

Révélation d'un vaste programme économique soumis à M. Fleming Coyne: équilibre du budget en 2 ans et élimination du chômage en 12 mois



Quelques échantillons des modèles-jouets représentant complètement et authentiquement les sous-marins atomiques américains. Vendus \$2.98, ces jouets auraient fourni aisément à l'URSS tous les secrets qu'elle désirait obtenir au sujet de ces engins Polaris. C'est du moins ce qu'a affirmé en fin de semaine le vice-amiral Hyman Rickover.

Taxi: les chauffeurs devront être bilingues et résider à Montréal

Par Jean-Marc Laliberté

Le conseil municipal, lors de son assemblée du 28 juin, sera appelé à voter d'importantes modifications aux règlements concernant le taxi.

En vertu de ces amendements: — Tout propriétaire ou chauffeur de taxi devra être «résident» à Montréal. — Tout conducteur de taxi devra être bilingue et avoir une connaissance suffisante du territoire des rues et des emplacements de la cité. — L'émission de permis dits «temporaires» sera prohibée. — Les infractions aux règlements régissant le taxi seront punissables d'une amende maximum de \$100, au lieu de \$40.

LAOS: TRIOMPHE PROBABLE DE SOUVANNA PROUMA Boun Oum abandonnerait la partie à la réunion de Zurich — A Genève, le Canada blâme l'inaction de Londres et Moscou

ZURICH. — Tandis qu'à Genève, dans un discours violent, le ministre canadien des affaires étrangères, M. Green, accusait l'Union soviétique et la Grande-Bretagne de faillir à leur tâche de co-présidents de la conférence internationale sur le Laos et d'empêcher la commission internationale de contrôle d'accomplir sa mission, à Zurich, les princes Souvanna Phouma, chef de la tendance neutraliste, et Souphanouvong, chef du Pathet Lao, pro-communiste, paraissent en voie d'éliminer le premier ministre pro-occidental Boun Oum de la scène politique laotienne.

A la fin de la première séance de travail des «trois princes» hier — dans le cadre d'une conférence «au sommet» dont le but est la formation d'un nouveau gouvernement laotien de coalition — un porte-parole de Boun Oum a déclaré: «Le premier ministre est prêt à démissionner si son départ peut amener la réconciliation nationale». Le premier ministre a dit lui-même aux journalistes: «Je suis

Voir page 6: Boun Oum

fatigué. Je suis un homme calme et paisible. Je veux vivre en paix».

Phouma veut poursuivre la lutte

On sait que les forces conjointes de Souvanna Phouma et de Souphanouvong occupent la majeure partie du territoire laotien et que l'autorité de Boun Oum n'a cessé de décroître depuis le début de l'année. Sou-

phannavong a annoncé que dès la prochaine session l'administration municipale demandera à la Législature de modifier la charte afin que la ville ait les pouvoirs pour:

— Interdire qu'un propriétaire loue ses voitures à des chauffeurs ou employés;

— Réglementer le transport des permis et limiter le nombre de permis qu'un même propriétaire peut détenir.

Actuellement près de la moitié des 4.295 permis de taxi en circulation à Montréal sont aux mains de quelques personnes. M. Saulnier a dit que la situation était à un point tel qu'à ce rythme-là dans quelques années

Voir page 6: Taxi: les

OTTAWA — M. James E. Coyne a rendu publiques, hier, les recommandations qu'il a soumises, il y a quatre mois, au ministre des finances, M. Fleming, au sujet des exigences de la politique économique d'alors, recommandations qui comportaient tout un ensemble de fortes hausses temporaires de taxes, de déboursés plus élevés, et diverses taxes et tarifs pour restreindre les importations.

Le gouverneur de la Banque du Canada, aux prises publiquement avec le ministre des finances, a posé le geste sans précédent de rendre publiques ses recommandations, en guise de réponse supplémentaire à l'accusation du ministre lui reprochant, mercredi dernier, de préconiser des politiques «restrictionnistes».

M. Coyne, sur qui plane la menace du gouvernement de le faire limoger par le parlement, a dit que la déclaration de M. Fleming était de la fausse représentation. Dans une déclaration accompagnant ses recommandations, M. Coyne affirme que son programme réduirait le chômage à moins de 4 pour cent de la

main d'oeuvre disponible en moins d'un an, équilibrerait le budget fédéral probablement en moins de deux ans, et effacerait le solde défavorable au Canada dans ses échanges avec l'étranger (\$1.270.000.000 l'an dernier) en deux ans.

Ces recommandations étaient contenues dans un mémoire adressé à M. Fleming en date du 16 février. En publiant ce document normalement confidentiel, M. Coyne a pris la capitale par surprise la veille même de la date à laquelle M. Fleming devait présenter son prochain budget aux Communes. On s'est immédiatement demandé si certaines recommandations de M. Coyne trouveraient leur écho dans leur propre programme économique d'été.

La semaine dernière, M. Fleming avait prétendu qu'il existait de profondes divergences de vues entre lui et M. Coyne et que celui-ci contrecarrait la politique «expansionniste» du gouvernement.

Aux Communes, le document publié par M. Coyne a amené l'opposition à réclamer que le programme du gouvernement et son rapport annuel soient révisés au comité parlementaire des banques.

M. Fleming a répondu qu'il lui faudrait étudier la situation, vu que les communications du gouverneur à son adresse avaient toujours été confidentielles.

Mais il a ajouté que si M. Coyne entend faire des révélations complètes, alors «je devrais avoir le droit de répliquer».

Voir page 6: Ce qu'aurait été Coyne: équilibre

LETTRE D'OTTAWA

Ce qu'aurait été un budget Coyne et ce que fut le budget Fleming

Par Clément Brown

OTTAWA — Le 10 novembre 1960 et derechef, le 15 février 1961, le gouverneur de la Banque du Canada, M. James Coyne, faisant parvenir au ministre des finances, M. Donald Fleming, des mémoires contenant certaines propositions économiques et fiscales. Il est évidemment impossible de prédire, avec assez de certitude, comment le ministre va réagir, dans son budget de demain, aux recommandations du 15 février.

Toutefois, il est intéressant de noter ce qu'il advint, le 20 décembre dernier, des suggestions que M. Coyne avait avancées, le 10 novembre et qui, dit-il, ressemblent à celles qu'il a soumises au début de 1961.

Il est permis de supposer, en outre, puisque M. Fleming s'est déclaré opposé aux vues de M. Coyne que ces amendements ne vont pas aussi loin que le voudrait l'administration municipale mais qu'ils vont à l'extrême limite des pouvoirs de la cité conférés par la charte.

Cependant l'administration a la ferme intention de faire respecter entièrement les dispositions des règlements actuels particulièrement celles concernant la maraude et la propriété des voitures.

M. Saulnier a annoncé que dès la prochaine session l'administration municipale demandera à la Législature de modifier la charte afin que la ville ait les pouvoirs pour:

— Interdire qu'un propriétaire loue ses voitures à des chauffeurs ou employés;

— Réglementer le transport des permis et limiter le nombre de permis qu'un même propriétaire peut détenir.

Actuellement près de la moitié des 4.295 permis de taxi en circulation à Montréal sont aux mains de quelques personnes. M. Saulnier a dit que la situation était à un point tel qu'à ce rythme-là dans quelques années

grande d'accélérer le rythme de l'enquête.

Le sénateur réagit

Le sénateur Courtemanche n'a pas attendu d'être lui-même appelé à témoigner devant la commission pour commenter l'accusation dont il a été l'objet. Il a dit en substance que ce n'est pas lui qui a exigé une «ristourne» de dix pour cent sur les subventions, mais qu'on le lui a offert et qu'il a refusé. «L'argent que j'ai touché, dit-il, m'a été payé pour honoraires professionnels. Le total fut de \$17.000».

L'administrateur de l'hôpital, M. Paul-Emile Olivier, a pour sa part produit à l'enquête un tableau des chèques reçus par le sénateur. Il y avait pour \$31.000 de chèques tirés sur le fonds de construction, et pour \$6.000 tirés sur le

Voir page 6: Jean-Talon

grande d'accélérer le rythme de l'enquête.

Voir page 6: Jean-Talon

L'INCIDENT COYNE-FLEMING — I — Banque centrale vs gouvernement

Par François-Albert Angers

La prise de bec de la semaine dernière entre le gouverneur de notre banque centrale et notre ministre fédéral des finances est un événement d'importance majeure. Ses conséquences sur le fonctionnement de nos institutions et sur l'orientation de notre politique économique ne sauraient être exagérées.

Oublions pour le moment cette histoire de fonds de pension qui paraît, en définitive, bien secondaire dans toute l'affaire. Le noeud de la question, c'est le désaccord entre la Banque du Canada, essentiellement incarnée dans son gouverneur, et le gouvernement, sur le genre de politique économique que doit le Canada à présent.

De se tirer, pour le gouvernement, de certains embarras financiers résultant des difficultés de la conjoncture économique canadienne. Il y a, en effet, des distinctions plus subtiles à faire, du point de vue gouvernemental, entre une optique de pure politique économique et l'optique, beaucoup plus sensible aux aspects électoraux, des embarras financiers à régler élégamment, c'est-à-dire sans taxer ou même sans trop emprunter. Et elles conditionnent tout le présent débat.

LA REGLE DE PARTAGE DES RESPONSABILITES

C'est le gouvernement qui a la responsabilité de la politique économique. Mais la responsabilité de la politique monétaire a été confiée à la Banque du Canada. Tels sont les éléments du débat.

Dans un schéma de pensée économique classique, ces éléments sont sans portée: la monnaie, instrument neutre, obéit à des règles techniques relevant d'une sorte de pur automatisme (quand même difficile à bien appliquer). On en confie donc l'administration à des techniciens qui n'ont pas d'intérêt politique à en abuser; l'abus se définissant, ici, par l'usage inconsideré de la planche à billets pour combler des déficits gouvernementaux.

Ainsi, le gouvernement fait sa politique; et les techniciens adaptent la monnaie «grosso modo» au volume de la production. La situation se complique toutefois quand, selon les habitudes de pensée contemporaine, la politique monétaire devient elle-même l'un des éléments de la politique économique. La monnaie alors, au lieu d'être neutre, doit servir à modérer ou à stimuler, quand ce n'est pas même à provoquer, le mouvement économique.

Ainsi, la politique économique et la politique monétaire ne sont plus séparées. Elles se pénètrent et se compliquent. Elles se partagent. Elles se contredisent. Elles se contrecarrent: la Banque centrale et le gouvernement. C'est à une crise de ce genre que nous assistons à l'heure actuelle, au Canada.

Pourquoi n'avoir pas simplement centralisé le tout dans les mains d'une seule et même autorité, celle évidemment du gouvernement? Parce que le problème est complexe. La politique économique se propose le plein-emploi. La politique monétaire peut y aider, mais elle est susceptible d'engendrer l'inflation. Or, il se trouve que, en politique économique, ce tandem plein-emploi-inflation ne fonctionne pas en accord parfait; il débouche sur un dilemme. Personne ne veut les deux vraiment: le premier est désiré et le second, craint; donc, tout au plus, toléré dans certaines limites. C'est ce dilemme qu'incarnent les tensions du tandem Fleming-Coyne.

UNE LONGUE TRADITION HISTORIQUE

Pour en bien comprendre la portée, il faudrait se résigner à lire une bien longue histoire. Les préliminaires en sont assez nombreux, en un beau coup, plus qu'il n'y a l'espace canadien; et dans une dimension historique qui débordait largement notre XXe siècle. Il faut retourner au moins à la fin du Moyen-Âge et à la Renaissance; au temps où l'on commence à découvrir que la multiplication des unités monétaires se traduit en hausse des prix, dont les pauvres gens souffrent tout de suite. Ce sont alors les rois qui utilisent sans vergogne, au profit de leur caisse, cet ingénieux mécanisme, grâce auquel le financement de leurs dépenses somptueuses et de leurs guerres devient si facile.

Dans cette perspective, et pour protéger le public contre les abus étatiques, les premières banques centrales seront des banques d'intérêt privé, qui un peu à l'instar de M. Coyne aujourd'hui, mais avec beaucoup plus de puissance et d'efficacité, tiendront au besoin la dragée haute aux gouvernements en mal d'argent. Loin d'être toujours un abus de pouvoir, leur action a, souvent, au contraire, la valeur d'un rappel au sens démocratique. Leurs refus de financer le gouvernement obligent celui-ci à affronter le peuple avant d'entreprendre telle ou telle dépense. Faute d'argent nouveau, il doit ou taxer, ou emprunter, ou faire des élections, donc le consulter de quelque façon, s'exposer à ses colères. Par la multiplication des monnaies, au contraire, tout se règle paisiblement entre financiers; et la hausse des prix ne vient que plus tard.

Remettre ce genre de contrôle démocratique aux mains d'intérêt privé comportait cependant un grave désavantage. Seules les perspectives de profit du banquier conditionnaient les jugements. Une seule chose importait à l'intermédiaire: réaliser l'expansion monétaire; qu'un

Voir page 6: Banque centrale

Coup d'oeil sur la session provinciale — V —

Le travail des comités de la Chambre n'est plus du «folklore» comme sous le règne de Duplessis

Par Pierre Laporte

Québec. — Le travail des comités de l'Assemblée législative est à mon avis, particulièrement important. C'est un des plus intéressants qu'il soit.

Le Comité des bills privés et celui des bills publics entendent les demandes des citoyens, des groupes, des associations, des sociétés commerciales, des commissions scolaires ou des conseils municipaux qui désirent obtenir des droits particuliers ou qui croient avoir des raisons particulières de déroger aux lois générales de la province.

Ces projets de loi sont inscrits au nom de députés à l'Assemblée législative. Les ministres n'en acceptent jamais. La Chambre les adopte en première et en deuxième lectures, puis les réfère à l'un ou l'autre des comités ci-haut mentionnés. Les personnes intéressées et leurs procureurs viennent y exposer leur point de vue, répondre aux questions et objections des ministres et députés. Le premier ministre est membre des deux comités c'est lui, en fait, qui a le dernier mot.

La procédure est la même qu'à l'Assemblée législative: étude, discussion, amendement s'il y a lieu et, si cela est nécessaire, mise aux voix.

Session intéressante

La majorité des observateurs politiques sont d'avis que le travail des comités, au

cours de la dernière session a été particulièrement intéressant.

Sauf rares exceptions on a noté que l'esprit de parti a été à peu près inexistant durant les nombreuses séances de ces comités. Ce n'est pas sans un certain étonnement qu'on a vu des mêmes députés qui s'étaient violemment querellés en Chambre, étudier amicalement et objectivement les problèmes que leur soumettaient les pétitionnaires des bills d'intérêt privé.

Le premier ministre a dû déclarer, avec satisfaction, qu'aucun vote a été pris cette année devant les comités, les décisions étant toutes unanimes.

Deux membres de l'opposition auront surtout contribué à créer cette excellente atmosphère. Ce sont MM. Paul Dozois, député de Saint-Jacques, et M. Jean-Jacques Bertrand, de Missisquoi. Ils ne

sont ni l'un ni l'autre portés à l'irrévérence en politique, et les connaissances qu'ils ont acquises quand ils étaient ministres ont été utiles. M. Dozois est un spécialiste des questions municipales. Il a volontiers mis cette science à la disposition du comité. M. Lesage ne se faisant pas faute de le consulter fréquemment.

Sous M. Duplessis

Ceux qui ont connu l'époque héroïque de feu M. Duplessis, peuvent seuls apprécier la différence entre hier et aujourd'hui!

Pour le fondateur de l'Union nationale les séances des comités c'était l'occasion de voir face à face des gens qu'il voulait récompenser ou punir.

C'était un spectacle à ne pas manquer. «J'apprends que votre garçon s'est classé premier aux examens de fin d'année. Vous le félicitez de ma part».

Pour servir ce compliment à M. le maire de telle ville, M. Duplessis n'avait pas hésité à interrompre le plaidoyer important de l'avocat de la municipalité.

«Vous avez de drôles de fréquentations. Il s'en a-t-il temps que vous songiez à vous «débloquer»».

M. Duplessis s'adressait à un avocat qui avait été membre du Bloc populaire.

Voir page 6: Le travail des

D'autres révélations spectaculaires ?

Jean-Talon : l'enquête reprend aujourd'hui

Par Guy Lamarche

L'enquête sur l'administration de l'hôpital Jean-Talon, pour laquelle l'opinion publique a pris soudainement un intérêt passionné, reprendra ce matin, à 10 heures, dans la salle des médecins de l'hôpital, sous la présidence du juge Victor Chabot.

L'enquête a connu vendredi un moment spectaculaire lorsqu'un témoin a affirmé que le sénateur Henri Courtemanche l'un des fondateurs de l'institution, a reçu dix pour cent des subventions gouvernementales accordées à l'hôpital en 1956 et 1957.

Cet aspect de l'enquête fait passer dans l'ombre pour l'instant le long et patient travail accompli par les enquêteurs, et particulièrement par les docteurs Gustave Auger et Henri Charbonneau, sur l'aspect médical et chirurgical.

La commission a en effet siégé à huis clos et scruté des milliers de documents pendant

plus d'un mois. Le juge Chabot avait expliqué auparavant que la commission ne voulait pas mettre en danger le secret au premier plan et font la commission se refusait également à étaler en public les faits qui touchent aux actes médicaux, avant de les résumer et de les juger dans son rapport. Le juge Chabot a cependant promis que le rapport serait complet et que le public sera bien informé.

Si donc, pour l'instant, les tracasseries d'individus et les opérations financières passent au premier plan et font la manchette jusqu'à l'autre bout du pays, c'est que cette partie de l'enquête est publique et implique des noms de politiciens. Le tableau d'ensemble ne sera connu que lorsque la commission remettra son rapport au gouvernement.

Il ne faut pas croire d'ail-

leurs que les révélations qui sont faites actuellement devant la commission d'enquête sont le fruit du hasard. Depuis des mois, les avocats qui conseillent la commission, Mes Jermine Choquette et André Villeneuve, et le comptable Fernand Leblanc, fouillent sans relâche des masses de documents concentrés dans une petite pièce contiguë à la salle des audiences. Chèques, pièces justificatives, bilans financiers, rapport du vérificateur, livres de comptabilité, etc., etc., font l'objet d'une recherche minutieuse. Ce n'est donc pas par hasard que l'on a découvert que le sénateur Courtemanche avait reçu de l'argent du fonds de construction.

Tant sur le plan administratif que médical, il est facile de constater que les commissions enquêteurs et leurs conseillers ne s'épargnent aucune peine, même si avec le temps qui fuit et l'été qui s'installe, la tentation pourrait être

grande d'accélérer le rythme de l'enquête.

Le sénateur réagit

Le sénateur Courtemanche n'a pas attendu d'être lui-même appelé à témoigner devant la commission pour commenter l'accusation dont il a été l'objet.

Il a dit en substance que ce n'est pas lui qui a exigé une «ristourne» de dix pour cent sur les subventions, mais qu'on le lui a offert et qu'il a refusé. «L'argent que j'ai touché, dit-il, m'a été payé pour honoraires professionnels. Le total fut de \$17.000».

L'administrateur de l'hôpital, M. Paul-Emile Olivier, a pour sa part produit à l'enquête un tableau des chèques reçus par le sénateur. Il y avait pour \$31.000 de chèques tirés sur le fonds de construction, et pour \$6.000 tirés sur le

Voir page 6: Jean-Talon

grande d'accélérer le rythme de l'enquête.

Voir page 6: Jean-Talon

EN BREF...

35.000 tonnes de sel

Le comité exécutif de la cité de Montréal a autorisé une demande de soumissions publiques pour la fourniture de 35.000 tonnes de sel qui serviront à faire fondre la neige des rues de Montréal l'hiver prochain. Selon le service de la voie publique, ce sel coûtera environ \$345.000.

Cancer: bourse de \$4.000

Le Dr Bernard Lambert, interne en obstétrique à l'hôpital Ste-Justine, a reçu une bourse de \$4.000 de la Société canadienne du cancer pour lui permettre de faire des études avancées dans le diagnostic et le traitement du cancer. La bourse va permettre au Dr Lambert de faire un stage de perfectionnement d'un an, à compter de la fin de juin, à l'hôpital John Hopkins, de Baltimore. A la fin de ce stage, il retournera au service de chirurgie de l'hôpital Ste-Justine, où il était interne en chef avant de travailler à l'hôpital Ste-Justine.

Cornwall: semaine française

CORNWALL — La ville de Cornwall, en Ontario, célèbre du 17 au 24 juin sa semaine française à l'occasion de la fondation de la section locale du Conseil de vie française. Déjà 17 organismes de langue française de cette ville, considérée comme la plus bilingue au Canada, se sont joints au nouvel organisme. Chaque jour de la semaine, il y aura de grandes manifestations dans cette municipalité qui compte 43.000 habitants et 4.700 familles de langue française.

Congrès du transport urbain

STE-ADELE — C'est demain que débutera à l'hôtel Chantecière la 56e réunion annuelle de l'Association canadienne du transport urbain, un organisme qui groupe les propriétaires et représentants des services de transport urbain de 35 des principales villes du Canada. Plus de 200 personnes participeront à ces assises qui dureront trois jours.

40 étudiants dans l'Ouest

Une quarantaine d'étudiants de divers collèges montréalais ont quitté la gare Windsor en fin de semaine pour un voyage éducatif de 15 jours qui les conduira dans les provinces de l'Ouest. Le groupe, qui se rendra jusqu'à Victoria, C.B., est accompagné du R. J. Jean Genest, s.j., et de M. R. G. Taillon du service des voyageurs du Canadien Pacifique.

Valeur du fait français

VANCOUVER — "Le fait français en Amérique du Nord est d'une valeur et d'un intérêt extraordinaires dont on ne s'est pas encore rendu suffisamment compte", a affirmé récemment l'ambassadeur d'Italie au Canada. De passage à Vancouver, où il a participé à l'ouverture de la foire internationale, M. Carlo de Ferraris Salzano a souligné que l'histoire du Canada et sa culture française présentent un flambeau vivant qui existe et se renouvelle. Il a ajouté que la présence du fait français au Canada donne au pays une "fonction internationale de première valeur", notamment en ce qui concerne les problèmes africains actuels.

Congrès de la sobriété

C'est le 30 juin, les 1er et 2 juillet que se tiendra le 5e congrès de la sobriété organisé par le mouvement des jeunes gens et jeunes filles de 18 ans et plus, se réunissant au collège l'Association pour étudier le problème de l'alcoolisme et les moyens à prendre pour combattre ce grand fléau. Vendredi soir, le 30 juin, à 9 h., il y aura projection d'un film sur les misères humaines: "Les Chiffonniers d'Emmaüs". Le public est invité.

Le Dr Frenette, président

Saint-André-sur-Mer, N.B. — Le Dr Uric Frenette, de Montréal, a été élu président de l'Association canadienne des orthopédistes lors du congrès annuel de cet organisme. Il succède au Dr E. W. Ewart, de Moncton. Près de 150 délégués venant de tous les coins du pays ont pris part à ce congrès de six jours qui s'est déroulé à l'hôtel Algonquin, à Saint-André-sur-Mer.

Election de M. Jacques Viau

M. Jacques Viau vient d'être élu président de l'Association des hommes d'affaires de Saint-Laurent tandis que MM. Norman Hartenstein et Jacques Leblanc ont été élus respectivement 1er et 2e vice-présidents. M. Jules Vincent a été élu trésorier et M. Charles Martin, secrétaire.

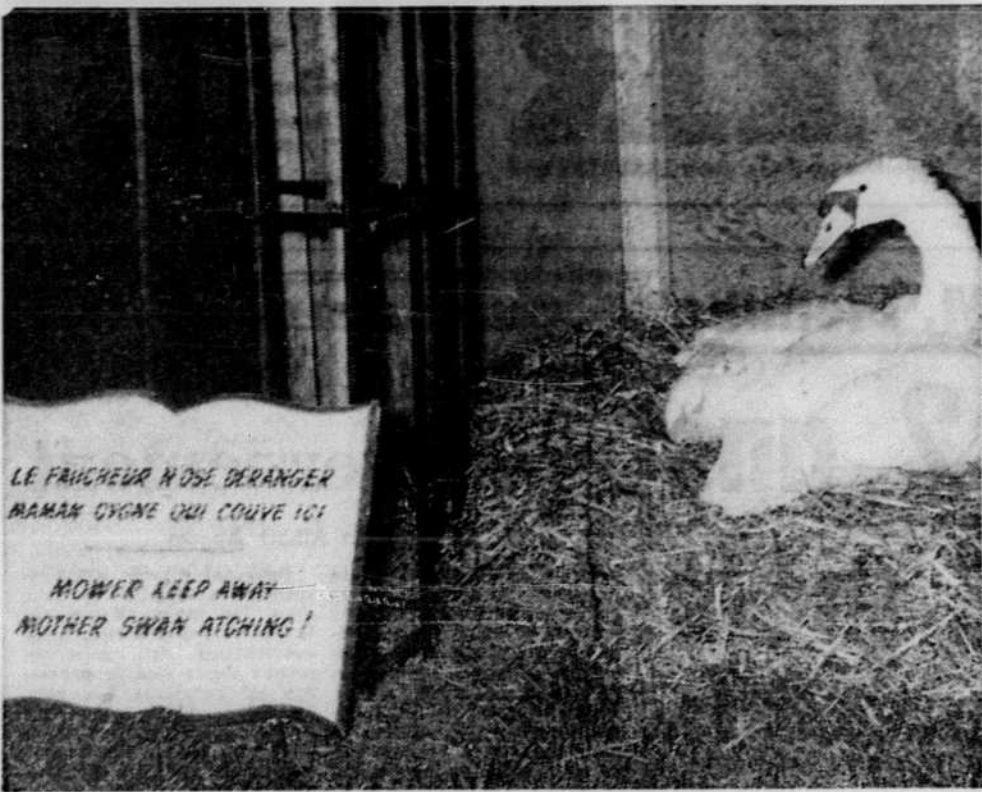
Nomination de M. Paiement

M. J. Romuald Paiement, président de la Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins et président de Paiement et Paiement Inc. (assurance ge-

Succursale régionale de la CLA à Ste-Foy, Qué.

La Canadian Lumbermen's Association, de son bureau-chef à Ottawa, annonce l'ouverture d'une succursale régionale à Québec, le 3 juillet 1961. Le bureau sera sous la direction de M. Yvon Larivière, du personnel d'inspection de la CLA, et sera situé au 81 Myrand Nord, App. no. 2, STE-FOY, Québec, P.Q.

Le gérant général de la CLA, M. G. E. Bell, a expliqué que cette décision avait pour but de faciliter des services plus rapides et plus efficaces au nombre toujours croissant de ses membres, et généralement à toute l'industrie du bois.



LE FAUCHEUR N'OSE DERANGER
MAMAN CYGNE QUI COUVE 101

MOWER KEEP AWAY
MOTHER SWAN ATCHING!

AU JARDIN DES MERVEILLES, LES CYGNES COUVENT — Pour la première fois après quatre ans, un couple de cygnes blancs couvent au Jardin des Merveilles. C'est un phénomène extrêmement rare pour cette variété, les grands cygnes muets d'Europe, de couvrir en captivité, sous nos climats et au milieu d'une foule nombreuse comme celle qui visite le Jardin des Merveilles. Afin de ne pas déranger la couveuse, le faucheur ne coupera pas le gazon aux abords de son nid. Un écriteau avertit d'ailleurs le jardinier de ne pas s'approcher. Par ailleurs, les cygnes noirs d'Australie couvent également pour la première fois cette année mais ils en sont à leur 10e couvée depuis quatre ans. Ils ont ainsi 30 jeunes cygnes.

L'industrie du transport urbain réclame:

Etude sur la congestion dans les secteurs commerciaux des villes

STE-ADELE — Le président de l'Association canadienne du transport urbain a affirmé hier, à Ste-Adèle, que cette industrie ne peut trouver de solutions à la congestion dans les secteurs commerciaux que "par une étude concertée et uniforme, effectuée à l'échelle nationale". Il a signalé que les gouvernements municipaux apprécieraient certes des directives et une ligne de conduite à suivre face à ce problème.

M. C.K. Morningstar, qui est également gérant général de la Commission de transport de London, a fait ces déclarations dans le discours présidentiel qu'il a prononcé à l'hôtel Chantecière, au cours de la 56e réunion annuelle de l'Association.

Quelque 150 personnes, représentant 35 réseaux de transport urbain des principales villes du Canada assistent à ce congrès de trois jours qui est consacré à l'étude des problèmes du transport urbain en marge de l'expansion rapide des grands centres.

Signifiant que les parlementaires américains ont entrepris en mars dernier une enquête nationale sur ce problème de la congestion dans les secteurs commerciaux des grandes villes, M. Morningstar a suggéré que l'Association canadienne du transport urbain étudie quelle procédure elle pourrait suivre et quelles démarches elle pourrait entreprendre afin de porter ce problème à l'attention du gouvernement fédéral et lui recommander d'effectuer à travers le Canada une étude semblable à celle qui se fait actuellement aux Etats-Unis.

"On ne peut douter de l'importance de ce problème de la congestion, a-t-il noté. Il est avec nous, même s'il n'est pas aussi grave que chez nos voisins du sud. Que leur situation nous serve d'avertissement et leur action de ligne de conduite."

M. Morningstar s'est dit d'avis que la répartition des responsabilités prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en ce qui concerne les provinces et le fédéral, ne serait pas une pierre d'achoppement en ce domaine.

Le président de l'association a en outre affirmé que "peu d'industries peuvent se targuer de poursuivre de jour en jour des recherches et des études soutenues comme le fait l'industrie du transport urbain". Il a

prédict que cette industrie serait durement éprouvée au cours de la prochaine décennie alors qu'il a parlé de "l'épreuve des années soixante".

M. E. C. Houghton

De son côté, M. E.C. Houghton, de Chicago, a demandé aux dirigeants du transport urbain de faire pression pour obtenir des compensations, des subsides et des octrois pour la construction de la part des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral. Il s'appuyait sur le fait que le transport urbain bénéficie à toute la population et non pas nécessairement aux seuls usagers, pour faire cette demande.

Notant que le transport urbain est une activité logique, le président de l'American Transit Association, a continué: "Malheureusement, les lois de la logique ne sont pas toujours appliquées lorsqu'on considère la réglementation, la taxation et l'attitude que le public et ses représentants élus ont à l'endroit de notre industrie."

M. Houghton, qui est également président des National City Lines, de Chicago, a ensuite allégué que jusqu'à ces derniers temps, l'automobile a été favorisée par la majorité des corps publics. Cependant, "les embouteillages quotidiens qui garotent nos villes démontrent bien que l'automobile ne peut pas tout faire", a-t-il ajouté.

Il a rappelé les milliards de dollars, pris à même l'argent des contribuables, qui ont été consacrés à l'automobile par la construction et l'entretien de routes, de routes et de facilités pour le stationnement.

Si seulement une petite partie de ces deniers publics étaient réservés à l'amélioration des services de transport urbain, a-t-il poursuivi, "le problème de la congestion serait grandement soulagé, les secteurs commerciaux du centre des villes retrouveraient leur importance, la valeur des propriétés du cœur des villes aug-

menterait, les revenus municipaux s'en porteraient mieux et tous les citoyens en tireraient profit".

En dépit des progrès encourageants enregistrés récemment en ce domaine, M. Houghton a déclaré: "Je crois que nous aurons tout de même à supporter nous-mêmes une lourde part de la bataille... Il nous faudra lutter pour obtenir la priorité dans l'utilisation des voies publiques, une réglementation moins sévère nous laissant plus de liberté pour administrer sérieusement nos entreprises."

Rappelant que "la logique est de notre côté", M. Houghton a continué: "Une personne bien pensante ne peut prétendre qu'il est logique de conduire toutes ces automobiles dans un secteur commercial congestionné et leur fournir des espaces de stationnement, alors que le même nombre de personnes peut être transporté efficacement, rapidement et sûrement par autobus ou par une rame de métro."

FRANK HALL:

Donald Gordon est payé pour être "dur"

WINNIPEG — M. Frank Hall, négociateur-chef pour le personnel sédentaire des chemins de fer canadiens, a rendu hier un hommage au président du CNR, M. Donald Gordon, en disant de lui qu'il était un "dur", mais qu'il essayait de s'entendre avec les travailleurs.

M. Hall a fait ces remarques au cours d'une conférence de presse. "M. Gordon, a-t-il déclaré, est un homme solide et "dur", mais on le paie pour être dur. J'ai beaucoup de respect pour lui. Si les employés sont mécontents, il n'y a pas de raison pour que ce soit à cause de M. Gordon. Donald Gordon essaie de diriger un chemin de fer."



R. G. Croteau reçoit un chèque de \$355.00 et des félicitations du major-général J. M. Rockingham, le général commandant la région militaire du Québec, pour une suggestion qui permet d'effectuer une économie de plusieurs milliers de dollars annuellement en même temps qu'elle fournit des moyens plus vites et plus précis de calibrer le palier principal de certains moteurs. Un plan de récompense pour de telles suggestions est en opération dans l'armée depuis quelques années; le plan accorde certains montants d'argent aux soldats ou employés civils qui suggèrent des améliorations qui permettent des économies de temps ou d'argent. M. Roland G. Croteau est un employé civil aux ateliers de base No. 202 à Longue-Pointe et réside à Pont-Viau.

(Photo Défense nationale)

L'ABBE PIERRE GRAVEL

Le clergé a perdu son influence; d'où grèves et conflits sociaux

QUEBEC — "Si le clergé n'avait pas perdu son influence, nous aurions pas eu à déplorer tant de grèves et de pertes d'industries, de même, les difficultés sociales seraient moins nombreuses. Je trouve cette lutte contre le clergé tout simplement satanique car elle revient à attaquer la religion elle-même."

Le renouveau italien

Vancouver — Au cours d'une conférence qu'il prononcera à Vancouver à l'occasion du centenaire de l'unité italienne, S. E. Carlo de Ferraris Salzano, ambassadeur d'Italie au Canada, a signalé qu'en l'espace de 15 ans, l'Italie a retrouvé son équilibre, dans des réformes sociales, économiques et culturelles. Sa production industrielle a doublé. Son taux de productivité a augmenté de 13 pour cent dans le textile, de 17 p.c. dans les industries chimiques, de 28 p.c. dans la production d'acier, de 33 p.c. en caoutchouc et bas-produits, de 40 p.c. dans l'industrie mécanique et les outils de précision, et de 37 p.c. dans les manufactures d'automobiles. Sa marine marchande compte déjà un tonnage de 5 millions.

Le conférencier qui avait intitulé son entretien: "Le patriotisme en face des erreurs modernes", continua avec vigueur: "Nous sommes actuellement en face d'un danger, d'une hantise de certains jeunes écrivains qui réclament ce qu'ils appellent la libération du peuple canadien-français, c'est-à-dire du joug du clergisme. Ces gens évoquent l'influence du clergé sur le peuple. Si les prêtres ont eu et continuent d'avoir cette influence, on peut dire qu'ils ne l'ont pas volée, puisqu'on leur doit énormément à tous les points de vue: social, intellectuel et artistique."

Le curé Gravel expliqua ensuite les raisons de cette influence du prêtre chez nous en établissant d'abord, qu'après la conquête en 1760, le seul français que le peuple pouvait entendre, était le sermon du curé le dimanche. Il est facile au prêtre d'avoir de l'influence à cause de son indépendance au point de vue situation. Il n'a pas de famille à faire vivre, il lui est plus facile d'agir dans la lutte contre les idées pernicieuses émises par les doctrines telles que franc-maçonnerie et communisme", a-t-il déclaré.

Abordant ensuite la question des écoles neutres, le curé de Boischatel a dit: la "question

Les E.-U. sont inquiets du rapport O'Leary

CALGARY — Un représentant de l'ambassade américaine à Ottawa a déclaré que les recommandations de la Commission d'enquête O'Leary sur les périodiques sont "discriminatoires". M. Willis C. Armstrong a précisé que les Etats-Unis sont particulièrement vexés de la recommandation voulant que les Canadiens achetant de la publicité dans les périodiques américains ne bénéficient plus de réduction d'impôt. On va croire aux Etats-Unis que le Canada devient protectionniste et les Américains vont croire que des mesures semblables sont adoptées dans d'autres domaines.

LE SANCTUAIRE DE LA VRAIE CUISINE FRANÇAISE

LE DOYEN DES RESTAURANTS FRANÇAIS chez Stien 2149 rue Mackay Street VI. 2-9139

CHOIX COMPLET DE MATERIAUX DE DEMOLITION

provenant des camps de la ROYAL CANADIAN AIR FORCE A LACHINE, P.Q.

43 BATISSES PRESENTEMENT EN DEMOLITION

BOIS SEC, sans clous, de toutes les variétés: charpentes, planches embouteillées ou carrées, bois franc, tuiles et prélaits incrustés (Battleship), etc.

TEN-TEST, GYPROC, masonite, tuiles acoustiques, laine minérale, bardeaux d'asphalte et d'amiante pour l'extérieur.

FENETRES, PORTES extérieures et intérieures avec cadrage de toutes dimensions: aussi, armoires de cuisine complètes avec évier, établis de travail, étagères, etc.

PLOMBERIE: équipement de chambres de bains, incluant: bain-tombac ou sur pieds, lavabos et toilettes en très bonnes conditions: aussi, douches et urinoirs, tuyaux de fonte avec ajustements (fittings).

RADIATEURS convecteurs ou en fonte, réchauds à air force (unit heaters), pompes de condensation, pompes pour caves, tuyaux de plomberie en cuivre galvanisé, en fer, de toutes les dimensions.

ELECTRICITE: fixtures de toutes sortes, panneaux de distribution, boîtes d'entrée, tuyaux pour tous les fils, fils de lignes extérieures et intérieures, transformateurs divers, poteaux en cèdre, etc.

S'adresser, de 8 hres a.m. à 8 hres p.m.,

du lundi au samedi inclus, à:

LAFOREST & ROY

2547, RUE PROVOST - LACHINE, P.Q.

entre la 25e et la 40e Avenue

Tél. ME. 7-5541 - 42

VOLS QUOTIDIENS

sans escale vers

L'EUROPE

à bord des

RAPIDES REACTES DC-8

ou des

ECONOMIQUES DC-7C

Consultez votre agence de voyages ou téléphonez à KLM

Bureaux KLM dans les 14 principales villes du Canada

KLM à Montréal: Edifice de l'Aviation Internationale UN 1-3411

KLM

ROYAL DUTCH AIRLINES

Un mouvement en faveur d'un drapeau national quitte la clandestinité

Le Mouvement "évolutionnaire" du Canada, groupement qui agissait jusqu'ici dans la clandestinité à Ottawa et qui est composé de jeunes gens qui désirent voir adopter par le pays leur projet de drapeau national, a décidé de sortir de l'ombre et de commencer à oeuvrer au grand jour d'ici deux ou trois semaines. Ce sont des membres de ce mouvement qui ont, ces mois derniers, hissé de nombreux drapeaux "canadiens" aux mats de la capitale.

Les 65 membres du mouvement ont tenu un congrès secret à Ottawa, au cours de la fin de semaine, et ont décidé de commencer l'action publique par un piquetage de 24 heures autour du parlement d'ici la fin de la session. Le groupement compte également envoyer des représentants par tout le Canada pour gagner des adhérents. Le but du mouvement est d'obtenir la reconnaissance officielle d'un projet de drapeau à feuille d'érable verte, sur fond rouge et blanc, et de faire reconnaître l'"O Canada" comme hymne national.

EMPLOIS DISPONIBLES

au service civil du Canada

*CHARGES SENIORS DE RECHERCHES — DIRECTEUR, ECONOMISTE SENIOR DES RECHERCHES (SANTÉ), et CHARGE PRINCIPAL DE RECHERCHES (BIEN-ETRE) (économistes et sociologues de haut calibre professionnel ayant acquis, au Canada, de l'expérience en matière de santé et/ou de bien-être), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$9.940 à \$15.000. — Concours 61-2255.

*INGENIEUR REGIONAL BILINGUE (devant faire des enquêtes et préparer des rapports techniques en matière de construction, d'exploitation et d'entretien de chemins de fer dans la région du Québec), Commission des transports du Canada, Ottawa, \$8.540 - \$9.800. — Concours 61-1260.

*AGENT DES NORMES DE LUTTE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (avec plusieurs années d'expérience de la lutte contre les incendies et de prévention, et dont une bonne partie aura été acquise à titre de surveillant, et connaissance approfondies des normes, des techniques de lutte contre l'incendie), Transports, Ottawa, \$6.840 - \$7.860. — Concours 61-946.

*AGENT DE L'ESTHETIQUE INDUSTRIELLE (avec vaste expérience pratique du domaine de l'esthétique industrielle et dont une bonne partie aura été acquise en matière de conception d'expositions), Commission des expositions du gouvernement canadien, Commerce, Ottawa, \$6.840 - \$7.860. — Concours 61-816.

*PROGRAMMEURS DE CALCULATRICES AUTOMATIQUES, CHEF DE SOUS-SECTION (\$8.540 - \$7.860) et PROGRAMMEURS SENIORS (\$6.900 - \$6.860) (avec formation antérieure en mathématiques et devant préparer les programmes de calculatrices en matière de recherches agricoles), Agriculture, Ottawa. — Concours 61-2501.

*AGENT DU MATERIEL DE LUTTE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (avec bon nombre d'années d'expérience du service d'incendie et de la prévention d'incendies et dont une assez bonne partie aura été acquise à titre de surveillant, et connaissance approfondies des normes, de l'utilisation et des possibilités des appareils, matériaux et fournitures servant à combattre les incendies), Transports, Ottawa, \$6.420 - \$7.140. — Concours 61-947.

*AGENT DE FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES (avec bon nombre d'années d'expérience du service d'incendie et de la prévention d'incendies et dont une assez bonne partie aura été acquise à titre de surveillant, et connaissance approfondies des normes, de l'utilisation et des possibilités des appareils, matériaux et fournitures servant à combattre les incendies), Transports, Ottawa, \$6.420 - \$7.140. — Concours 61-948.

*ANALYSTES DES SYSTEMES DE CALCUL (avec assez bon nombre d'années d'expérience acquise en travaux d'analyse de systèmes qui portent sur l'emploi de calculatrices automatiques et devant diriger des programmeurs chargés de travaux compliqués de paye et d'ajustement de compte de chèques), ministère des Finances, Ottawa, jusqu'à \$7.140. — Concours 61-813.

*TRAVAILLEURS SOCIAUX DE REGION (avec baccalauréat en assistance sociale ou grade équivalent et quatre années d'expérience), ou maîtrise en assistance sociale et deux années d'expérience), Nord canadien et Ressources nationales, diverses localités situées dans les régions septentrionales, \$6.180 - \$6.900 plus une indemnité d'isolement pouvant aller jusqu'à \$2.100 selon la localité. — Concours 61-2801.

*VERIFICATEURS AU TRESOR (comptables à compétence professionnelle, devant se livrer à une série de vérifications du prix de revient et d'analyses du prix et d'autres éléments qui serviront de base pour la négociation de contrats), Contrôleur du Trésor, divers centres, \$6.060 - \$7.320. — Concours 61-817.

Emplois présentement vacants à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver et St-Jean (T.N.).

*AGENTS DU LOGEMENT (avec au moins un assez bon nombre d'années d'expérience pertinente, et devant aider ou veiller à contrôler et à attribuer aux ministères et aux autres organismes de l'Etat les locaux que le gouvernement fédéral possède ou loue à bail dans une région déterminée), Travaux publics, Ottawa, \$6.000 - \$6.660 (concours 61-938); \$6.840 - \$7.860 (concours 61-937).

*AGENTS DES TERRES (avec bon nombre d'années d'expérience pertinente acquise récemment, et bonne connaissance des actes authentiques relatifs à l'achat, à la vente et à l'enregistrement des parcelles de terrain et de terre submergée), Transports, Moncton (N.B.), \$6.000 - \$6.660. — Concours 61-939.

*SURVEILLANT DE MECANOGRAPHES — perforatrices et machines connexes (avec plusieurs années d'expérience pertinente, dont une bonne partie aura été acquise dans un emploi comportant des responsabilités de surveillant, et devant remplir les fonctions de chef de la sous-section de la perforation et de la mise en tableaux mécanique), Défense nationale (Marine), Chantier maritime d'Halifax (N.E.), \$6.000 - \$6.660. — Concours 61-582.

*INSPECTEURS DES PRODUITS VEGETAUX ET CHARGES DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (avec grade universitaire en agriculture et bonne connaissance des pratiques agricoles au Canada), Agriculture, divers centres, \$4.560 - \$4.920. — Concours 61-520.

*AGENTS DE LA MISE EN VALEUR DES REGIONS SEPTENTRIONALES (avec au moins quatre années d'expérience pratique de la récolte des ressources, notamment en ce qui concerne la pêche), Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa, \$4.440 - \$5.160. Le candidat désigné devra voyager beaucoup dans le Grand Nord. — Concours 61-491.

*TECHNICIEN DE LABORATOIRE D'HOPITAL (avec plusieurs années d'expérience pratique dans une ou plusieurs sphères reconnues des travaux de laboratoire d'hôpital, dont bon nombre d'années à titre de surveillant), Services de santé des Indiens et du Nord, Santé nationale et Bien-être social, Moose Factory (Ontario), \$4.440 - \$5.160, indemnité d'isolement en plus. — Concours 61-02151.

*EDITEUR — textes français (avec assez bon nombre d'années d'expérience de la rédaction définitive de manuscrits, de la disposition de la copie et de la correction d'épreuves); on exige que les candidats sachent très bien le français et aient une connaissance pratique de l'anglais), Mines et Relevés techniques, Ottawa, \$4.080 - \$4.800. — Concours 61-391.

*SURVEILLANTE DE SALLE D'OPERATION (inscription à titre d'infirmière dans une province du Canada, certificat obtenu à la suite d'un cours reconnu sur les techniques en usage dans les salles d'opération et assez bon nombre d'années d'expérience acquise dans une salle d'opération), Affaires des anciens combattants, Montréal (P.Q.), \$4.380 - \$4.920. — Concours 61-759.

*TECHNICIEN DE LABORATOIRE — TISSUS, MATIERES PLASTIQUES, ARTICLES EN CUIR (avec au moins quatre années d'expérience pertinente et devant aider à soumettre ces articles aux essais chimiques et physiques ordinaires), Défense nationale (Armée), Ottawa, \$4.080 - \$4.800. — Concours 61-274.

*TECHNICIEN EN FORMULES D'AFFAIRES (avec assez bon nombre d'années d'expérience pertinente), Impressions et Papiers publics, Hull (P.Q.), \$3.900 - \$4.500. — Concours 61-958.

*INFIRMIERES DU SERVICE DE SANTE DES FONCTIONNAIRES FEDERAUX — ci-devant infirmières-conseillères (avec inscription à titre d'infirmière dans une province du Canada, diplôme ou certificat en soins infirmiers d'hygiène publique), Santé nationale et Bien-être social, Ottawa, \$3.690 - \$4.140. — Concours 61-758.

*DESSINATEURS DE LA CONSTRUCTION MECANIQUE (avec au moins deux années d'expérience acquise dans un bureau de dessin industriel), ministère de l'Etat, Ottawa, Emploi présentement vacant à l'Agriculture, \$3.450 - \$3.900. — Concours 61-2370.

Dans le cas des concours marqués d'un astérisque, prière d'écrire à la Commission du service civil, à Ottawa, pour obtenir des formules de demande ainsi que des précisions. Dans les autres cas, les formules de demande et les précisions s'obtiennent aux bureaux de poste et au Service national de placement dans les grands centres ainsi qu'aux divers bureaux de la Commission du service civil.

Au Comité des chemins de fer

M. Gordon accuse le député Fisher d'utiliser un document volé au CN

OTTAWA — Le président du CN, M. Donald Gordon, s'est violemment attaqué à ceux qui le critiquent, hier, au comité parlementaire des chemins de fer, et il a même accusé un des membres du comité d'utiliser un document volé pour appuyer ses questions hostiles.

Immédiatement après avoir lancé cette accusation, M. Gordon a dit qu'il se mettrait immédiatement en communication avec le contentieux du CN pour savoir si le document, que le député PSD Douglas Fisher disait déposer pour l'information des membres du comité, doit demeurer entre les mains du comité ou être rendu au CN. Le document a été confié au greffier du comité pour la durée de l'ajournement, à l'heure du souper.

M. Gordon s'est longuement consacré à sa défense personnelle, qualifiant de "maccarthysme" les attaques lancées contre lui aux Communes pour soutenir qu'il est arrogant, inhumain et "l'ennemi no 1 de l'unité nationale".

"Il n'est pas inusité, a dit M. Gordon de voir une campagne d'injures et de propos inconsiderés de la part d'un groupe minoritaire et irresponsable à l'endroit de quiconque est chargé de fonctions exigeant de l'action ou de la responsabilité de décider de changements majeurs touchant des méthodes et des coutumes depuis longtemps établies."

"Les gens qui accomplissent quelque chose sont toujours exposés à ce risque, que l'on évite facilement quand on est satisfait de se laisser dériver dans la complaisance confortable de l'inertie."

L'affaire du document controversé est survenue après que M. Gordon eut déclaré que trois compagnies de camionnage de l'Ouest canadien, dont le CN est devenu propriétaire, avaient accusé dans l'ensemble un léger profit durant l'année 1960.

M. Fisher lui demanda alors s'il était vrai qu'une des trois compagnies avait subi une perte de \$400.000.

M. Gordon lui demanda d'où il tenait ce chiffre. M. Fisher lui ayant montré un feuillet dactylographié, M. Gordon déclara qu'il s'agissait d'un duplicata d'un document volé dans les dossiers du CN, et que d'ailleurs ce document ne fournissait pas des précisions complètes.

M. Gordon déclara ensuite que M. Fisher avait dû conspirer avec quelqu'un pour faire dérober ce document, mais le député s'en défendit.

"Qu'il a dérobé, alors, M. Fisher?" demanda le président du CN.

"Je l'ignore."

"Qui vous l'a remis, M. Fisher?"

"Je ne le divulguerais pas ici?"

"Et moi, je ne suis pas disposé à répondre à des questions s'appuyant sur un document volé," répliqua M. Gordon, qui ajouta que la personne l'ayant remis à M. Fisher savait qu'il utiliserait le document de façon hostile.

Quand le comité ajourna pour le souper, M. Fisher se dirigea vers la table principale pour reprendre son document, mais M. Gordon en prit possession en déclarant: "Un bien volé appartient toujours à son propriétaire."

"J'ai déposé ce document pour renseigner le comité," reprit M. Fisher.

Non monsieur, c'est à moi que vous l'avez remis," trancha le président du CN, qui se tournant vers le président du comité, M. Earl Rowe, reprit: "Voici un document volé provenant des dossiers du CN."

Un député suggéra alors que le document soit confié au greffier du comité jusqu'à ce que le problème soit décidé après le souper.

"Ca me va, dit M. Gordon. Mais d'ici là, je communique avec les avocats du CN."

Après avoir dit que M. Gordon a dit qu'il ne cherchait pas à se défendre personnellement, mais la haute direction de l'entreprise.

"A moins que ne soit restaurée la confiance dans toute l'équipe de la direction, a-t-il dit, tout le système va s'écrouler."

Montréal ne songerait pas vraiment à l'administration du réseau gazier

La ville de Montréal n'a pas vraiment formé le projet d'administrer éventuellement la Corporation de gaz naturel du Québec, a souligné M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, à la suite de rumeurs provoquées par une question de Me George Gould, c.r., l'un des procureurs de la ville qui s'oppose devant la région provinciale du gaz et de l'électricité à la requête en augmentation de taux.

Cette question à l'adresse d'un témoin était la suivante: "Quelle répercussion aurait dans les sphères de la finance, l'administration par la ville de Montréal de la Corporation de gaz. Cette question demeurerait sans réponse, mais elle ajoutait encore plus de poids aux rumeurs selon lesquelles, compte tenu de la déconfiture financière de la Corporation, l'administration provinciale octroierait que la ville l'administre."

Seule la ville de Philadelphie administre un réseau de distribution de gaz, dont elle retire \$8.500.000 en revenus par année. Toutefois, selon la précision donnée par M. Saulnier, l'administration municipale n'a pas songé à aller chercher dans

le réseau gazier les revenus dont elle a besoin.

La ville de Montréal a terminé brusquement vendredi, en fin d'après-midi, sa preuve devant la Régie du gaz et de l'électricité. L'audience doit se poursuivre aujourd'hui cependant, par le contre-interrogatoire des témoins que la ville a cités. Me George Gould a alors déclaré que la régie ne lui permettait pas d'interroger les témoins sur le refinancement de la Corporation de gaz ou sur les termes du contrat entre la Corporation de gaz et Trans-Canada Pipe Lines, il ne désirait pas faire entendre d'autres témoins. Me Gould avait annoncé qu'il présenterait un "factum", ce qui pourrait donner une impulsion nouvelle à l'opposition manifestée par la ville devant la Régie.

M. Diefenbaker à l'occasion de la St-Jean:

Nous tenir ensemble en vue d'un Canada uni, glorieux et prospère

OTTAWA — Dans un message qu'il adresse aux Canadiens français à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, le premier ministre du Canada affirme que "c'est en nous tenant ensemble et en acceptant toute la tâche qui nous est dévolue, à nous tous, Canadiens, que nous parviendrons à faire de notre pays un Canada uni, glorieux et prospère".

Voici le texte de ce message: "Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, m'apparaît dans son rôle de précurseur comme le champion de la liberté et le défenseur des droits les plus sacrés de l'homme. Il a accompli sa mission au prix de sa vie et son exemple de courage devant la tyrannie nous inspire encore aujourd'hui dans la résistance que les Canadiens, de concert avec leurs alliés du monde libre, doivent opposer à tout ce qui menace nos libertés. C'est en nous tenant ensemble et en acceptant toute la tâche qui nous est dévolue à nous tous, Canadiens, que nous parviendrons à faire de notre pays un Canada uni, glorieux et prospère."

"A mes compatriotes les Canadiens de langue et de culture françaises, j'offre mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité."

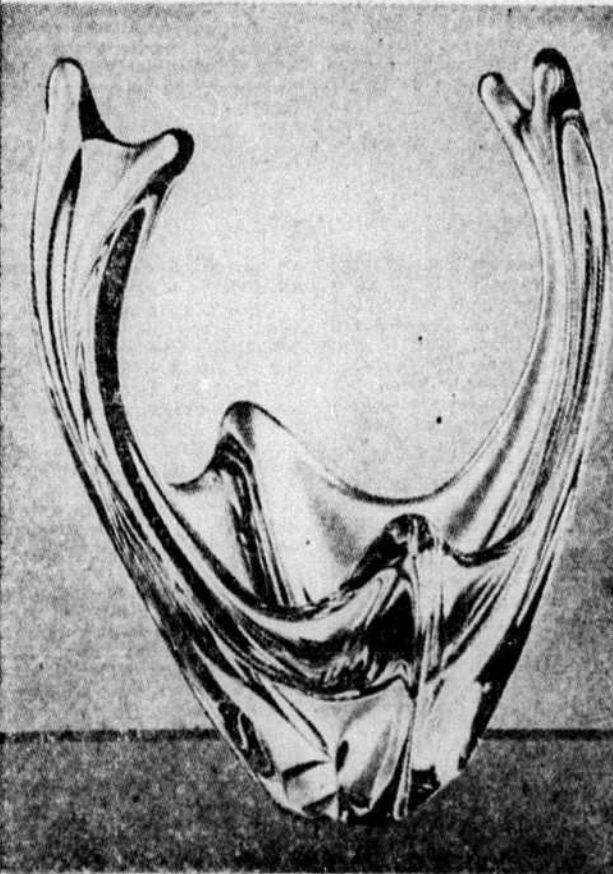
"Le premier ministre, John G. Diefenbaker"

Cadeaux d'une rare élégance

Cristal de France

DAUM LALIQUE

BACCARAT



Coupe de DAUM

au Petit Versailles

LE CENTRE DU CRISTAL DE FRANCE

930, rue STE-CATHERINE Est - PL. 8219-0

LA SESSION FÉDÉRALE

Démenti d'Ottawa au sujet d'un projet d'alliance commerciale du Pacifique

OTTAWA — Le premier ministre Diefenbaker a démenti les rumeurs selon lesquelles le Canada pourrait contraindre à la création d'une alliance commerciale du Pacifique. Il a aussi écarté la prétention que M. Duncan Sandys, membre du cabinet britannique, avait dû retarder sa visite à Ottawa, prévue pour cette semaine, à cause d'engagements antérieurs des membres du cabinet fédéral. M. George McRath avait demandé des précisions sur une dépêche annonçant que M. Hees se rendrait peut-être en Australie et en Nouvelle-Zélande pour amorcer des pourparlers en vue de la création d'une alliance commerciale du Pacifique, advenant l'adhésion de l'Angleterre au marché commun européen. Le gouvernement australien a confirmé hier qu'il attend lui aussi la visite du ministre anglais, Duncan Sandys. M. Diefenbaker a dit que c'est M. Sandys qui a demandé sa visite, préférant la remettre à une date qui lui conviendrait mieux.

Une offense suffira à placer un délinquant sexuel en détention préventive

OTTAWA — En vertu d'un nouvel amendement au code pénal, il suffira d'une seule condamnation pour crime sexuel pour que le délinquant puisse être placé en détention préventive, a dit hier le ministre de la justice, M. Fulton. M. Fulton a annoncé que le ministre de la santé fera des démarches auprès des gouvernements provinciaux pour voir s'ils peuvent fournir des cliniques en dehors des pénitenciers. En vertu de la nouvelle loi, il suffira de prouver qu'un délinquant sexuel a manqué de contrôle de ses impulsions sexuelles, alors qu'il a passé il fallait parfois des années et toute une série de crimes avant que l'on puisse prouver la nécessité de placer un criminel sexuel en détention préventive. M. Fulton a rappelé que la Commission McRuer avait recommandé un programme de recherches, d'éducation et de cliniques, mais que ces domaines relevaient d'abord de la juridiction des provinces.

Pour éviter des déficits plus élevés, le CN doit réduire ses services

OTTAWA — Le Canadian National doit réduire ses trains de voyageurs pour éviter de plus gros déficits, mais cette société de la couronne est toujours consentante à améliorer ses services pour le bénéfice des voyageurs s'ils sont consentants à payer, a déclaré hier le président du CN, M. Donald Gordon.

Il a affirmé devant le comité parlementaire des chemins de fer que le service des voyageurs avait enregistré un déficit de \$40.000.000 attribuable aux services de banlieue et aux voyages réguliers sur de longues distances. Aucun des services de banlieue du CN n'est rentable, a avoué M. Gordon.

Le député conservateur de Vancouver-Sud, M. Ernest Broome, a fait remarquer qu'il paraissait étonnant que le CN ne reçoive que \$48.000.000 de ses services de voyageurs et que même avec une réduction du nombre de ces trains, les pertes continuent de monter.

M. Gordon a expliqué que le CN fait son possible pour populariser les voyages par train et qu'il se sert même de chansons comme propagande à la radio.

"Si le public voyage par train, nous serons heureux de maintenir les trains en service."

Ottawa n'interviendra pas dans une grève de menuisiers à la baie James

OTTAWA — M. Douglas Fisher, PSD de Port Arthur, a demandé hier la permission pour les charpentiers menuisiers qui sont en grève à Mooseonee, à l'extrémité sud de la baie de James, de demeurer dans les camps d'une compagnie de la Couronne. Le ministre de la production de défense, M. O'Hurley, a répondu que les camps avaient été mis à la disposition de la compagnie. De plus, le gouvernement ne peut pas intervenir dans ce différend parce qu'il relève du ministère du travail de l'Ontario.

Ottawa incapable d'empêcher la fermeture des mines de charbon

OTTAWA — Le premier ministre Diefenbaker a déclaré hier aux Communes qu'il verrait avec plaisir toute action de la Dominion Steel and Coal pour empêcher la fermeture de la mine Florence Colliery, au Cap Breton, mais que le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'agir dans ce cas. On sait que cette mine de charbon doit fermer le 2 juillet. M. Pickersgill, libéral de Bonaville, a suggéré de retarder la fermeture de cette mine jusqu'à ce que les programmes de changements d'emploi annoncés par le gouvernement entrent en vigueur.

AMENDEMENTS AU CODE CRIMINEL

Peines plus sévères aux conducteurs "dangereux" sur terre et sur l'eau

OTTAWA — Des amendements au Code criminel en vue de rendre plus sévère la législation contre ceux qui sont trouvés coupables de conduite dangereuse d'un véhicule-moteur ou d'une embarcation à moteur ont subi hier deuxième lecture au Sénat. Les députés ont commencé l'étude du bill article par article.

L'un de ces articles prévoit la possibilité d'imposer des peines sévères à ceux qui sont coupables de "conduite dangereuse".

M. Jean-Paul Deschatelets, libéral de Maisonneuve, a félicité le gouvernement d'avoir proposé cet amendement au code criminel en disant que l'Association canadienne des chefs de police avait réclamé un tel amendement.

Un député conservateur, M. Nesbitt, secrétaire parlementaire de M. Green, a dit qu'on ne devrait pas permettre à des jeunes de moins de 16 ans de conduire une embarcation à moteur et il a même suggéré d'établir un système de permis comme pour les véhicules-moteurs.

Une lettre de Diefenbaker aux premiers ministres provinciaux

Ottawa refuse de changer ses offres de partage des impôts

OTTAWA — Le gouvernement fédéral n'a pas modifié les offres qu'il a faites aux provinces relativement au partage des impôts, a révélé hier le premier ministre du Canada, en déposant aux Communes une lettre qu'il a adressée, le 10 juin, aux premiers ministres des dix provinces canadiennes.

Dans sa lettre, le premier ministre Diefenbaker dit qu'Ottawa refuse de modifier fondamentalement les offres qu'il faisait lors de la conférence fiscale du 23 février dernier pour mettre fin au système de location des champs d'impôts pour le remplacer par un système de perception d'impôts pour les provinces.

D'après le premier ministre, le seul genre d'accord de perception fiscale qui peut être conclu entre le Canada et les provinces est celui par lequel le gouvernement fédéral fera fonction d'agent des provinces aux fins de percevoir l'impôt établi par les provinces.

La nécessité de conclure un système d'accords ou le gouvernement fédéral fait fonction d'agent des provinces aux fins de percevoir l'impôt établi par les provinces.

Telle est l'une des remarques faites par le premier ministre John Diefenbaker aux premiers ministres provinciaux en marge des décisions auxquelles en est arrivé le pouvoir central pour mettre à exécution quelques-unes des offres qu'il a faites aux provinces lors de la conférence fiscale des 23 et 24 février derniers.

M. Diefenbaker a écrit à ses collègues provinciaux pour régler le genre de relations qu'il convient d'établir entre le fédéral et les provinces par suite du remplacement des accords de perception fiscale.

Un des autres points touchés par M. Diefenbaker a trait aux (Suite à la page 6)

100 navires sont immobilisés par la grève aux Etats-Unis

NEW-YORK — Les négociateurs des deux parties du différend qui paralyse déjà de vastes secteurs du transport maritime aux Etats-Unis sont plus éloignés les uns des autres que jamais à la suite d'accusations portées par les représentants syndicaux.

A l'heure actuelle, une centaine de navires sont immobilisés dans les ports de l'Atlantique, du Maine au Texas. L'on croit que bientôt, 85.000 hommes d'équipage, 7 syndicats et environ 1.000 navires, cargos et pétroliers seront impliqués dans le différend. Plusieurs navires sont actuellement en mer et ne seront atteints par la grève que lorsqu'ils arriveront dans un port américain.

Jesse M. Calhoun, président du comité conjoint des syndicats impliqués dans le conflit, a accusé l'Institut américain de la marine marchande, organisme qui négocie au nom des compagnies d'avoir tenté de corrompre les syndicats en offrant des gains économiques substantiels s'ils abandonnaient leurs revendications concernant les "navires fugitifs". Il a réclamé une enquête du Congrès américain sur cette affaire. Ralph Casey, président de l'Institut, a déclaré que Calhoun avait "menti" et qu'il acceptait la tenue d'une enquête.

On sait que la question des "navires fugitifs" constitue le cœur du litige. Il s'agit de navires qui sont la propriété de sociétés américaines mais qui sont enregistrés dans des pays étrangers pour éviter de verser les salaires payés par les armateurs américains. Les syndicats veulent obtenir le droit d'organiser les équipages des navires fugitifs afin de hausser le niveau des salaires.

Le président du Syndicat national des employés de marine, Joseph Curran, a déclaré que son syndicat, fort de 37.000 membres, est disposé à négocier avec chacun des employeurs séparément au lieu de négocier avec l'association qui les représente.

Casey a répondu que cette offre de Curran avait pour but de diviser les armateurs et il a refusé cette demande.

Selon l'Association médicale canadienne:

Le peuple veut l'assurance-santé; un effort coopératif l'apporterait

Le Conseil général de l'Association médicale canadienne, dont le 94e congrès annuel a débuté hier à l'hôtel Reine Elisabeth, croit en un effort coopératif par lequel la profession médicale, le gouvernement et autres services de bien-être faciliteront l'adoption de plans d'assurance-santé. L'Association exprime publiquement la volonté de la profession médicale de s'en tenir au principe d'une quote-part fournie par la profession dans les secteurs où elle est requise, souligne une partie du rapport du comité de direction.

Ce serait le comble de la folie de croire que les médecins canadiens ne se rendent pas compte que plusieurs de leurs concitoyens favorisent un système d'assurance santé, a établi le Dr R. MacGregor Parsons, de Red Deer, Alberta dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du congrès.

L'Association médicale canadienne, il y a un an, a proposé comme meilleure méthode d'assurance-santé le paiement par le public, sur une base volontaire, de primes défrayant à l'avance des soins médicaux complets, selon un plan administré par la profession médicale, sans but lucratif. La grande majorité de la population adulte peut contribuer à ce plan, mais il faudrait une certaine intervention gouvernementale pour solder les primes des autres assurés.

Le Dr Parsons a recommandé à la profession médicale de communiquer une opinion unanime à la Commission royale sur l'assurance-santé, dont le président a été nommé il y a six mois par le cabinet fédéral: il s'agit de M. le juge Emmett Hall, de la Cour suprême de la Saskatchewan. Cette commission prendrait deux ans à procéder à une enquête complète.

Toutefois, l'Association médicale canadienne est d'avis "qu'un programme de soins médicaux complets, obligatoire pour tous, avec l'appui des deniers du gouvernement, est ni nécessaire, ni souhaitable". Cependant, l'Association affirme que l'assurance sur les services médicaux ne peut être envisagée convenablement qu'en rapport avec tous les autres aspects des services médicaux. Il ne serait pas dans l'intérêt des citoyens de la Saskatchewan ou de toute autre province du Canada que s'établissent des normes d'assurance médicale gouvernementale de façon prématurée, a dit un porte-parole.

VITE

Vous pouvez encore vous embarquer pour une

CROISIÈRE DE 14 JOURS

à bord du fameux paquebot climatisé

s.s. RYNDAM



454 PLACE JACQUES-CARTIER



Nous sommes heureux d'annoncer la réouverture de nos salles à manger complètement climatisées et redécorées

UN. 6-4605

AUJOURD'HUI

MARDI, 20 JUIN, 7 hres p.m.

"Ouverture"

du

Restaurant SANTA LUCIA

où la langue française sera à l'honneur

- Venez fraterniser avec nous, vous y croirez des amis latins.
- Venez vous régaler dans une ambiance vraiment chaleureuse.
- Venez goûter nos spécialités italiennes, notre chef avisé saura vous plaire.

aux hommes d'affaires: un dîner du jour

RESTAURANT SANTA LUCIA

1605, RUE ST-DENIS — NOUS LIVRONS — Tél. AV. 8-9389

De MONTREAL et QUEBEC:

22 JUILLET

Croisière sur le St-Laurent et la mer des Antilles, où la brise est toujours fraîche!

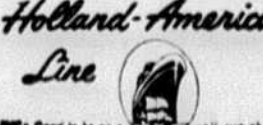
Escale à Nassau! Fin de semaine à Miami!

À partir de \$295.00

PAIEMENTS DIFFÉRÉS

— CONSULTER VOTRE AGENCE DE VOYAGE

Holland-America Line



"Le Devoir" est imprimé au No 454, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Pilon.
"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Association des journaux et de la Canadian Daily Newspaper Publishers Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour l'impression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et à l'Agence Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.
Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et banlieues, \$20.00; CANADA hors Montréal et banlieues, \$16.00; États-Unis et Empire Britannique, \$20.00; Union Postale, \$20.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$9.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.
Autorisé comme maître postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.
Téléphone: Victor 4-3361*

LE DEVOIR, MONTRÉAL, MARDI, 20 JUIN 1961

Pour sauver le tiers-monde

MM. Kennedy et Khrouchtchev se sont lancés les ultimatifs qu'ils s'étaient servis à Vienne. Le chef soviétique exige le règlement, à ses conditions, de la question allemande et du sort de Berlin d'ici la fin de l'année; le président américain affirme que le gouvernement de Moscou, par son refus de conclure un accord sur l'arrêt des essais responsables d'une reprise de la course aux armes nucléaires.

Ces défis font renaitre dans le monde les inquiétudes qui ont accompagné les phases aiguës de la guerre froide. Mais un autre problème paraît encore plus important, c'est l'aide aux pays sous-développés, car c'est là que s'engage le duel entre l'Occident et le bloc communiste. Les États-Unis, après avoir déjà tant fait, vont-ils accepter l'effort encore plus grand qu'il s'impose?

Le président Kennedy préconise un programme de grande envergure, dont le but est de corriger les déficiences et les limitations des secours antérieurs. Ce qu'on a appelé un nouveau plan Marshall pour l'Amérique latine n'est qu'une partie de cette grande entreprise de réhabilitation; il faudra aussi une assistance massive à l'Asie libre, comme l'a promis récemment le vice-président Johnson, et à l'Afrique.

L'idée centrale de cette nouvelle offensive contre la faim et la misère, c'est d'accorder aux pays pauvres et insuffisamment développés des crédits à bon marché et à long terme pour leur permettre les travaux de grande envergure dont ils ont besoin. L'idée n'est pas nouvelle et le gouvernement Eisenhower avait tenté de modifier sa politique dans ce sens, mais cette formule se heurte à l'hostilité d'une bonne partie du Congrès qui tient comme à un principe intangible à l'attribution annuelle des crédits.

Vendredi dernier, M. Kennedy a lancé un appel au peuple américain, pour obtenir son appui, pour le convaincre qu'il faut combattre le communisme en détruisant les causes qui favorisent son expansion. En plus des crédits et des octrois qui sont déjà accordés chaque année, le président propose un programme quinquennal qui mettrait à la disposition des pays sous-développés des crédits au montant de \$8,800 millions. Il s'agit d'assurer l'aménagement économique et industriel de ces pays pour combattre la pauvreté et les injustices sociales qui favorisent la violence et la subversion. Il faut supprimer toutes les causes de désordre dont profite le communisme.

Pour faire triompher cette politique, le gouvernement Kennedy doit surmonter plusieurs obstacles. D'abord il lui faut obtenir la collaboration des pays concernés, les convaincre de la sincérité de ses intentions et les décider à prendre les mesures nécessaires à leur progrès. C'est pour cela qu'il a envoyé M. Stevenson faire une tournée dans dix pays d'Amérique latine; le représentant du président termine cette visite aujourd'hui à Bogota. Cela non plus n'est pas nouveau, M. Milton Eisenhower avait fait un voyage du même genre en 1953; mais ses recommandations n'eurent guère

de suite, sauf à la fin du régime Eisenhower, après l'explosion de Cuba.

Si le gouvernement de Washington doit convaincre l'Amérique latine de son désintéressement et effacer les mauvais souvenirs de l'impérialisme économique, le président doit aussi vaincre la résistance du Congrès, où les éléments conservateurs restent hostiles à une aide étrangère aussi onéreuse. Il s'efforce pour cela de convaincre l'opinion américaine à laquelle les législateurs sont naturellement sensibles. Il répond aussi à des objections; c'est vrai que dans le passé une trop grande partie de l'argent a été gaspillée ou mal employée, que l'orientation a manqué; mais on s'efforce de corriger ces défauts, et toute l'assistance économique sera contrôlée par un organisme central. L'aide est accordée sans aucune condition politique, mais on y met des conditions économiques et sociales pour en assurer l'efficacité selon les besoins de chaque pays et en vue d'améliorer le sort de la population.

L'une des suggestions que rapporte M. Stevenson de son voyage c'est que la conférence économique de l'O.E.A. prévue pour le 15 juillet à Montevideo soit retardée de quelques semaines; plusieurs gouvernements sud-américains estiment que les préparatifs sont insuffisants, ils veulent un délai plus long pour préparer leurs dossiers et aussi pour permettre au gouvernement de l'Uruguay de terminer les préparatifs matériels pour recevoir les délégations et les journalistes. Ils ont aussi invoqué un autre motif, c'est que la conférence interaméricaine aurait plus de chances de succès si le Congrès avait auparavant adopté le programme proposé par le président Kennedy.

Il est certain qu'un vote favorable du Congrès aiderait les États-Unis à faire accepter leurs propositions; mais un succès diplomatique à la conférence interaméricaine serait aussi fort utile pour convaincre le Congrès.

L'une des objections formulées par les législateurs c'est que les plus beaux programmes échouent trop souvent parce qu'on manque d'administrateurs compétents. Il importe en effet de procéder à la réhabilitation dans tous les domaines: habitation à bon marché, hygiène, routes, énergie, réformes agricoles, et surtout l'enseignement qui est essentiel à tout progrès technique; cela ne s'improvise pas; M. Kennedy disait vendredi qu'il veut demander à des hommes de premier plan, dans les affaires et les carrières libérales, d'interrompre momentanément leur activité pour s'occuper de cette tâche essentielle.

L'effort massif que M. Kennedy propose à son pays, il veut aussi le demander à tous les pays industrialisés. La tâche est immense; il s'agit d'empêcher que s'étendent dans le tiers-monde les mouvements subversifs que les communistes appellent des guerres de libération, et que la force militaire ne peut pas arrêter. Cette croisade contre la misère mérite le concours généreux de tout le monde libre; le Canada devra y assumer toute sa part.

Paul SAURIOL

Blocs-Notes

"Un pacte entre deux nations"

La Confédération, "pacte entre deux nations": c'est une vue traditionnelle dans le Québec. L'affirmation n'a pas de valeur juridique: l'Acte de l'Amérique britannique du nord est une loi votée en 1867 par le parlement de Westminster. Cette sanction manque donc à un contrat qui, moralement, politiquement, a existé et continue de valoir.

L'idée n'est donc pas neuve. Ce qui est inattendu et reconfortant, c'est d'assister à une relance du leitmotiv par le Nouveau parti — plus exactement, par l'équipe québécoise du Nouveau parti. Le livre de M. Knowles ne l'annonçait pas, sauf par la liberté qu'il reconnaît aux organismes provinciaux du groupe.

Qu'en dedira le Nouveau parti provincial? Dans quelle mesure réussira-t-il à faire adopter son attitude par le parti fédéral? Ce sera à examiner. Mais il faut tout de suite enregistrer la position de principe. Elle est importante en soi.

Des partenaires

"Deux nations": pas seulement deux langues considérées comme moyens d'expression, mais deux cultures, deux milieux sociologiques, qui l'un et l'autre doivent politiquement se structurer. Là-dessus se fonde l'autonomisme du Québec, qui a des racines autrement solides que celui des autres provinces.

Mais si le Nouveau parti entend conduire ces principes

Une étape

Nous n'entendons pas commettre l'injustice de réclamer du Nouveau parti plus que de ses vieux concurrents. Les résistances auxquelles sa section québécoise se heurtera sont exactement celles que rencontrent les Canadiens français dans tous les partis. Mais s'il réussit à aller plus loin, s'il permet au pays de franchir une étape: alors il rencontrera bientôt chez les Canadiens français une sympathie qu'autrement on mettrait du temps à lui accorder.

Le fanatisme antifrancophone n'existe maintenant qu'à l'état de survivance. Le danger est ailleurs: dans l'oubli, dans l'indifférence, dans un "souci d'efficacité" qui ne tient pas compte de notre existence. C'est pourquoi, chez tous ceux qui croient en l'avenir du Canada, une politique de présence s'impose avec la plus grande rigueur. Nous devons être là. Nous devons nous rendre à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver, comme à Halifax: j'en tends que, sur tous les plans, nous devons accepter toutes les occasions, qu'il s'agisse de politique ou de littérature, de recherches scientifiques ou d'action immédiate.

Il nous faut des impatientes qui disent leur irritation, et des tenaces qui négocient, qui s'installent, qui ne se laissent pas oublier. Nous ne pourrions jouer et gagner cette partie

Panne à New-York

De notre correspondant particulier Yvan Philip

Un malheur n'arrive jamais seul: ce 13 juin (qui n'était pourtant pas un vendredi 13), la température à New-York battait un record (pour la journée) qui remontait au siècle dernier, et atteignait 96° à l'ombre; en fait, il n'avait pas fait si chaud à New-York depuis 2 ans, de cette chaleur tropicale qui pèse de toute son humidité sur une population résignée à trouver son salut sous la brise glacée des appareils de climatisation.

Quand survint une panne... Une panne qui d'abord n'eut l'air de rien: ceux qui comme moi circulent à ce moment en voiture dans ce Manhattan engorgé d'automobiles crurent d'abord à une plaisanterie locale quand, le premier croisement venu et il y en a à tous les 300 pieds dans ce district tracé au cordeau, ils virent tous les feux de signalisation éteints; on se laisse emporter par sa vitesse, et au deuxième croisement, même chose... avec des voitures débouchant des rues transversales et résolues à endiguer la marée qui déferle sur les avenues!

Mais ce qui devait être un amusement de quelques "blocs" à fait tache d'huile: des quartiers entiers où la circulation devient anarchique, où chaque automobiliste se faufile comme il peut au travers de ceux qui veulent le couper, un peu comme s'il conduisait à nouveau les petites voitures dans quel que Luna Park géant...

Un simple court-circuit...

Il n'est alors que 5h 15 de l'après-midi: il fera grand jour encore jusqu'à 8h (c'est l'heure d'été), mais la panne d'électricité, loin de se confiner aux feux de signalisation, s'étend à tout ce qui emploie le courant; et bientôt il fera nuit... et la panne se prolongera jusqu'à 8h 30. Un record! Non, mais un record précédent parce qu'il frappe le cœur de la ville, à l'Est et à l'Ouest de la 5ème avenue centrale, et jusqu'à ce Times Square vibrant de ses mille illuminations.

Ce fut un simple court-circuit, suivi d'une réaction en chaîne. Impossible de le localiser d'abord, et on a cru que la panne venait d'une surcharge due à la consommation sans précédent de courant: tous les appareils de climatisation de la ville vrombissaient au maximum. Et pourtant, non: la centrale électrique qui alimente New-York doit se rendre à l'évidence, ce n'était qu'un simple accident technique. "Indépendant de sa volonté", c'est ce que cherchera à déterminer une double enquête, car ce n'est pas la première fois que pareil accroc se produit, et comme l'annonçait le directeur de l'entreprise avec une résignation morose, ce ne serait pas la dernière.

La plus grande partie de la ville utilise le courant alternatif; c'est celui qui fut mis en janne; les secteurs à courant continu étaient éclairés comme d'habitude... et parfois s'éclairaient des contrastes absurdes: à Times Square, tout le côté Ouest, côté théâtres, était dans l'obscurité, tandis que l'Est, tout était clair.

Sous terre et dans les airs

Ce n'aurait été après tout qu'une fantaisie en clair-obscur s'il ne s'était agi que de la rue, mais la rue compte moins à New-York, on le sait, que les boîtes où vivent et circulent les hommes: gratte-ciels, ruelles dressées, et métros, bords furets sur roues. C'est là que la panne prit des proportions cauchemaresques. Ici encore, il y a plusieurs compagnies de métropolitain; toutes n'étaient pas touchées, mais celles qui l'étaient ont eu, par exemple, plusieurs rames immobilisées pendant trois heures sous la rivière Est (les voyageurs plaindront amèrement que les métros ne leur aient pas fait passer le jour; ils ne s'en rendent pas leur place et finissant, toute honte bue, par se coucher par terre). Plus de lumière nulle part, ni dans le métro, ni dans les immenses fourmilières à bureaux... et comme c'était l'heure de fermeture de certaines ascenseurs arrêtés à mort.

Le comique toujours coïste le moins drôle, et si l'on a eu d'une part la ration d'évacuements normale due à la chaleur et au manque d'air, il y a eu par ailleurs ce brave message quinquagénaire tout seul dans sa cage et qui, libéré après plusieurs heures et croyant sans doute être la seule victime d'un mauvais sort, voulait à tout prix délivrer ses plis de crainte d'être mis à la porte par son patron: "Me croirai-je si je lui raconte que j'ai passé trois heures dans un ascenseur?"

Il est vrai que d'autres prévenus s'en sont mieux tirés, descendant une trentaine d'étages à pied, dans l'obscurité, un petit voyage qui prenait une à deux heures... Et quand déjà ils rentraient chez eux, harassés: c'était pour trouver tout sens dessus dessous: ce qui devait être froid était chaud, ce qui devait être chaud était froid. Car, les frigos ne fonctionnaient pas, les aliments gèzaient, et les réchauds électriques ne fonctionnaient plus.

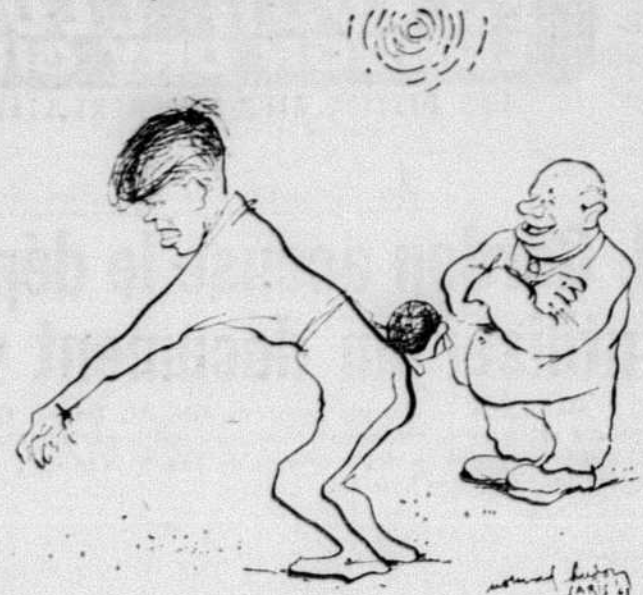
Je crois cette mise au point nécessaire, car trop souvent de nos jours, dans les journaux et dans les entrevues publiques, on ignore leur présence et leur travail. Et comme ces deux personnes n'ont pas crié leurs mérites sur les toits, permettez-moi l'entremise de cette lettre, de faire reconnaître la part qui leur revient et de les remercier publiquement.

Croyez, monsieur, en ma profonde considération,
Signé: Michèle Juneau
Sous-signé: Dyne Mouso
Monique Mercure
Denise Morelle
Kim Yaroshevskaya
Claude Brabant
Madeleine Langlois

La bible vous parle!

Mais, aimez vos femmes, et ne leur montrez point d'humour.
(Col. 3: 19)
EXTRA ORDINAIRE (La Société éditoriale de la Bible)

Les pétanqueurs



Ton hémisphère contre mon hémisphère

Lettres au "Devoir"

Où en sommes-nous?

Monsieur le rédacteur,

Vous parlez de suicide économique pour les Canadiens français, chers amis; nous sommes en effet en plein suicide économique actuellement. Vous n'avez qu'à regarder autour de vous, on parle de la Place Ville-Marie, des nouveaux gratte-ciels de l'ouest de la ville. Dans l'édifice Dominion et nombre d'autres il y a des milliers de bureaux d'affaires ou les positions majeures ne sont détenues que par du personnel anglais et, malgré tout, c'est assez normal. Ce qui ne l'est pas du tout, c'est que nous, nous Canadiens français, nous portons leur propre argent par paquets: compagnies de finance, compagnies de produits de consommation — autrefois canadiennes mais absorbées depuis par le capital étranger — ces compagnies ne font pas en général leurs propres achats sur place mais à TORONTO, la mère-patrie.

Soixante-quinze pour cent des fournisseurs locaux, payant taxes à la province ou à la municipalité, se cassent le nez aux portes de ces gratte-ciels et s'en reviennent bredouille depuis au delà de trente ans. Renseignez-vous auprès de nos voyageurs de commerce et vous verrez. Est-ce que pour nous, Canadiens français, ça n'est pas du suicide économique? Nos Chambres de commerce, fermées de toutes sortes d'activités, se gardent bien de faire pression au sujet de certaines garanties qu'il faudrait obtenir pour éviter les abus collectifs

dont nous sommes victimes. Les concessions, les privilèges, semblent toujours favoriser le même côté mais si quelqu'un du milieu se sent lésé, on crie hola et on écrase cette victime avec le pied — sale gauchiste — c'est plus facile. Il serait pourtant logique et équitable qu'un corps d'hommes d'affaires avisés se donne comme tâche de veiller au développement ainsi qu'à la prospérité de la métropole ou de tout autre endroit dans la province de Québec et soient en mesure de contrôler et de mettre en valeur les privilèges et devoirs de ceux que nous invitons à partager parmi nous la prospérité communale.

Si nous exceptions de taxes certaines corporations qui viennent s'établir chez nous, il faudrait s'assurer que ces gens embauchent un pourcentage raisonnable d'employés locaux et ce à tous les échelons, même administratifs, et exiger de plus que tous les achats nécessaires au fonctionnement de l'entreprise soient faits sur place quand c'est possible, au profit des fournisseurs de l'endroit où ils sont installés en priorité et qu'à défaut, une taxe spéciale soit exigible sur les marchandises venant du dehors. Toutes les compagnies étrangères établies ici ont recours à une publicité commerciale venant, pour la plupart du temps, de New York, en regard de l'emballage industriel, etc., etc. Nous avons à Montréal des artistes et des producteurs d'emballages qui pourraient tout au moins s'oc-

Roger SAINT-JACQUES

L'école neutre... un illogisme?

Monsieur le directeur,

L'éducation est le développement harmonieux des facultés physiques, intellectuelles et morales, certains parents se rebiffent. Pourtant, c'est dans cette discipline que tout individu retrouve ses vertus et ses vices, ses qualités et ses défauts. On est bon ou mauvais, généreux ou égoïste, reconnaissant ou ingrat, etc., en tout ou en partie, à certains moments ou tout le temps.

Ainsi, ces qualités morales, vieilles comme le monde, existent et affectent notre comportement vers le bien ou vers le mal. Elles régissent notre conduite les uns envers les autres même chez l'athée et l'agnostique qui voudrait bien s'en défendre sans pourtant y réussir. On ne peut extirper ces facultés, morales qu'il résident dans l'âme humaine et se manifestent avec grandeur ou décadence suivant qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne de Celui qui en est l'Auteur: Dieu. Ceux qui nient Dieu doivent se révolter contre Lui et, en effet, se révolter. Ils adorent tout l'argent, soit un fétiche, soit une idole, une étoile de cinéma, une reine de beauté, etc. Ils tenteront ainsi de satisfaire aux besoins de leur âme par ces substitutions. Ils se logeront dans un pseudo-neutralisme qui s'avérera un esprit de révolte incompréhensible envers Dieu, la morale, les religions, les choses sacrées. Plusieurs ne réaliseront même pas l'état d'âme dans lequel ils vivent.

Ainsi, l'école dite neutre est en vérité l'école athée tout simplement, car elle ne peut se dire "neutre" vis-à-vis des choses morales. Le professeur par son exemple et sa conduite envers ses élèves est le miroir vivant de la non-neutralité morale de son enseignement, quelle que soit la matière scolaire enseignée. Si un élève dissipe cause le désordre, il lui faut intervenir et corriger ou punir cet élève, etc.

On dira que la morale et la religion sont deux choses distinctes l'une de l'autre. Autant le pain et l'eau sont essentiels à la vie du corps, autant la morale et la religion sont inséparables de la vie de l'âme. Et si l'on nie tout, Dieu, le diable et son âme en même temps, comment peut-on affirmer sincèrement être en faveur de la morale? Comment certains individus peuvent-ils logiquement se dire chrétiens et partisans de l'école neutre ou athée en même temps? Au nom d'une minorité qui se nomme "Le Mouvement Laïque de langue française", il faudrait que la majorité française et catholique du Québec s'atrophie au point de renoncer, en tout ou en partie, à l'enseignement moral et religieux dans les écoles publiques de l'état? S'il fallait accepter ce raisonnement pour satisfaire cette minorité neutre ou athée, ne faudrait-il pas accomplir

pour donner droit aux enseignements confessionnels aux autres que des catholiques et des protestants? Oui, pour les Témoins de Jéhova, les Juifs, les schismatiques slaves, les Mahométans, etc. qui sont des minorités aussi importantes que celle du Mouvement Laïque. Alors, quelle tour de Babel aurions-nous dans un tel système d'enseignement? L'état du Québec ne peut reconnaître officiellement tous les types d'enseignement, confessionnels ou non.

La solution qui convient aux petites minorités est celle de l'enseignement privé. Que le Mouvement Laïque organise d'abord son propre système "neutre", à ses frais, en marge de l'état chrétien du Québec, ce n'est pas une affaire qui ne concerne que personne ne lui conteste. Québec s'est toujours montré accueillant et tolérant envers ses minorités. Elle peut être citée en exemple aux autres provinces du pays. Si, plus tard, la minorité "neutre" devient assez importante et nombreuse, il ne faut pas de doute qu'elle pourra alors se mériter de la part de l'état du Québec, pour le moment, que le Mouvement Laïque fasse ses preuves et cesse, au nom de la justice et de la charité, de traiter tous ceux qui ne pensent pas comme lui en ignorant et "de haut".

Fernand Champagne, Terrebonne.

Histoire et justice immanente

Monsieur le rédacteur,

Je me permets une citation: "car les plus nobles idées de l'homme, il se trouve que ce sont celles qui poussent son espèce en avant, dans le sens de la conquête et de la victoire, tracée depuis toujours par l'évolution de la vie. Même l'amour universel d'un Gandhi, d'un saint François, d'un abbé Pierre, lui suffit-il de remier désarmement la violence pour l'abolir dans le passé?" et plus loin: "Que la vie devienne amour". Que d'hypocrisie dans la douceur de ce vœu si l'on songe à la façon dont elle a été acquise, et de quoi elle a été payée, et par qui. On répudie l'agression, mais on garde jalousement la conquête pour s'attribuer sur elle etc.

Voilà en ce qui concerne l'évolution de l'homme et que dire de l'histoire, toute une page du journal ne suffirait pas à l'énumération des noms des violents qui sont morts dans les guerres, les émeutes d'honneurs et de gloire. Tout y est: l'encontre de cette dette de justice immanente. Ne citons ici que quelques cas particulièrement connus pour nous en convaincre: Louis XI, Richelieu, Pierre le Grand, Henry VIII, Cromwell. Ces hommes comme tant d'autres ont été trempés, brillent au firmament de l'histoire au milieu d'une gloire immortelle, que leur a valu leur vie toute illuminée de feu et de sang car on oublie (hélas) les morts pour ne

se souvenir que de la grandeur de l'oeuvre accomplie.

Ce qui nous semble encore plus regrettable et bien plus troublant, c'est de constater que ce sont précisément les doux et les faibles, sur les épaules desquels s'est appuyé le fardeau du pouvoir, qui ont payé le tribut à la honte par une mort violente. Ainsi Louis XVI, Charles I et Nicolas II ne sont-ils connus que par la pitié qu'ils inspirent.

Ce qui expose à une mort violente, ce n'est pas la violence mais une vie hors du commun, la course à la gloire, aux richesses, aux honneurs de toutes espèces; ce qui ne signifie nullement qu'elle y conduise irrémédiablement.

Voilà les vraies et dures leçons de l'histoire. Il nous faut nous résigner à les regarder en face sans les dénaturer et en retirer les fruits de l'expérience. Elles nous enseignent aussi que nous nous sommes engagés sur la pente glissante de la décadence où nous entraîne une civilisation toute acquise aux désirs excessifs de confort et de luxe et qui fait de nous des mûres... Des poires mûres prêtes à être cueillies par les mains calleuses des énergiques et des affamés.

Jane Mills, Lie. Histoire, U.L.



Aux quatre coins du monde

HONGRIE : huit prêtres et quatre laïcs catholiques sont convaincus d'avoir fomenté un coup d'Etat

BUDAPEST. — Douze catholiques dont cinq prêtres et trois religieux ont été convaincus hier d'avoir participé à un prétendu complot dont le but aurait été le renversement du régime existant en Hongrie et l'établissement d'une "république chrétienne" avec le concours d'une "puissance étrangère". La Cour suprême a imposé aux accusés de lourdes peines d'emprisonnement : l'abbé L. Tabody, a été condamné à 12 ans de prison et le révérend O. Barlay, moine cistercien, à huit ans. Un autre prêtre, O. Lenard, le seul à avoir nié sa culpabilité, a été condamné à 7 ans de prison. Les autres accusés ont reçu des peines allant de deux à cinq années d'emprisonnement. Le procès a duré deux jours. Le procureur général a soutenu que les inculpés avaient entrepris de former un "corps d'élite" de jeunes chrétiens qui devaient contribuer au renversement du régime communiste.

ALGERIE : tandis que M. Joxe fait une tournée d'inspection, les attentats continuent.

ALGER. — M. Louis Joxe, ministre des affaires algériennes et chef de la délégation française aux négociations d'Evian (actuellement suspendues) est arrivé hier à Alger en compagnie du général Jean Olié, chef du grand état-major, pour une visite d'inspection. M. Joxe s'entretiendra avec les dirigeants militaires et civils sur l'évolution de la situation en Algérie. Pendant ce temps, les actes de terrorisme continuent. En Algérie même, quatre personnes ont été tuées et une dizaine, blessées, au cours de divers attentats à Alger, Oran, Constantine et Bône. A Paris, une bombe au plastique a explosé dans l'immeuble où se trouvent les bureaux parisiens de l'hebdomadaire tunisien "Afrique-Action", favorable au FLN: six personnes ont été blessées, dont un grièvement, tandis que l'incendie provoqué par la déflagration, détruisait un grand nombre de documents et une partie des archives du journal. Notons enfin que le gouvernement français a requis un château en banlieue d'Evian: c'est là apparemment plutôt qu'à Evian même que se poursuivront les négociations dans quelque temps.

E.-U. : le vice-amiral H. G. Rickover attaque avec violence les écoles de formation des officiers de marine

WASHINGTON. — Le vice-amiral H. G. Rickover, dans un témoignage qu'il rendait en mai dernier devant la commission des crédits de la Chambre des représentants (témoignage dont une partie a été publiée hier), a dénoncé avec violence les méthodes actuelles de formation des futurs officiers de la marine américaine et la direction même de la marine en affirmant que si une entreprise privée était dirigée comme l'est la marine E.-U. actuellement, elle courrait à la banqueroute. Rickover a déclaré que les élèves-officiers sont "préparés pour une marine qui ne correspond pas aux besoins actuels, par des officiers qui ignorent les problèmes actuels et ne sont même pas conscients de leur ignorance". Il a ajouté que si les institutions de formation, comme Annapolis, doivent rester ce qu'elles sont, mieux vaut les abolir sur-le-champ. Entre autres remèdes, l'amiral a suggéré l'élimination d'au moins 20,000 des quelque 70,000 officiers de tous grades de la marine américaine.

KOWEIT : la Grande-Bretagne renonce à assurer les relations étrangères de la principauté

LONDRES. — Des sources diplomatiques ont annoncé dimanche soir qu'à la suite de négociations avec le souverain de Koweït, la Gde-Bretagne a accepté d'abandonner la direction des relations étrangères de la principauté. Les deux gouvernements doivent échanger prochainement des documents constatant la dénonciation de l'accord de 1899 qui avait établi le protectorat de Londres sur le Koweït et sur d'autres principautés du Golfe Persique. Situé sur les rives du golfe, entre l'Irak et l'Arabie saoudite, le petit royaume de Koweït a une superficie de 5,800 milles carrés et est un des principaux producteurs de pétrole du monde: sa production a atteint 68 millions de tonnes en 1959. Les intérêts britanniques et américains assurent l'exploitation du pétrole mais on estime que la principauté en retire elle-même l'équivalent de \$3 millions par jour. Désormais, le petit Etat dirigera lui-même sa politique étrangère mais Londres continuera à assurer sa défense.

FRANCE : le bilan de la tragédie ferroviaire de Vitry-le-François est de 23 morts et de 100 blessés

VITRY-LE-FRANCOIS. — C'est à 23 morts et à une centaine de blessés que s'est établi hier, selon la Société nationale des chemins de fer français, le bilan de la tragédie survenue dimanche, près de Vitry-le-François, alors que l'express Strasbourg-Paris a quitté le rail. Le train roulait à ce moment à 80 milles à l'heure et plusieurs wagons ont été précipités en bas d'un talus. Il est possible que le nombre des morts augmente lorsqu'on aura fini de fouiller dans les débris de deux wagons encore enfondés dans un marécage. Une enquête a été aussitôt ouverte mais les spécialistes excluent l'hypothèse d'un attentat: on se perd en conjectures sur les causes de l'accident car les prescriptions réglementaires semblent avoir été parfaitement observées. Les convois sont autorisés à rouler jusqu'à 90 milles à l'heure dans le secteur où s'est produite la catastrophe.

ITALIE : LA CRISE DU HAUT ADIGE S'ENVENIME

Les maires du département de Vendée déclenchent une grève administrative de cinq jours

La Roche-sur-Yon. — L'agitation paysanne s'est étendue à de nouveaux départements de

AVIS DE DECÈS

DE GRANDPRE. — A Montréal, le 19 juin 1961, à l'âge de 72 ans, est décédé, Louis Victor De Grandpre, époux de Desvignes Goyette et père du Révérend père Marcel De Grandpre, clerc de St-Viateur, professeur au séminaire de Joliette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons Bonnier, Dulos & Bonnier, No 3503, rue Papineau à 8 heures, pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville où le service sera célébré à 10 h. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE. — A Marieville, à l'âge de 76 ans, est décédé après une longue maladie, M. J. Raoul Fontaine, domicilié à Marieville. Il laisse dans le deuil ses trois fils: Raoul E., employé civil de Québec; Jean, professeur titulaire à la Faculté de chirurgie dentaire de l'université de Montréal; et Camille, gerant de district de la compagnie McCulluck de Québec; son gendre Gaston Potvin et ses petits-enfants: son frère Jean Cornélius de Pointe-aux-Trembles et une sœur Mme Alma Hubert de Detroit, Michigan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Montet de Marieville pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9.30 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPERLE. — A Saint-Laurent, le 18 juin 1961, à l'âge de 82 ans, est décédé, Emilia Caron, épouse de feu Wilfrid Laperle. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 courant. Le convoi funéraire partira des Salons J.-R. Deslauriers, 709, boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Sixte, où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

capités en bas d'un talus. Il est possible que le nombre des morts augmente lorsqu'on aura fini de fouiller dans les débris de deux wagons encore enfondés dans un marécage. Une enquête a été aussitôt ouverte mais les spécialistes excluent l'hypothèse d'un attentat: on se perd en conjectures sur les causes de l'accident car les prescriptions réglementaires semblent avoir été parfaitement observées. Les convois sont autorisés à rouler jusqu'à 90 milles à l'heure dans le secteur où s'est produite la catastrophe.

E.-U. : la Cour suprême interdit aux syndicats d'utiliser les cotisations à des fins politiques contre la volonté des membres

WASHINGTON. — La Cour suprême des Etats-Unis a rendu hier un jugement portant qu'un syndicat ouvrier n'a pas le droit d'utiliser à des fins politiques les cotisations syndicales d'un membre lorsque celui-ci s'y oppose. La Cour entendait un appel interjeté par un groupe de syndicats de la Géorgie contre la décision de la Cour suprême de cet Etat qui avait estimé que la clause de l'atelier fermé viole les droits constitutionnels des travailleurs. Six employés de la Southern Railway refusaient d'adhérer au syndicat parce que celui-ci poursuivait des fins politiques et adhère à une doctrine auxquelles s'opposent les six travailleurs et utilise à ces fins partie des cotisations de ses membres. La Cour de Géorgie avait donné raison aux travailleurs et la Cour suprême des E.-U. vient de confirmer le jugement ce qui va obliger nombre de syndicats à modifier leur activité et leurs méthodes d'action politique.

BLOC COMMUNISTE : la propagande en direction de l'Amérique latine et de l'Afrique a été fortement intensifiée en 1960

WASHINGTON. — D'après l'Office d'information des Etats-Unis (organisme officiel relevant du secrétariat d'Etat), les pays du bloc communiste ont fortement accru leur propagande en direction de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Extrême-Orient, en 1960, cependant qu'en Europe et au Moyen-Orient, ils se sont apparemment limités à maintenir l'effort qui s'y poursuit depuis plusieurs années. L'Office note en particulier que depuis quatre ans, l'ensemble des émissions radio-phoniques des pays communistes destinées à l'Amérique latine, à l'Afrique et à l'Extrême-Orient, a augmenté de 54% et atteint aujourd'hui 3,200 heures par semaine; que la seule Union soviétique a augmenté en un an de 30% l'édition d'ouvrages en anglais, français et espagnol pour distribution gratuite à l'étranger; 40 millions de volumes ont ainsi été distribués; que le nombre des missions culturelles et commerciales communistes en Afrique et en Amérique latine ainsi que des invitations à des délégations des pays latino-américains et africains a été multiplié par deux en un an.

GRANDE-BRETAGNE : désaccord au sein de l'Union de la presse du Commonwealth sur le phénomène de la concentration

LONDRES. — La conférence annuelle de l'Union de la presse du Commonwealth (qui groupe les propriétaires-éditeurs d'environ 600 journaux, hebdomadaires et agences de presse des pays du Commonwealth) a décidé d'écarter un projet de résolution qui enregistrait "avec inquiétude la tendance dans certains pays à la concentration du contrôle financier des journaux dans les mains de groupes sans cesse plus restreints". C'est le comité de la liberté de la presse de l'Union qui avait déposé ce texte mais après une vive discussion, il a accepté de le retirer, se réservant cependant le droit de soulever le sujet lors de la conférence quinquennale qui se tiendra en octobre prochain, en Inde. Roy Thomson, directeur de l'un des groupes les plus puissants de la presse britannique, a déclaré: "Je suis certain que la diversité des opinions trouvera toujours moyen de s'exprimer dans l'ensemble des publications existantes".

CHINE : travailleurs mobilisés pour lutter contre les fléaux naturels

PEKIN. — Les journaux chinois font largement état ces jours-ci à la fois de l'ampleur des calamités naturelles qui se sont abattues sur plusieurs régions de la Chine et des nouvelles mesures prises en faveur des étudiants et autres catégories de travailleurs qui acceptent d'aller oeuvrer dans les régions sinistrées, pour aider les paysans. Le Quotidien du Peuple, à Pékin, écrit que de vastes inondations dans plusieurs régions du sud de la Chine, ont obligé des milliers de personnes à construire ou à réparer des digues pour protéger les récoltes et les maisons contre la marche des flots. Dans la province de Chantong, dans le nord de la Chine, on signale un fléau d'une autre nature: des insectes et des bestioles ont envahi les plantations de coton et la sécheresse fait rage. Le parti communiste a demandé aux responsables des Communes d'accroître le boni accordé aux paysans qui luttent jour et nuit contre les inondations, soit contre les insectes.

ITALIE : LA CRISE DU HAUT ADIGE S'ENVENIME

La troupe abat deux jeunes extrémistes germanophones

BOLZANO. — La gendarmerie a arrêté hier cinq personnes pour possession illégale d'armes et de munitions, dans le cours d'une chasse aux extrémistes dans toute la province de Bolzano à la suite de nouveaux et graves incidents qui ont fait deux morts.

Samedi, le ministre de l'Intérieur, Mario Scelba, s'est rendu à Bolzano, capitale de la province du même nom, pour haranguer les maires de toutes les communes de la province, la plupart germanophones. Il leur a annoncé que le gouvernement de Rome réprimera avec une extrême rigueur les désordres et punira de façon exemplaire les auteurs des attentats et tous les éléments qui encouragent le terrorisme, activement ou passivement.

Dimanche soir, deux jeunes gens de langue allemande ont été tués par des sentinelles. Le premier a été abattu près d'une centrale électrique dans la vallée de Sarrentino, lorsqu'il refusa d'obéir au commandement de la sentinelle et prit la fuite. Quelques heures plus tard, un autre jeune homme était tué dans des circonstances analogues près de la ville de Malles, à proximité de la frontière italio-autrichienne. Les sentinelles des postes-frontières ainsi que celles récemment placées près des centrales électriques, des gares, etc., ont reçu l'ordre de faire feu sur tout suspect qui refuserait de s'arrêter après les sommations habituelles.

Autodétermination exigée
L'agence italienne "Ansa" rapporte, de son côté, qu'un tract invitant la population de langue allemande, à "poursuivre la lutte de libération" contre l'Italie a été distribué massivement hier dans la province de Bolzano, dont les trois quarts des habitants sont germanophones. Le tract dit notamment, faisant allusion aux 47 attentats de la semaine dernière: "Nous devons frapper dur. D'autres coups vont être portés. Nous ne cesserons la lutte que lorsque le droit d'autodétermination nous aura été reconnu à nous, Tyroliens du sud".

La semaine dernière, les attentats ont causé la mort d'un homme et fait des dommages de l'ordre de \$2 millions par suite de la destruction de centrales électriques et de pylônes. La population de langue allemande, avec le soutien de l'Autriche

(dont le Tyrol du sud fut détaché après la première guerre mondiale) réclame une large autonomie administrative et culturelle au sein de la République italienne.

COMMONWEALTH : LA FIEVRE MONTE AU SUJET DE L'EUROPE

Londres aurait promis secrètement de se joindre aux "six" - Le Canada prendrait la tête d'un 'marché commun du Pacifique'

LONDRES. — La question des relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne semble bien dominer les préoccupations des milieux financiers et économiques comme des milieux politiques britanniques et passer même, dans la presse, avant des problèmes comme ceux de l'Allemagne, du Laos et du désarmement.

On s'interroge sur le sens réel de la conférence extraordinaire tenue samedi et dimanche aux "Chequers" par les huit membres les plus importants du cabinet sous la présidence du premier ministre Macmillan. Cependant, il se trouve peu d'observateurs pour ajouter foi à la nouvelle spectaculaire annoncée dimanche par l'hebdomadaire "The People" et selon laquelle le gouvernement britannique aurait conclu avec la France, l'Allemagne et l'Italie un accord secret.

Pour empêcher "la chute de la livre"

Selon le grand hebdomadaire, la Gde-Bretagne se serait engagée à présenter d'ici le 4 août une demande formelle d'association au marché commun européen, en retour de quoi les trois gouvernements précités ont accepté d'acheter des livres sterling pour empêcher l'effondrement de la monnaie anglaise. D'après "The People", en effet, la situation économique et financière de la Gde-Bretagne serait beaucoup plus mauvaise que le gouvernement veut bien l'admettre officiellement: le déficit croissant du commerce extérieur et la reprise de l'inflation menaceraient gravement la livre.

La presse britannique reste profondément divisée, la majorité des journaux se montrant favorables à une association "prudente" au marché commun mais d'autres combattent cette éventualité avec acharnement soit pour des motifs d'ordre économique soit pour des motifs d'ordre politique. D'autre part, tous les journaux suivent attentivement l'attitude des diverses capitales du Commonwealth.

Vers un "marché commun du Pacifique"

Deux quotidiens de Londres voient dans le voyage prochain du ministre du commerce du Canada, M. Hees, en Australie et en Nouvelle-Zélande, une tentative pour compenser les pertes qui pourraient résulter de l'association éventuelle de la Gde-Bretagne au marché commun européen. Le Daily Express écrit que le Canada redoute qu'une telle association ne lui fasse perdre sa position préférentielle sur le marché britannique et que M. Hees prépare une contre-offensive.

De son côté, le "Daily Herald" dit que le gouvernement canadien songe à "un marché commun du Pacifique" au sujet duquel il aurait déjà pressenti les gouvernements australien et néo-zélandais qui "auraient réagi avec faveur". Le "Herald" ajoute que le Canada compte aussi accroître sensiblement ses ventes de céréales à la Chine et de façon générale son commerce avec ce pays.

Ottawa chef de file ?

AUCKLAND. — Le chroniqueur politique du "Auckland Star" mentionnait hier la possibilité de la formation d'un "marché commun du Pacifique" par le Canada, la Nlle-Zélande et l'Australie, si la Gde-Bretagne décidait de s'associer au marché commun européen. Le journal ajoute que "de nombreux milieux à Wellington (capitale de la Nlle-Zélande) croient que l'Australie et la Nlle-Zélande verraient dans le Canada — le plus vieux membre de la communauté britannique — un chef de file naturel de ce marché commun du

Pacifique qui tenterait de refaire en quelque sorte un Commonwealth que la Gde-Bretagne abandonnerait en entrant dans le marché commun européen".

Le journal poursuit en disant: "Il peut arriver qu'un tel marché commun du Pacifique comprenne les trois dominions et débouchant sur une associa-

tion politique étroite avec les E.-U. soit, pour la Nlle-Zélande au moins, la meilleure chance possible de sécurité et de prospérité".

Désarmement : en vue d'une nouvelle conférence Est-Ouest

Des entretiens préliminaires entre l'URSS et les EU s'ouvrent dans une atmosphère de pessimisme, à Washington

WASHINGTON. — C'est hier qu'ont commencé dans la capitale américaine les pourparlers américano-soviétiques préalables à la conférence Est-Ouest sur le désarmement prévue pour la fin de juillet. Ces importants entretiens s'ouvrent dans un climat de pessimisme en raison de l'échec avéré (même si la conférence continue) des négociations de Genève sur l'interdiction des expériences nucléaires, des nouvelles exigences soviétiques et du ton particulièrement dur de la note remise par Washington à Moscou samedi dernier sur la question des essais nucléaires.

En principe, les conversations URSS-E.U. doivent porter uniquement sur des questions de procédure, c'est-à-dire sur les modalités de la conférence Est-Ouest sur le désarmement: la date, le lieu, l'ordre du jour, la composition. Mais les cercles américains prévoient que la délégation soviétique voudra débiter les questions de procédure et aborder dès ce stade les problèmes de fond.

Difficultés prévues

Une fin de non-recevoir de la part des Américains est assurée. Aussi, la plupart des observateurs, sans aller jusqu'à prédire l'échec de ces entretiens préliminaires, estiment que ceux-ci dureront plusieurs semaines et que la conférence même sur le désarmement ne commencera pas à la fin de juillet.

Déjà, la semaine dernière, le délégué soviétique, M.V. Zorine, adjoint au ministre des affaires étrangères, a annoncé qu'il demanderait la fusion de la conférence tripartite de Genève sur les expériences nucléaires avec la prochaine conférence générale sur le désarmement. Mais samedi dernier, le gouvernement américain faisait savoir son opposition catégorique à cette suggestion et M. J. McCloy, chef de la délégation américaine, le répétait sans retard à M. Zorine.

Origine des entretiens

On sait que les entretiens URSS-E.U. découlent d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, en mars dernier, à la suite d'un accord intervenu entre MM. Stevenson et Gromyko. Il avait été alors convenu que les négociations Est-Ouest sur le désarmement reprendraient à la fin de juillet, que la nouvelle conférence serait saisie des divers projets

présentés devant l'Assemblée générale et que des représentants des E.U. et de l'URSS se rencontreraient en juin pour fixer les modalités de la conférence.

Divergences sur la composition

MM. Zorine et McCloy ne devaient pas avoir de mal à s'entendre sur les questions de date et de lieu de la nouvelle conférence mais vont sans doute se heurter sur la question des participants. Au départ, il est entendu que les dix pays qui participaient à la conférence de l'an dernier (mars-juin) se retrouveront pour la nouvelle conférence. Il s'agit, côté occidental, des E.U., de la France, de la Gde-Bretagne, de l'Italie et du Canada; côté communiste, de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Mais Moscou insiste cette fois pour la participation de pays neutres et elle a avancé les candidatures de l'Inde, de l'Indonésie, de la République Arabe Unie, du Ghana et du Mexique. Les Etats-Unis n'ont admis jusqu'ici la participation que de deux pays "non engagés": l'Inde et le Mexique et encore simplement comme observateurs.

Il semble certain que la discussion sera vive et longue sur ce dernier aspect de la composition de la conférence, et qu'elle le sera davantage encore sur l'ordre du jour. De façon générale, les observateurs croient qu'un compromis interviendra finalement entre MM. Zorine et McCloy, que la conférence sur le désarmement commencera au mieux en août et que ses chances de réussite, même partielle, sont extrêmement minces.

POUR UN GOURMET C'EST Aux Délices

1264 ouest, Ste Catherine, angle Drummond

Petit déjeuner...
Déjeuner \$1.15 et plus
Dîner \$2.25 et plus

\$5915 COMPTANT MONTREAL ROME ALLER-et-RETOUR

Jusqu'à 24 mois pour payer le solde... vous voyagez par jet 707 Rolls-Royce...

BOAC

Consultez votre agent de voyages ou

BRITISH OVERSEAS AIRWAYS CORPORATION

ETRE ECRIVAIN, JOURNALISTE !

Vous voulez apprendre à écrire et devenir romancier, journaliste, écrivain... (pour \$12.00 par mois) à nos cours par correspondance. Vous pouvez vous inscrire à NIMPORTE QUEL MOMENT, en six mois à peine, le journalisme !

vous saurez écrire, vous serez familiarisé avec le conte, le roman

Pour vous en convaincre, demandez notre brochure GRATUITE, en écrivant à :

CENTRE CULTUREL CANADIEN.

7835, rue Mountain Sights, Montréal 9 - P.Q.

NOUS CHERCHONS DES GENS QUI AIMENT LE SOCCÈS !

Aimez-vous le succès ? Si vous aimez le succès, nous aimerions vous aider à découvrir si vous avez des talents qui mériteraient d'être cultivés.

Voici pourquoi nous vous offrons ce service. Il y a environ 10 ans, un psychologue nous a fait réaliser que plus de 76% des gens ne peuvent pas réaliser leurs ambitions parce que la peur, le trac, la timidité et les complexes les empêchent de connaître et d'utiliser plus que 10% de leurs talents.

Nous avons alors décidé de faire quelque chose. D'abord, nous avons étudié tout ce qui avait été fait sur ce sujet: volumes, traités, cours du soir, cours par correspondance, cours d'été, cours universitaires. Puis, nous avons questionné des centaines d'hommes et de femmes qui avaient réussi dans des domaines très divers. Enfin, nous avons construit un cours sérieux, un cours pratique, un cours de qualité, un cours vraiment canadien-français, le cours de perfectionnement de l'INSTITUT DE PERSONNALITE.

Depuis 1954, 3396 personnes ont mérité notre diplôme en multipliant ainsi leurs

chances de bonheur et de succès. Plusieurs compagnies importantes comme Bell Telephone, Kraft, Steinberg, Quebec Power, ont encouragé leurs employés à prendre le cours en payant une partie des frais d'inscription; et Radio-Canada a même jugé bon de présenter nos cours à la télévision le 15 juin dernier, au programme VI.

Notre cours aide non seulement les femmes de carrière, les hommes d'affaires, les professionnels, les hommes de métier, mais encore toute personne homme ou femme de 18 à 75 ans.

La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

Et vous ? N'aimeriez-vous pas découvrir si vous avez des talents qui mériteraient d'être cultivés ? Prenez simplement une soirée de votre vie pour juger vous-même ce cours. Venez assister à une démonstration gratuite, mercredi le 21 juin ou jeudi le 22 juin à 8 heures au Palais du Commerce, suite 222, (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour d'autres détails, signalez Victor 2-8186.

DE 10 A.M. A 10 P.M.

Logez tout le CRÉDIT DONT VOUS AVEZ BESOIN sous le même toit

BANQUE DE MONTREAL

Plan de Financement Familial

PRÊT ÉCONOMIQUE COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE

BERLITZ LANGUAGE CENTRE

Parlez ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN - ALLEMAND

RUSSE ou toute autre langue

La METHODE BERLITZ de renommée internationale vous offre la possibilité d'apprendre la langue de votre choix d'une façon économique, rapide et efficace.

Traductions dans toutes les langues

3437, rue PEEL — VI. 5-1161

ISRAËL

M. Eichmann
témoignera
aujourd'hui

JERUSALEM — Adolf Eichmann va témoigner aujourd'hui. La Cour de Jérusalem, les Israéliens et le monde entier attendent ce moment-là depuis mai 1960, alors que des agents d'Israël capturèrent l'ennemi inconnu de leur peuple en Argentine et le transportèrent jusqu'à Jérusalem.

Eichmann sera l'unique témoin de la défense. Cependant, Me Servatius, l'avocat de la défense, utilisera parties des témoignages de 16 personnes questionnées hors d'Israël et d'environ 300 documents.

Des policiers ont dit que Eichmann a travaillé ferme pendant l'ajournement, dictant ses remarques pendant des heures dans un magnétophone pour l'avantage de Me Servatius.

Ottawa...

(Suite de la page 3)

rapports entre les impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu des particuliers. Deux possibilités ont été discutées, dit le premier ministre du Canada, La première est que l'impôt provincial soit un pourcentage de l'impôt fédéral. La deuxième est que l'impôt provincial soit établi en fonction du revenu imposable, tel que défini par la loi de l'impôt sur le revenu du Canada, et d'un barème de taux suivant le taux de progression de l'impôt fédéral sur le revenu.

A cet égard, dit M. Diefenbaker, le gouvernement fédéral n'est pas disposé à offrir des accords de perception fiscale fondés sur ces deux régimes concurrentiels, en partie à cause de la complexité administrative qui en résulterait pour le ministère du revenu national, et en partie à cause des ennemis que cela occasionnerait aux contribuables et aux employeurs, en ce qui concerne l'impôt à la source. Pour qu'il soit possible de séparer le contenu provincial de toutes les retenues à la source, sans l'institution d'un système complet de comptabilité distincte pour les prélèvements fédéraux et provinciaux, il faut de toute nécessité que le pourcentage des retenues d'impôt provincial par rapport au revenu d'impôt fédéral demeure constant tout au cours de l'année. Ceci étant, il semble au gouvernement fédéral présenter des avantages marqués. Nous sommes donc disposés, ajoute le premier ministre, à offrir des accords de perception fiscale aux provinces d'impôt sur le revenu des particuliers est établi comme pourcentage de l'impôt fédéral.

Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés, le fédéral est disposé à conclure avec les provinces des accords de perception fiscale pour tout impôt sur le revenu des sociétés exprimé en pourcentage uniforme du revenu imposable, tel que défini aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

Le gouvernement fédéral refuse cependant de percevoir, pour les provinces, l'impôt sur le revenu des sociétés, tout en appliquant, sous réserve d'un maximum fixé exprimé en dollars, comme dans le cas de l'impôt fédéral de sécurité de la vieillesse. La difficulté de cette proposition, dit M. Diefenbaker, est que l'addition d'un tel impôt au barème provincial ferait disparaître le pourcentage uniforme de l'impôt provincial par rapport à l'impôt fédéral, tout en laissant le revenu. Le gouvernement fédéral ne peut donc entreprendre de percevoir un tel impôt spécial, sans avoir à tenir une comptabilité, complètement distincte, sur une base individuelle, pour l'impôt fédéral, et l'impôt provincial.

Le gouvernement fédéral décide en outre de maintenir sa proposition d'inclure 50 pour cent des recettes provinciales provenant des exploitations forestières dans le calcul des paiements de péréquation.

De plus, le pouvoir central n'offre aucune garantie supplémentaire, dans le calcul des paiements de péréquation, que celles déjà offertes en février dernier. M. Diefenbaker fait remarquer que, entre 1962 et 1967, le fédéral aura évacué 20 pour cent des recettes provinciales provenant des exploitations forestières jusqu'à concurrence d'un taux maximum de 10 pour cent pourvu que la province consente à un dégrèvement égal à l'autre tiers de cet impôt.

Enfin, le premier ministre déclare qu'il est à dresser une liste des sociétés et organismes fédéraux qui pourraient être assujettis aux taxes de vente provinciales. De plus, le gouvernement est disposé à maintenir, entre 1962 et 1967, les accords concernant le partage de l'impôt sur le revenu perçu de certaines compagnies d'utilité publique.

Les lois relatives aux nouvelles dispositions fiscales seront présentées, dit M. Diefenbaker, au cours de la présente session.

Ce qu'aurait été...

(Suite de la 1ère page)

fiée autour de laquelle tournait son premier communiqué. Mais, en réalité, qu'elle est dans l'incompatibilité des principes d'ordre économique et surtout fiscal défendus par les deux hommes.

Voici donc, en regard les unes des autres, les propositions Coyne et les décisions Fleming à la date du 20 décembre 1960.

M. Coyne: pour réduire les importations et les dépenses canadiennes à l'étranger; augmentation temporaire de 10 pour cent des droits de douanes sur les produits importés (ce tarif serait établi sur une base de croissance jusqu'à extinction au bout de six ans et deux mois).

M. Fleming: maintien des structures tarifaires actuelles, moins certaines provisions d'ordre particulier et imposition de contingents sur les importations "nuisibles", sans hausse de droits tarifaires.

M. Coyne: rappel de la loi du tarif autorisant l'industrie canadienne de l'automobile à importer, sans droits, des pièces de mécanisme en provenance des États-Unis jusqu'à concurrence de la valeur des voitures et abolition de la présente taxe adhésive de 7 et demi pour cent imposée sur le prix de vente des voitures valant moins de \$3,000 au détail.

M. Fleming: en 1957, abolition de 2 et demi pour cent de la taxe de 10 pour cent alors imposée. En 1960, le ministre confie le problème de l'industrie à la commission Bladen dont le rapport a été soumis et dont les recommandations feront peut-être l'objet de mesures fiscales dans le budget de ce soir.

M. Coyne: Abolition de l'emploi permanent de la taxe de vente canadienne imposée sur les articles importés au Canada par les touristes canadiens. Abolition, pour deux ans, de l'exemption similaire accordée, au chapitre des droits tarifaires, aux biens importés des États-Unis par les touristes canadiens.

M. Fleming: Jusqu'à présent, le ministre n'a pas suivi ce conseil. Il a même protesté contre la réduction, par les États-Unis, à un montant de cent dollars, de la valeur des importations libres de droits que les touristes américains peuvent rapporter du Canada.

M. Coyne: Hausse de 25 pour cent des bénéfices d'assurance-chômage et augmentation correspondante des contributions à la caisse d'assurance-chômage.

M. Fleming: Le gouvernement a prolongé la période des prestations de chômage, mais n'a pas agi pour hausser les taux des bénéfices ou des contributions. On lui prête l'intention d'augmenter le nombre des contributeurs et bénéficiaires à l'assurance-chômage.

M. Coyne: Augmentation des dépenses fédérales par des augmentations de taxes sur les articles de luxe et l'impôt personnel; hausse des taxes sur les liquides et le tabac et hausse, sur une base triennale, de trois pour cent applicable au taux d'impôt sur les profits des sociétés et les revenus des particuliers.

M. Fleming: Le ministre n'a imposé aucune nouvelle taxe, a maintenu l'impôt sur le revenu des particuliers à son palier actuel et a réduit les impôts au niveau de l'entreprise.

M. Coyne: Réduction du déficit budgétaire.

M. Fleming: Le ministre en-courut un déficit de \$345 millions.

M. Coyne: Diminution de la dette nationale.

M. Fleming: Le ministre augmente la dette nationale de tout le déficit de 1960-1961.

M. Coyne: Refinancement des hypothèques.

M. Fleming: Le ministre agit dans ce sens.

M. Coyne: Décréter le pair entre le dollar canadien et le dollar américain.

M. Fleming: Le ministre refuse d'intervenir de façon "arbitraire" dans ce domaine.

M. Coyne: Restreindre le crédit au consommateur.

M. Fleming: Le ministre n'intervient pas dans ce secteur et augmente les facilités d'emprunt auprès des banques, surtout au niveau de l'entreprise.

M. Coyne: Dégrèvements d'impôts pour les entreprises produisant des marchandises nouvelles ou s'installant dans des zones de chômage chronique, dégrèvement applicable pendant sept ans.

M. Fleming: Le ministre agit dans ce sens mais limite son action sur une base annuelle.

Le gouvernement de la Banque du Canada suggère aussi un certain nombre de restrictions aux avantages fiscaux accordés aux investisseurs étrangers.

Le ministre des finances retient quelques-unes de ces suggestions mais rejette les autres.

Voici aussi sommairement ce que, possible, expose le traitement que reçut certaines propositions fiscales de M. Coyne en date du 10 novembre dans le budget supplémentaire présenté, le 20 décembre, par M. Donald Fleming.

Le ministre dira, dans son budget de ce soir, ce qu'il retient des recommandations formulées par le gouvernement dans son mémoire du 15 février.

Quant aux grandes agences économiques que le gouverneur suggère de créer, aucune n'a encore été créée, mais les projets du ministère ont prévu une certaine action par la Banque du développement industriel (prêts à la petite entreprise), des exonérations sur les profits retirés de sociétés canadiennes, des subsides spéciaux aux provinces atlantiques, etc.

Le gouvernement n'a pas agi en vue de créer une administration fédérale des réseaux routiers, préconisée par M. Coyne. Il a constitué un conseil de la productivité qui s'apparente à une agence fédérale du développement et de la conservation.

Rejoignant par téléphone, le témoin Belhumeur affirme que non seulement il maintient ce qu'il a déclaré, mais qu'il a autre chose à révéler. "Attendez à mardi, dit-il, et vous verrez".

Coyne: équilibre...

(Suite de la 1ère page)

et de signaler jusqu'à quel point certaines des observations contenues dans le mémoire renferment des propositions qui seraient inacceptables pour diverses raisons.

Le chef de l'opposition, M. Pearson, a réagi, en dépit des décisions du président Michener, à faire entrer au dossier que depuis quatre ans M. Fleming avait toujours refusé de laisser le comité parlementaire des banques étudier le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada.

M. Coyne a également révélié hier que le ministre des finances n'avait pas trouvé le temps nécessaire pour discuter avec lui la substance de ses recommandations de février. M. Fleming avait dit aux Communes que certaines de ces recommandations avaient été étudiées.

Quelques-unes de ces recommandations représentaient une rupture complète avec les politiques antérieures du gouvernement.

Un de ses principaux arguments était que les réductions générales de taxes ne sont pas désirables et que les revenus doivent être augmentés conformément à tout nouveau programme de dépenses.

Le premier résultat d'une telle politique aurait été de réduire le déficit budgétaire, qui atteignait \$345,500,000 l'an dernier.

Voici quelques-unes de ses recommandations:

1.— Une surcharge tarifaire temporaire de dix pour cent sur la plupart des importations, exceptée pour une liste restreinte d'articles non produits au Canada, pendant une période de deux ans, pour la faire en suite décroître à zéro durant une période de quatre ans et deux mois.

2.— Réduction de la taxe de vente de 11 à 3 pour cent sur une liste choisie de produits de consommation pour obvier à l'effet du tarif plus élevé sur le coût de la vie.

3.— Une augmentation temporaire de trois ans dans les taux d'impôt sur les revenus des corporations et des particuliers, hausse de l'ordre de trois pour cent, de \$350,000,000 à \$400,000,000 par année.

4.— Un supplément de 25 pour cent en bénéfice d'assurance-chômage jusqu'à ce que le taux de chômage tombe en bas de quatre pour cent de la main-d'œuvre disponible durant trois mois consécutifs, ces déboursés devant être financés par le Trésor au moyen d'une taxe spéciale sur le revenu des particuliers.

5.— Taxes plus élevées sur les articles de luxe, le tabac et les spiritueux.

6.— Une taxe fédérale sur la gazoline et l'huile diesel pour financer un nouveau réseau routier national comprenant la construction et l'entretien de toutes les routes internationales et interprovinciales.

7.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

8.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

9.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

10.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

11.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

12.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

13.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

14.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

15.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

16.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

17.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

18.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

19.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

20.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

21.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

22.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

23.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

24.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

25.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

26.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

27.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

28.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

29.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

30.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

31.— Vastes pouvoirs fédéraux pour déterminer les taux d'intérêt et autres conditions touchant les prêts de crédit au consommateur.

Taxi: les...

(Suite de la première page)

toute l'industrie du taxi à Montréal aurait été contrôlée par quelques-uns.

"L'attitude que nous avons prise depuis notre arrivée au pouvoir et les indications que nous avons fournies aux intéressés sur notre conception du système de taxi à Montréal ont fait que les gros propriétaires sont moins empressés d'acquiescer de nouveaux permis. Au contraire ils semblent chercher à se départir d'une partie de ceux qu'ils détiennent", a dit M. Saulnier.

Le président du comité exécutif a dit que l'application des règlements du taxi est intimement liée à la réorganisation du service de la police. Il a expliqué que les experts, MM. André Gauthier, Andrew Way et J. A. Robert ont été saisis de ce problème et que dans un avenir très rapproché des dispositions seront prises pour faire respecter les règlements à la lettre.

Ceci implique que la maraude, permise depuis nombre d'années à l'encontre du règlement, sera définitivement prohibée.

M. Saulnier a aussi fait allusion à la propriété des voitures de taxi et il a dit que le règlement actuel comporte toutes les dispositions nécessaires pour assurer au public voyageur des voitures propres et en ordre.

"Il ne s'agit que de faire respecter le règlement", dit-il.

Conducteurs bilingues

Le président Saulnier a expliqué qu'il est difficile d'enlever leur permis aux conducteurs qui actuellement ne comprennent qu'une langue qui, trop souvent malheureusement, n'est ni le français ni l'anglais.

A cet égard, a-t-il expliqué, on maintient un droit acquis. Mais pour le futur nous avons prévu une procédure qui, avec le temps, permettra de n'avoir que des chauffeurs bilingues.

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Un autre article du règlement dit: "Au sens du présent règlement, un chauffeur compétent est celui qui, en outre du sens ordinaire donné à ce mot, possède un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le projet de règlement dit en effet: "Aucun permis autorisant un chauffeur de taxis ou d'auto-taxi à louer ne peut être régulièrement obtenu si le détenteur n'a pas obtenu un certificat de l'Office du tourisme de la ville à l'effet qu'il est bilingue et qu'il a une connaissance du territoire des rues et des emplacements des lieux de service adéquats pour servir adéquatement les usagers du taxi".

Le travail des...

(Suite de la première page)

Plus souvent qu'autrement M. Duplessis n'écouterait pas ce que les avocats avaient à lui dire. Il concevait silencieusement le projet de loi avec le président du Comité. Il bifurquait un article, en amendait un autre, retranchait ceci, ajoutait cela... jusqu'à ce que le président déclarât solennellement: Bill adopté.

On a vu, un jour, le maire d'une municipalité remercier avec effusion le premier ministre qui venait de lui accorder une pension, à lui qui avait consacré vingt ans de sa vie à ses concitoyens, lui qui avait, avec un dévouement total, servi ses concitoyens, lui qui... "Cet article a été bifé", a dit le président.

"Alois, merci pour le reste", s'est écrié le maire.

Avec M. Duplessis le travail du comité, c'était un peu du folklore. La seule annonce de la présence de M. J.-A. Monpessis, était suffisante pour amener la des centaines de personnes, car quelque chose allait se passer. Dans l'esprit de ces gens le mérite des demandes de la ville de Trois-Rivières n'avait aucune importance; on voulait voir le prince se côtoier avec le maire de sa ville!

Plus sérieux

Aujourd'hui c'est moins pittoresque, mais plus sérieux. Le changement a commencé sous M. J.-A. Sauvé, qui a utilisé quelques-uns de ses collègues "désormais" pour remettre certaines choses à leur place.

Avec M. Lesage tout est rentré dans l'ordre. On a même vu, — horresco referens, — des avocats oppositionnistes comme M. Jacques Viau se présenter devant le comité et avoir l'oreille attentive du premier ministre et des députés. Les membres de M. Duplessis ont dû tressaillir devant pareil sacrilège!

Ayant connu l'époque Duplessis nous nous souvenons avec un sourire les bons mots et le pittoresque du "cheuf". Nous ne voudrions quand même pas revenir à ce système où la volonté paternelle du premier ministre faisait de la province un troupeau de bœufs en attendant le fief d'un homme.

Avis en vertu de l'article 1571 C et D du code civil

Avis est par les



LIONEL BERTRAND ACCUEILLI AVEC JOIE — M. Lionel Bertrand, député du comté de Terrebonne et secrétaire de la province, a été l'objet, samedi soir, d'une magnifique fête organisée par l'Association libérale du comté de Terrebonne. Au premier plan, on reconnaît M. Lionel Bertrand et M. Gaston Cloutier, président du comité d'organisation du banquet, alors que dans le groupe, on voit M. Paul Prévost, président de l'Association libérale du comté, le Dr J.-A. Couturier, ministre de la Santé, et M. Georges Bertrand, frère du député.

Secrétariat de l'A.J.C. établi à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE — Les membres du Conseil général de l'Association de la jeunesse canadienne-française ont accepté l'hospitalité du secrétariat de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, annonçant M. Paul Simard de Chicoutimi, président général de l'A.J.C. C'est le début d'une collaboration plus intense entre la Société nationale des adultes et l'Association nationale des jeunes. Il semble que ce geste de l'A.J.C. provoque un renouveau d'activité et d'enthousiasme au sein de ce mouvement patriotique de jeunesse dont la fondation remonte à 1904; mouvement qui a connu des années de gloire mais aussi des heures difficiles, surtout ces dernières années. C'est avec confiance que nous envisageons l'avenir pour l'A.J.C., ajoute M. Paul Simard, qui profite de l'occasion pour annoncer la tenue d'une importante réunion de son Conseil général, les 1er, 2 et 3 juillet, au camp de l'U.P.A.M., à Baie Saint-Paul. A cette réunion participeront également des représentants de l'A.J.F.O. (Association de la jeunesse franco-ontarienne) et des Équipes Saint-Michel.

Voici les membres du conseil général de l'A.J.C. élus lors de la dernière assemblée du Conseil suprême: M. Paul Simard, c.a., de Chicoutimi, président général; MM. Paul Garneau, de Shawinigan sud, François Lévesque, avocat, de Bedford et Jacques Fortin, de Montréal, vice-présidents; M. Jacques Lusier, de Saint-Hyacinthe, secrétaire; M. André Dufour, de Chicoutimi, trésorier; M. Alban Coutu, de Montréal, ex-président; les directeurs sont MM. et Mlle André Lévesque, de Montréal, Louise Bail, de Montréal, Claudette Montpelli, de Montréal, Michel Chevalier, de Montréal, Olivier Fourrières, de Rimouski, Gabriel Fortin, de Montréal, Jacques Lévesque, de Rimouski et Louise Laurin, de Montréal. L'aumônier général est M. Louis Joseph Rodrigue, curé de St-Eustache. Les présidents régionaux sont: Hugues Poulin, de Montréal, Marc-André Bédard, de Chicoutimi, Jacques Martin, de Joliette, Yvon Marcoux, de Québec et Guy Tossignan, de Sherbrooke.



M. LUCIEN G. HETU

Le Conseil d'administration de la Semaine de la charité du diocèse de Saint-Jean vient d'annoncer la nomination de M. Lucien G. Hetu, de Saint-Bruno, comme président de la septième Campagne annuelle de la Semaine de la charité. En faisant part de cette nomination, le Conseil d'administration a ajouté que la campagne de charité annuelle pour les œuvres diocésaines aura lieu au début d'octobre.

Grève de débardeurs pour des vêtements de travail plus chauds

SOUTHAMPTON. — Quelque 1.500 débardeurs ont déclaré une grève symbolique hier pour appuyer leur demande de gilets molletonnés pour leurs confrères appelés à décharger des cargaisons de viande par des températures de 14 à -25 degrés.

Soixante débardeurs avaient quitté le travail samedi à cause du froid, alors qu'ils avaient à décharger 700 tonnes de viande congelée.

Le gérant du port S.A. Finnis a déclaré que si les débardeurs concernés consentaient à travailler sans interruption, au lieu de prendre une heure de repos après chaque heure de travail, il étudierait la possibilité de leur fournir les gilets protecteurs demandés.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE:

Pour 10 p.c. des familles, un rôle important à jouer

SHERBROOKE — La province de Québec compte 1.000.000 de familles, et l'assistance publique joue un rôle important pour environ 100.000 d'entre elles, a affirmé en fin de semaine le sous-ministre adjoint de la famille et du bien-être social.

Lors de la collation des diplômés à l'École d'initiation au service social, à Sherbrooke, M. Edgar Guay, expliquant pourquoi le ministère provincial de la famille et du bien-être social a été créé, a souligné que "l'existence d'un mouvement familial est absolument nécessaire pour le développement d'un pays".

Notant que "les lois ne sont là que pour aider" et que "ce n'est pas à coup de lois qu'on va arriver à des résultats", M. Guay a continué: "Depuis quelque 30 ans les codes civils ont été grandement modifiés mais la famille en tant qu'institution n'a jamais été consultée dans la création des lois qui l'intéressent... C'est la famille elle-même qui devrait décider de son sort."

Seuls les diplômés pourront exercer comme comptables

En vertu d'un règlement adopté en principe par le Conseil de l'Institut des comptables agréés de Québec, l'admission à l'exercice de la profession de comptable agréé sera limitée aux personnes ayant un diplôme universitaire. La proposition précise qu'après le 31 décembre 1969, seuls les candidats munis au moins d'un baccalauréat octroyé par une université canadienne reconnue, ou d'un diplôme équivalent, seront admis comme étudiants en comptabilité.

En annonçant cette décision, M. Paul Bruneau, vice-président de l'Institut, a toutefois souligné qu'il n'est pas question de restreindre le recrutement aux seuls diplômés des écoles de commerce et qu'une formule de cours accéléré à l'usage des diplômés qui n'ont pas fait leur cours de commerce est déjà à l'étude.

LES BENEFICES DE L'ASSISTANCE-CHOMAGE

Le CTM: des milliers de dépliant distribués aujourd'hui et demain

M. Louis Laberge, président du Conseil du travail de Montréal qui représente 132.000 syndiqués de la région, a annoncé hier qu'aujourd'hui et demain, les 20 et 21 juin, des milliers de dépliant, se rapportant à l'assistance-chômage, seront distribués aux portes des 7 bureaux locaux de la commission de l'assurance-chômage.

Ces dépliant, selon le président du Conseil expliquent brièvement les secours que les chômeurs dans le besoin peuvent recevoir à titre d'assistance-chômage, et la procédure à suivre pour les obtenir.

"Cette campagne de propagande autour des dispositions de la loi de l'assistance-publique fait partie", a mentionné M. Laberge, "des efforts que fait le mouvement ouvrier depuis quelque temps, pour dire aux sans-travail qui ont épuisé leurs prestations de l'assurance-chômage ou dont les prestations sont insuffisantes, qu'ils ont droit à d'autres bénéfices".

Cette campagne du Conseil du travail de Montréal a débuté le 6 juin lors d'une conférence de presse de M. Laberge au cours

de laquelle il a accusé le gouvernement provincial de négliger de renseigner les chômeurs au sujet de l'assistance-chômage.

Le président du Conseil a également invité les personnes dans le besoin à communiquer avec le bureau de cette centrale syndicale (Victor 4-5100) ou avec celui de la Fédération des travailleurs du Québec (Lafontaine 7-1218) pour obtenir plus de renseignements.

General Motors of Canada a des fournisseurs dans 450 municipalités du Canada. A titre d'exemple, elle achète des diamants (pour les outils d'alesage) et des brosses de tables de billard (pour le nettoyage des tissus).

ACCUSATION DE LA FEDERATION DES SERVICES (CSN)

Des associations hospitalières veulent dominer des syndicats

QUEBEC — La Fédération nationale des services (CSN), qui groupe près de 10.000 infirmières syndiquées et employés dans les institutions hospitalières de la province, a accusé des associations patronales de vouloir dominer des associations d'employés et elle a dénoncé les initiatives de ségrégation entre groupes de salariés des hôpitaux qui se multiplient à l'intérieur de plusieurs institutions hospitalières de la province.

Cette attitude a été endossée par les délégués des syndicats affiliés à la Fédération lors d'un congrès qui vient d'avoir lieu à Baie Saint-Paul.

Les congressistes considèrent que tous les salariés qui se devouent au bien-être et au soin des malades et des hospitalisés dans une institution font tous partie d'une même communauté de travail.

Or, de l'avis de la Fédération, des employeurs visent à diviser les employés en groupes séparés et distincts les salariés qui sont à l'emploi de ces institutions.

Les gardes auxiliaires et les gardes-bébés groupées dans les syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux sont les plus exposées à ces assauts d'organisation et de division d'inspiration patronale, soutient la Fédération des services.

Plusieurs associations professionnelles ou semi-profession-

nelles d'employés d'hôpitaux auraient été récemment fondées et organisées à l'instigation de représentants patronaux, membres du Bureau des gouverneurs des hôpitaux du Québec. La Fédération des services affirme que l'Association des gardes auxiliaires de la province de Québec et l'Association des gardes-bébés de la province de Québec sont des organisations fondées, dominées et organisées par des représentants d'associations patronales hospitalières.

En conséquence, la Fédération des services insiste auprès du gouvernement et particulièrement auprès de la Commission des relations ouvrières, pour que les associations ci-dessus mentionnées ne soient pas certifiées ou reconnues pour représenter les employés d'hôpitaux parce que ce sont des associations d'allégeance patronale.

Un hommage du comté de Terrebonne à M. Lionel Bertrand

ST-JEROME — M. Lionel Bertrand, député du comté de Terrebonne et secrétaire de la province, a été l'objet, samedi, le 17 juin, d'une magnifique fête organisée par l'Association libérale du comté de Terrebonne, à l'occasion de ses 30 années de mariage, de sa nomination dans le cabinet provincial, et de ses 35 ans d'activités politiques dans le comté de Terrebonne.

Le banquet qui a été tenu à la salle du curling de l'hôtel Chantecler, à Ste-Adèle-en-Haut, a réuni de nombreuses personnalités et quelque 850 personnes.

Parmi les invités à la table d'honneur, on remarquait le Dr J.-Alphonse Couturier, ministre de la Santé, M. Bona Arsenault, ministre des terres et forêts, M. Paul Prévost, président de l'Association libérale du comté, M. Gaston Binette, député du comté de Deux-Montagnes, M. Gaston Lambert, député du comté de Joliette, M. Gaston Cloutier, président du comté d'organisation et nombre d'autres personnes.

Divers orateurs se sont succédés pour transmettre leurs messages aux distingués jubilaires. En effet, l'assistance a entendu les discours du Dr J.-A. Couturier, de Mme Franco Consiglio, maire de Piedmont, de M. Gaston Cloutier, président du comté d'organisation et de M. Bona Arsenault.

Un magnifique tableau réalisé par le peintre Stephanoff, de Val David, illustrant la maison natale de M. Bertrand et la boutique de forge de son père, situées près de St-Jovite, a été présentée au député, alors que Mme Bertrand a reçu un cadeau de valeur et une gerbe de fleurs.

Après avoir rappelé les étapes les plus marquantes de sa vie politique, M. Bertrand a annoncé qu'au cours de l'été il visitera le parc du Mont-Tremblant en compagnie du ministre des terres et forêts, du ministre de la chasse et des pêcheries et du ministre de la voirie, pour apporter d'importantes améliorations.

"Le programme libéral a été rempli à 80%", a dit M. Bertrand, et la balance sera accomplie l'an prochain; nous nous étions engagés, et pour cela, nous avons dissipé la peur et aboli la dictature; maintenant, nous avons donné une nouvelle législation à la province, comme les journaux l'ont annoncé".

Parlant des nécessités routières du comté de Terrebonne, M. Bertrand s'est dit fier d'être l'artisan de la continuation de l'autoroute, jusqu'au nord de Ste-Adèle. "Je demanderai que les plans soient prévus pour sa continuation jusqu'à Ste-Agathe, puis jusqu'à St-Jovite."

"La route no 11 sera élargie sur une longueur de 3 milles, à Côte-Marcotte, a signalé M. Bertrand, et on fera la réfection de la route entre Ste-Agathe et St-Jovite. Un tronçon de l'autoroute sera construit entre Ste-Thérèse et St-Eustache, a annoncé M. Bertrand, qui nourrit de grands projets pour l'amélioration de la circulation routière dans les Laurentides, région qu'il a qualifiée de "réservoir du tourisme".

Le programme fédéral de réhabilitation des narcomanes est critiqué

VANCOUVER — Plusieurs spécialistes en hygiène mentale ont d'avis que le gouvernement va gaspiller des millions s'il donne suite à son projet de construire un vaste centre de traitement pour les narcomanes sans consulter ceux qui ont étudié la question pendant des années. Les spécialistes sont d'avis qu'il vaudrait mieux construire plusieurs petits centres de réhabilitation en divers endroits au lieu de construire une ou deux grosses unités.

Depuis 1949, l'Ecole accepte aussi des laïcs. Vraisemblablement, très bientôt, les étudiants laïcs pourront aussi être admis aux examens universitaires.

C'est la 15e collation de diplômés depuis la fondation. Le nombre de diplômés se chiffre à 111 depuis 1936.

Les nouveaux diplômés sont le R. F. Albertus Leduc, le R. F. Jean-Brebeuf Martin, et MM. Yves Benoit, Denis Charest, Albert Turcotte, Louis Benesics, Ludger Doiron, Claude Crépeau, Gaston Paquet, Christian Chretien, René Nadeau, et Marcel Jean.

Le syndicat: des congédiements par des distributeurs de la bière Molson

Le représentant du syndicat international des ouvriers unis de brasserie (I.A.T.-C.O.I.-C.T.C.), M. Roland Goedike, annonce que la campagne d'organisation syndicale tentée chez les distributeurs de la bière Molson s'avère "fructueuse en congédiements".

Il déclare qu'à la suite d'une demande en reconnaissance syndicale adressée à la Commission des relations ouvrières, le 22 mai dernier, pour représenter les employés de Jacques Viaw Ltee, agent distributeur de la bière Molson, à Valleyfield, alors que 7 des 8 employés avaient donné leur adhésion au syndicat, quatre des employés concernés, dont les uns comptaient jusqu'à 21 années de service, ont été congédiés.

Il a ajouté que la chose s'est reproduite chez Roland Viaw Ltee, de Saint-Jean, également distributeur de la bière Molson. "Dans les deux cas, a-t-il dit, le nombre d'employés congédiés est suffisant pour faire perdre la majorité syndicale requise par la Loi des relations ouvrières."

Il a déclaré que le syndicat a immédiatement demandé l'intervention des inspecteurs de la Commission des relations ouvrières pour faire enquête à ce sujet.

Le français obtient la faveur des slavistes canadiens et américains

Au cours du congrès des sociétés savantes qui vient de se terminer, les slavistes canadiens et américains ont tenu leurs assises en sessions conjointes, organisées par l'A.C.S. et l'A.S.S.E.E.C.E. La réalisation des rencontres de ce genre au Canada et aux Etats-Unis est due à l'initiative du prof. Théodore F. Domaradzki, directeur du Centre d'études slaves à l'université de Montréal et président de l'Association de slavistes et de spécialistes est-européens du Canada de l'Est (ASSEEE).

C'est grâce à l'initiative de ce dernier que la langue française fut acceptée à l'égalité de l'anglais comme langue de débats des sessions conjointes et comme langue de travail et des publications de l'Association canadienne des Slavistes (ACS). Le congrès de cette année fut un grand succès aussi bien quant au nombre des participants, que par la haute qualité des communications présentées.

Les sessions conjointes furent présidées consécutivement par MM. les professeurs T.F. Domaradzki, A. Senn (président de l'Association internationale des langues et littératures slaves) et par Monseigneur Olivier Maurault, P.A., ancien recteur de l'université de Montréal et président d'honneur de l'A.C.S. En plus des représentants des universités canadiennes on y remarquait plusieurs slavistes américains, venant entre autres de l'université de Pennsylvanie, de celle du Colorado, de celle du Michigan, de l'université Yale, etc.

Les sujets des communications variaient des problèmes linguistiques, comme, par exemple, "Le russe — langue de travail aux Nations Unies" par le prof. N. Pervouchine, vice-président de la division de New York de l'AATSEEL aux problèmes littéraires et religieux. La conférence du prof. Domaradzki: "Les problèmes de la

méthode dans la poésie religieuse" a suscité un intérêt tout particulier, vu que cet aspect de la recherche philologique n'a pas encore été abordé par les slavistes modernes.

Il y avait aussi des communications d'actualité politique, comme par exemple: "Les critères soviétiques de l'orthographe ukrainienne" par le prof. Y. Slavutych (université d'Alberta). Avant de clore leurs débats, les congressistes ont adopté une résolution recommandant l'utilisation des langues slaves dans leurs communications et discussions, à côté des deux langues officielles, le français et l'anglais.

Diplômes à douze infirmiers de N.-D. de la Merci

L'Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci du boulevard Gouin, à Montréal, dirigé par les Frères Hospitaliers de St-Jean de Dieu, décernait le 6 juin dernier, le diplôme d'infirmier à douze étudiants qui ont terminé les trois années du cours.

L'Ecole d'infirmiers de l'Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci a été fondée en 1936 et affiliée à l'Université de Montréal pour les Religieuses-Hospitalières seule-

SOUS UN MÊME TOIT... deux banques viennent de se réunir.

Les initiales C.I. serviront désormais à désigner la Banque Canadienne Impériale de Commerce, une institution bancaire qui résulte de la fusion de deux banques canadiennes bien connues, la Banque Canadienne de Commerce et la Banque Impériale du Canada. Grâce à cette fusion, la nouvelle banque dispose de services encore plus étendus et, à l'avenir, 15,500 employés conjugueront leurs efforts pour mieux vous servir.

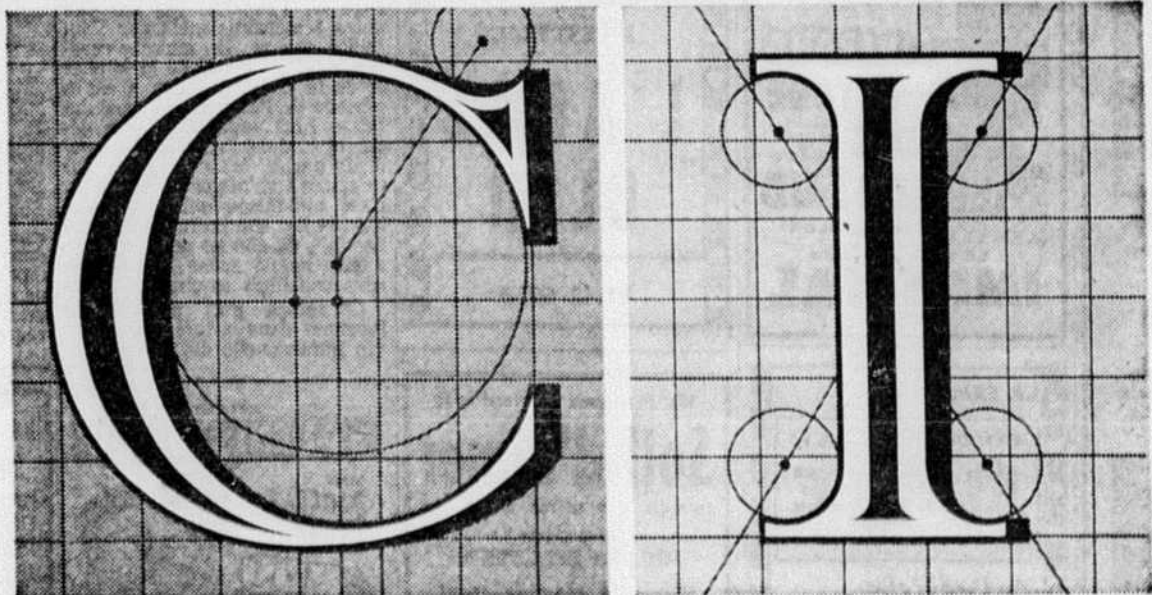
La Banque Canadienne Impériale de Commerce sera toujours heureuse de vous accueillir à n'importe laquelle de ses nombreuses succursales. Vous y trouverez les services bancaires les plus complets et un personnel compétent et dévoué. **BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**



A votre service au **CARDY-ALPINE INN** ET CHALETS

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. H.F. "Gibby" Gibson au poste de vice-président, préposé à la vente de Cardy-Alpine Inn et Chalets. Il désire vivement accueillir ses nombreux amis qui viennent au Alpine pour prendre un repas, passer la journée ou séjourner quelque temps. "Il nous fait toujours plaisir," dit Gibby, "de répondre aux moindres desirs et d'assurer l'agrément des visiteurs, petits groupes, congrès ou réunions de vente... car l'Alpine Inn est insurpassable en fait de confort, de service et de cuisine. Pour communiquer avec "Gibby", signalez UN 1-3258. Ce numéro relie Montréal au Cardy-Alpine Inn — au cœur des Laurentides.

Vernon G. Cardy, Cardy-Alpine Inn
Président, Ste-Marguerite Station, P.Q.



A LA CHAÎNE **DE RADIO-CANADA**

CE SOIR

A compter de 7h00 : **RESUME, NOUVELLES ANGLAISES** et **DOUBLE ENTENTE** avec Jeff Hogwood.

8 h. 00 - CONCERT CONTEMPORAIN, La France. L'Orchestre Fernand Oubradoux (pour le Concerto pour trompette et orchestre de Charles Chaynes avec le concours de Roger Delmotte, et le Concerto pour saxophone et orchestre de Jacques Ibert avec Jean-Marie Londeix comme soliste.

8 h. 30 - L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE VANCOUVER dirigé par Harry Newstone. Au programme, des Ouvrures de Haydn (de Rossini) : deux Marches et un : **Infermède de Poulenc** : Danes et Aïrs Anciens de Respighi et Symphonie en mi bémol de Mozart.

9 h. 30 - THE TWENTIES ROAR, de la musique populaire des années '20.

10 h. 00 - MUSIQUE DE CHAMBRE. Raphael Manella, Walter Joachim et John Neumann jouent le Trio pour clarinette, violoncelle et piano de Brahms.

10 h. 30 - DISTINGUISHED ARTISTS. Audrey Farnell, soprano, accompagnée au piano par John Avison, chante quatre Chantons de Richard Strauss, cinq Melodies populaires grecques de Ravel, quatre Chantons et l'**'Airs chantes** de Poulenc.

11 h. 00 - NOUVELLES ET LES MAÎTRES DU CHANT CHORAL. Des œuvres de Faure, Debussy, Debussy, Roussel et Périand interprétées par l'Ensemble vocal Jean Paul Kieder.

CBM-FM — 100.7 Mc — MONTRÉAL

Revision probable à la hausse du prix de l'or, inchangé depuis 1934

POTINS FINANCIERS

Presque tous les compartiments ont fléchi au début de cette semaine sur la Bourse de Londres. A Wall Street, la tendance paraissait réactionnaire. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, les incertitudes au sujet du budget fédéral qui se tient rendu public ce soir influent sur le sentiment spéculatif.

Malgré une baisse de 15,40 points la semaine dernière, la moyenne des industriels de DJ a baissé hier sur la bourse de N.-Y. de 4,82 points à 680,68 — elle était remontée en fermeture à ce niveau, après avoir glissé aussi bas que 673,49 au cours de la séance d'hier. Heureusement qu'il ressort du dernier bulletin de R. Moat & Co., "qu'il est possible que cette même moyenne en vienne à atteindre 850, après avoir consolidé ses positions aux environs de 700, vu que les perspectives pour un bon marché et cet écart de plus en plus favorable". L'écart de cette firme est de retour des E.-U. où il a fait une intéressante enquête sur les conditions économiques en Amérique du Nord. Nous en reparlons.

Notre dollar chevauche sur la pente depuis quelques jours après avoir été à escompte de 1,32 et hier midi, il revenait au pair avec le dollar des E.-U. à la clôture.

Aurons-nous un budget équilibré ou un budget déficitaire, ce soir? Fort possible que l'on soit témoin d'un 51ème budget défavorable, bien que l'approche des élections puisse militer en faveur de maintes mesures intéressantes, mais de là à combler l'écart entre le revenu et les dépenses, c'est autre chose...

Canada Cement Co. paiera ce matin 32 1/2 cts par action privilégiée.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Aléas de l'économie des provinces de l'Atlantique, selon la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Ce qu'il y a de particulièrement louable chez les gens de nos provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard), c'est qu'ils ne reposent pas l'aide qu'on leur offre, mais qu'ils l'acceptent avec joie. Telle est la pensée exprimée dans le dernier numéro de la "Lettre Commerciale" de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, qui est entièrement consacrée aux aléas de l'économie des provinces de l'Atlantique. "La Lettre Commerciale" ajoute: Dans les provinces de l'Atlantique, l'industrie des pâtes et papiers a un bel avenir, mais les pêcheries, dont le progrès technologique augmente la production, emploient de moins en moins d'hommes. L'industrie du charbon semble déprimée pour longtemps, alors que l'agriculture, à cause de l'intervention croissante des machines, fournit moins d'emplois. En général, l'industrie manufacturière préfère s'installer au sein des fortes concentrations de population du Québec et de l'Ontario plutôt que dans les provinces de l'Atlantique, qui sont loin des marchés de consommation.

Le marché devrait avancer au cours de cet été, comme par les années passées

Après avoir commenté les effets de la concurrence et la politique internationale sur Wall Street, l'économiste de Hugh MacKay & Company, affiliée à W. C. Pittfield & Co., relate dans le bulletin de cette semaine "qu'au Canada, l'événement de la semaine fut le début de la grande dispute qui s'engagea à la suite de la demande du gouvernement à M. Coyne de démissionner de son poste de gouverneur de la Banque du Canada. A la suite de ces événements, la bourse et le marché des obligations firent des gains escomptant un assouplissement possible des contrôles monétaires et une réduction des dépenses du gouvernement. Qui raison et qui a tort, voilà une bataille que les politiciens et les économistes peuvent entretenir pendant bien des années. Un fait demeure cependant, et c'est le besoin urgent de reviser entièrement les bases de notre politique économique et la coordination entre le gouvernement, ses agences et l'industrie en vue de l'application de cette politique. Il est évident que notre pays ne pourra pas maintenir indéfiniment une politique déficitaire de un milliard par année. Il est à espérer que le prochain budget qui doit être déposé ce soir, ne sera pas seulement un arrangement des politiques actuelles, mais bien une nouvelle façon d'établir un milieu plus propice à l'expansion et au développement de l'industrie de notre pays. Nous maintenons notre opinion que le marché fera des gains au cours de l'été prochain.

St-Martin Scolaire adjuge une émission de \$1,400,000.00 d'obligations à 5 1/4 % et 6 %

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de St-Martin, comté de Laval, ont vendu, ce jour-ci, \$1,400,000 d'obligations en séries. L'émission fut adjugée à un syndicat composé de L. G. Beaubien & Co., L. G. Beaubien & Co., L. G. Beaubien & Co., Robert & Gélinas, Inc., et Casgrain & Co., Ltd., qui offrent un prix de 99,01 pour \$100,00 de titres à 5 1/4 % 1962-68 et \$603,500 à 6 % 1969-71. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 5,8953 %. L'emprunt comporte un solde de \$501,500 à renouveler en 1971 pour un terme additionnel de dix ans. Le gouvernement provincial a accordé, pour cette émission, un octroi de \$764,640. D'après le 1er juillet 1961, les nouvelles obligations choient en série du 1er juillet 1962 au 1er juillet 1971 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour la construction d'une école secondaire de 32 classes dans l'arrondissement scolaire de St-Martin. L'octroi de \$764,640, applicable au service de l'émission, est payable en 7 versements annuels et consécutifs. L'évaluation imposable de la corporation scolaire pour 1960-61, s'élève à \$29,150,000, y compris \$8,985,000 pour les compagnies. Le 30 juin 1960, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$837,000 et un octroi total de \$260,037,25 s'y appliquait.

Saratoga Processing Co émet des débetures et des actions, sous forme d'unités au prix de \$1,400

Un syndicat, dirigé par Wood, Gundy & Co. Ltd et Nesbitt, Thomson & Co. Ltd, offre en souscription au public une nouvelle émission de \$1,500,000 de débetures subordonnées, 6 1/2 % série A, ainsi que 300,000 actions ordinaires de la classe A, ne comportant droit de vote, d'une valeur au pair de \$2,00 chacune, de Saratoga Processing Co. Ltd. Cette offre est faite sous forme d'unités et chaque unité consiste en 1 débeture de \$1,000 et 200 actions de la classe A, au prix de \$1,400, plus l'intérêt couru. Les débetures sont datées du 15 juin et elles écherront le 1er juillet 1981. Elles ne sont pas rachetables par anticipation avant le 1er juillet 1981. Saratoga Processing Co se propose d'ériger et d'exploiter un procédé de transformation du gaz acide par la Western Transmission Co des producteurs des champs de Savanna Creek, en Alberta. Le gaz sec, provenant de l'usine de purification et de deshydratation, sera expédié aux E.-U., soit à la El Paso Natural Gas Co. L'acide sulfurique provenant du gaz serait transmis à la Jefferson Lake Petrochemicals of Canada Ltd. On estime le coût global de l'usine projetée à \$10,000,000. Saratoga est contrôlée par Western Transmission et les fonds provenant de la vente de valeurs précitées serviront à défrayer en partie le coût de l'usine projetée. Le solde nécessaire étant obtenu des banques et de la vente, privément d'obligations et d'actions.

Marcel CLEMENT

Bourse de Toronto

TORONTO. — Les industriels ont entraîné le marché à la baisse hier.

Les sidérurgiques, les services publics, les denrées alimentaires, les pétrolières et les institutions financières ont perdu du terrain. Il convient de mentionner que Canadian General Electric a baissé de \$125 à \$800 pour un déplacement de seulement 10 actions.

Le virement a été de 1,845,000 actions au regard de 1,922,000 vendus.

Les métaux communs se sont effrités. International Nickel, Noranda et Falconbridge ont cédé 1/2 point ou plus.

Par contre, Hudson Bay Mining and Smelting a légèrement progressé.

Dans le secteur des aurifères, McIntyre Porcupine a progressé tandis que Giant Yellowknife, Kerr Addison et Hollinger accusaient des baisses fractionnaires.

On estime la production d'automobiles cette semaine aux E.-U. à 131,700 unités vs 127,383 la semaine dernière et comparativement à 127,754 durant la même semaine en 1960. Comme on le voit, le relèvement industriel est loin d'être accentué.

Les fils d'acier se vendent 10% moins cher; ce qui constitue un facteur défavorable pour les titres sidérurgiques.

Le total des émissions d'obligations, lancées sur notre marché depuis le début de l'année jusqu'au 12 courant, s'élevait à \$4,625,000,000, contre \$4,404,000,000, et \$4,239,000,000 durant les mêmes périodes en 1960 et 1959, selon ce qui ressort de la compilation que la maison de valeurs de placement A.E. Ames & Co vient de rendre publique.

Crush International Ltd érigera une usine d'emboitage de \$1,000,000,00 à Ville St-Laurent, selon ce que son président vient d'annoncer.

Steinberg's Limited a fait savoir à la Bourse de Montréal que 300 actions de la classe A ont été émises en vertu du plan stimulateur d'option en cours.

Il y a donc maintenant 1,325,436 actions de la classe, émises et en circulation.

Corporation de Grande-Rivière, (C.S.), viendra sur le marché sous peu.

La cité de Kenogami, comté de Jonquière-Kenogami, a vendu \$43,000 d'obligations, échéant en série, récemment. La meilleure des douze soumissions reçues provenait de la maison Société de placement, Inc., et elle fixait un prix de 99,14 pour \$100,00 de titres à 5 1/4 % 1962-71. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de \$5,4281 %.

Les stocks de viande en entrepôt frigorifique se chiffraient par 71,078,000 livres le 1er juin de cette année, au regard de 72,785,000 le 1er juin 1960. Le 1er juin, les stocks de viande congelés en entrepôt frigorifique s'élevaient à 43,638,000 livres (45,562,000 un mois auparavant et 68,579,000 un an plus tôt), ceux de viande fraîche à 19,331,000 (20,100,000 et 19,529,000), et ceux de viande salée à 8,409,000 (8,098,000 et 9,177,000). Le 1er juin, les stocks de saindoux totalisaient 5,922,000 livres (6,735,000 le 1er mai et 7,745,000 le 1er juin 1960) et les stocks de suif, 4,397,000 livres (3,957,000 et 3,791,000).

Les ventes des grands magasins en mai, ont surpassé de 6,6 p. 100 en valeur celles de mai 1960. Voici les augmentations qui ont été constatées à toutes les provinces: provinces atlantiques, 3,7 p. 100; Québec, 9,5; Ontario, 7,8; Manitoba, 1,8; Saskatchewan, 3,1; Alberta, 7,6; et Colombie-Britannique, 5,2.

Election à la Hollinger



M. N.A. Timmins, fils

La Hollinger Consolidated Gold Mines Ltd. annonce l'élection de M. N.A. Timmins, fils, au poste de vice-président de cette société. M. Timmins était directeur de la Hollinger depuis 1936. Il est aussi directeur de la Timmins Investments Ltd., de la Banque de Montréal et de la Chromium Mining & Smelting Corporation Ltd.

Bourse de New-York

Rallissement tardif à Wall Street

NEW YORK. — La baisse du marché s'est accentuée hier, mais une reprise tardive a quel peu corrigé la situation.

Le prix du cuivre de rebut accusait une nouvelle baisse. Des analystes attribuent cet état de choses au fléchissement marqué de la Bourse de Londres et au déclin de la livre sterling et du dollar canadien.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a baissé de 1,90 à 243,30. Le virement a été de 3,980,000 actions au regard de 3,300,000, vendus.

Onze des 15 stocks les plus en demande ont perdu du terrain. American Telephone a été le stock le plus en demande, baissant de 1/4 à 115 sur un déplacement de 51,300 actions.

Les distilleries ont entraîné les valeurs canadiennes à la baisse. Walker Gooderham a cédé 1/2 et Distillers Secorran un point. International Nickel, Aluminium, Pacific Canadian et Granby Mining ont décliné.

La Bourse Américaine a continué sa marche en baisse. Le virement y a été de 1,580,000 actions, usf le marché des valeurs canadiennes, Shavangan et Brazilian Traction accusaient des pertes fractionnaires. Les mines et les pétrolières ont fait de même.

Denrées alimentaires

MONTREAL. — Cours des denrées transmis à Montréal, hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Œufs: prix de gros aux centrales de campagne, échéant du bois: extra-gros 42; A gros 41; A moyen 38-39; A poulette 28; B 34; C 23. Arrivages 164.

Beurre: arrivages courants, admissible 62 3/4 - 63 3/4; de stock, non-admissible 61 1/4 - 62 3/4; frais, décremeries, enveloppé 64 1/2 - 66; frais en gros, admissible 63-64; de stock, non-admissible 63-64 1/4.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc 31; en gros, québécois blanc 32; coloré 32 1/4 - 33.

Pommes de terre: I.P.E. les 75 livres 2,25-2,30, les 50 livres 1,50-1,60; N.B. les 75 livres 2,00-2,25 les 50 livres 1,35-1,50; Québec les 75 livres 1,90.

Cours du dollar

MONTREAL. — Le dollar américain était au pair hier avec la devise canadienne, en baisse de 1-32.

La livre sterling a haussé de 1-16 à \$2,78 7/8.

Le dollar américain: offert 99 31-32; demandé \$1,00 1-32.

NEW-YORK. — Le dollar canadien a haussé hier de 1-64 à une prime de \$1,00 1-64 au regard de \$1,01 5-32, lundi dernier.

La livre sterling a haussé de 1-8 à \$2,78 7/8.

Selon une commission privée

Par Harold MORRISON

WASHINGTON. — Il a été dit au président Kennedy que les Etats-Unis devront peut-être consentir un jour à un changement du prix de l'or s'il n'est pas possible d'accroître autrement les réserves mondiales d'argent.

Une commission privée de l'argent et du crédit, formée de 20 membres, le lui dit dans une étude de 300 pages sur l'économie des Etats-Unis.

Elle ne croit pas d'autre part qu'il ait lieu d'accroître incessamment le prix officiel de l'or, qui est de \$35 l'once.

L'étude a été faite au cours des trois dernières années. Elle a coûté \$1,300,000. Y ont contribué notamment des industriels, des banquiers, des universitaires, des agriculteurs et des syndicalistes.

La commission a remis son document à la Maison Blanche aujourd'hui.

Pour renforcer l'économie, elle recommande diverses mesures, entre autres l'adoption d'une loi qui accroîtrait l'influence du président sur le Federal Reserve Board, organisme indépendant.

Elle estime de plus que pour combattre les reculs économiques et l'inflation, le président devrait avoir le droit de réduire ou d'accroître les impôts.

Aux Etats-Unis, contrairement à ce qui se passe au Canada, aucune proposition gouvernementale relative aux impôts ne peut entrer en vigueur avant d'avoir été approuvée par les législateurs.

Pour ce qui est de l'or, rappelez-vous que les Etats-Unis se sont opposés fortement à des propositions d'une hausse du prix officiel de ce métal, propositions qui avaient été formulées par le Canada, l'Afrique du Sud et d'autres importants producteurs d'or.

Le prix officiel de l'or est de \$35 l'once en argent américain depuis 1934. Les Etats-Unis ont les plus gros acheteurs d'or. Depuis quelques années, par suite de déficits dans leurs paiements internationaux, les Etats-Unis ont des réserves d'or de moins en moins fortes.

Fruits et légumes

Prix payés aux marchands en gros de fruits et légumes au Marché Central. Les prix sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'Agriculture, 306 rue Craig, Montréal.

ASPERGES: 24c. la lb.

CHOUX: 2,50-2,75 le cagot de 12.

CONCOMBRES: 1,60 la doz. EPINARDS: 90-100 leminot, 2,00-2,12 cellos de 1 lb.

LAITUE: en feuilles 90-100, Boston 1,50 - 2 doz. Iceberg 1,75-2,25, Romaine 1,50 le cagot.

NAVETS: No 1, 3,75-4,00. No 2, 2,00 - 50 lbs.

OGNONS: Oignonnetts 35-40 la doz. de pgs.

HOMMES DE TERRE: No 1, 1,55-1,60 - 75 lbs. 1,10 - 50 lbs.

PERSIL: 50-60c. la doz. de pgs.

POIREAUX: gros 1,00, petits 50c. la doz.

RADIS: 35-40c. la doz. de pgs.

RHUBARBE: 25-45c. grosse 65-75c. la doz.

TOMATES: de serres 4,50 - 13 lb.

PLANTS DE FLEURS: 75c. 1,25 le plant suivant la variété.

Américan Stock Exchange

Cours fournis par LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs Ventes Hautes Bases

ANACON 3300 34 11 1/2 34

BRAZIL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

BELL 500 54 54 54 1/2

Nomination à L'Alliance Mutuelle-vie



M. Jacques G. Létourneau

L'Alliance est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jacques G. Létourneau au poste de surintendant des ventes de l'assurance-groupe. Monsieur Létourneau possède une riche expérience dans la vente de l'assurance-vie en général et de l'assurance-groupe en particulier.

Il est, en outre, un membre très actif de divers clubs sociaux et son nom est très avantageusement connu dans la province.

Les bureaux de M. Létourneau sont situés au siège social de l'Alliance Mutuelle-vie, à 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 37,70 n. hier sur le marché libre de l'or français. L'aide, pièce d'or américaine de \$10, cotait \$2,00 n.

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen: \$35,04 à l'achat et \$35,08 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: \$35,07 3-24 251 shillings, 5 pence.

Prix des Grains

WINNIPEG

Ouv. Hauf Bas Fer. F.A.

AVOINE

ORGE

SEIGLE

CHICO

FEVES

MAÏS

SEIGLE

FEVES

MAÏS

SEIGLE

FEVES

MAÏS

SEIGLE

FEVES

MAÏS

SEIGLE

FEVES

MAÏS

SEIGLE

FEVES

MAÏS

SEIGLE

Moyennes à N.-Y.

	20m	15m	10m	5m	4m
Lundi	53,5	119,7	123,4	243,3	
Vendredi	53,7	120,9	124,8	243,2	
Samedi	54,0	122,9	128,7	251,6	
Mois pass.	54,3	123,3	130,0	251,3	
Année pass.	53,1	121,3	123,2	231,9	
1961 haut	54,9	125,0	130,3	252,4	
1961 bas	51,9	112,2	111,8	215,4	
1960 haut	54,9	123,2	112,7	233,9	
1960 bas	50,4	103,0	94,4	202,8	

Obligations canadiennes

GOVERNEMENT DU CANADA

Offre Dem.

		Offre Dem.	
Decembre 1	3	1961	100 100 10
Octobre 1	5 1/2	1962	103 1/2 104 1/2
	4	1963	99 1/2 100
	3 1/2	1965	96 1/2 97 1/2
	2 1/2	1968	88 89
	2	1969	104 1/2 105 1/2
	4 1/2	1972	94 1/2 95 1/2
	5	1975	103 1/2 104 1/2
	3 1/2	1976	81 82
	4 1/2	1983	92 1/2 93 1/2
Perpetuel	3		68 69
N.R.	5 1/2	1964	104 1/2 105 1/2
N.R.	5 1/2	1985	106 1/2 107 1/2
N.R.	4	1981	86 87 1/2
N.R.	4 1/2	1967	98 99
		1967	91 92

Coupe Davis

L'Italie, en semi-finale européenne

L'Italie est passée en semi-finale du tournoi de la coupe Davis, zone européenne, en disposant de l'Allemagne de l'Ouest au compte de 3-2. Nicola Pietrangeli a complété hier un match contre Wilhelm Bungert qui a donné la victoire à l'équipe italienne. La rencontre avait débuté la veille mais l'obscurité en avait forcé la remise à hier. A ce moment-là, Pietrangeli avait remporté le premier set 7-5 et le troisième, 6-0, avait concédé le deuxième, 9-11 et le quatrième, 3-6, et était égal à 3-3 dans le set final. Hier, il a remporté 3 parties contre une seule par Bungert pour finalement enlever le dernier set 6-4. L'Italie, championne européenne l'an dernier, et finaliste de la coupe Davis, rencontrera la France en semi-finale. Dans l'autre ronde de semi-finale, la Suède disputera la victoire à la Grande-Bretagne.

Un Trot de \$2,400 ce soir à Richelieu

Inscrits de ce soir

1e Course — C-1 Trot — \$1,100

2e Course — C-3 Amble — \$700

3e Course — C-2 Amble — \$900

4e Course — C-1 Trot — \$1,100

5e Course — C-3 Amble — \$700

6e Course — C-2 Amble — \$900

7e Course — C-1 Trot — \$1,100

8e Course — C-3 Amble — \$700

9e Course — C-2 Amble — \$900

10e Course — C-1 Trot — \$1,100

11e Course — C-3 Amble — \$700

12e Course — C-2 Amble — \$900

13e Course — C-1 Trot — \$1,100

14e Course — C-3 Amble — \$700

15e Course — C-2 Amble — \$900

16e Course — C-1 Trot — \$1,100

17e Course — C-3 Amble — \$700

18e Course — C-2 Amble — \$900

19e Course — C-1 Trot — \$1,100

20e Course — C-3 Amble — \$700

21e Course — C-2 Amble — \$900

22e Course — C-1 Trot — \$1,100

23e Course — C-3 Amble — \$700

24e Course — C-2 Amble — \$900

25e Course — C-1 Trot — \$1,100

26e Course — C-3 Amble — \$700

27e Course — C-2 Amble — \$900

28e Course — C-1 Trot — \$1,100

29e Course — C-3 Amble — \$700

30e Course — C-2 Amble — \$900

31e Course — C-1 Trot — \$1,100

32e Course — C-3 Amble — \$700

33e Course — C-2 Amble — \$900

34e Course — C-1 Trot — \$1,100

35e Course — C-3 Amble — \$700

36e Course — C-2 Amble — \$900

37e Course — C-1 Trot — \$1,100

38e Course — C-3 Amble — \$700

39e Course — C-2 Amble — \$900

40e Course — C-1 Trot — \$1,100

41e Course — C-3 Amble — \$700

42e Course — C-2 Amble — \$900

43e Course — C-1 Trot — \$1,100

44e Course — C-3 Amble — \$700

45e Course — C-2 Amble — \$900

46e Course — C-1 Trot — \$1,100

47e Course — C-3 Amble — \$700

48e Course — C-2 Amble — \$900

49e Course — C-1 Trot — \$1,100

50e Course — C-3 Amble — \$700

51e Course — C-2 Amble — \$900

52e Course — C-1 Trot — \$1,100

53e Course — C-3 Amble — \$700

54e Course — C-2 Amble — \$900

55e Course — C-1 Trot — \$1,100

56e Course — C-3 Amble — \$700

57e Course — C-2 Amble — \$900

58e Course — C-1 Trot — \$1,100

59e Course — C-3 Amble — \$700

60e Course — C-2 Amble — \$900

61e Course — C-1 Trot — \$1,100

62e Course — C-3 Amble — \$700

63e Course — C-2 Amble — \$900

64e Course — C-1 Trot — \$1,100

65e Course — C-3 Amble — \$700

66e Course — C-2 Amble — \$900

67e Course — C-1 Trot — \$1,100

68e Course — C-3 Amble — \$700

69e Course — C-2 Amble — \$900

70e Course — C-1 Trot — \$1,100

71e Course — C-3 Amble — \$700

72e Course — C-2 Amble — \$900

73e Course — C-1 Trot — \$1,100

74e Course — C-3 Amble — \$700

75e Course — C-2 Amble — \$900

76e Course — C-1 Trot — \$1,100

77e Course — C-3 Amble — \$700

78e Course — C-2 Amble — \$900

79e Course — C-1 Trot — \$1,100

80e Course — C-3 Amble — \$700

81e Course — C-2 Amble — \$900

82e Course — C-1 Trot — \$1,100

83e Course — C-3 Amble — \$700

84e Course — C-2 Amble — \$900

85e Course — C-1 Trot — \$1,100

86e Course — C-3 Amble — \$700

87e Course — C-2 Amble — \$900

88e Course — C-1 Trot — \$1,100

89e Course — C-3 Amble — \$700

90e Course — C-2 Amble — \$900

La direction du parc Richelieu

annonce qu'à compter de ven-

dredi prochain, un service d'au-

tomobile sera mis à la disposition

des amateurs de courses de St-

Jean et de Laraprie.

Ce service viendra s'ajouter à

ceux qui desservent les régions

de Saint-Jérôme, Saint-Eustache

et de Saint-Hyacinthe, à la grande

satisfaction des sportifs de

l'extérieur qui se joignent quoti-

diennement aux amateurs qui

assistent aux excitants program-

mes du Bout-de-l'Île.

TROT NOTES: M. Gérard

Vieux, propriétaire des écu-

ries Drummond, annonce que

son ambler, Whiz Abbe, après

avoir participé vendredi à la

finale de \$50,000 de l'Amble

HTA à Roosevelt, sera transpor-

té à Montréal. Whiz Abbe parti-

cipera à l'Amble Meadow Al de

\$900, au Richelieu, le 1er juil-

let prochain. Samedi dernier,

conduit par Benoit Côté il triom-

phait en 2:02, dans la semi-finale

du HTA à Hamilton, Ohio, de

Countess Adios, Sampson Direct,

Dancer Hanover et Muncie Ha-

nover. Prudence's Boy, un trot-

teur qui occupe la stalle voisine

de "Le Lion" dans l'écurie d'E-

mile Houle, est à surveiller, ce

soir dans la course principale,

un Trot A et B1 de \$2,400. Pru-

dence's Boy sera conduit par

Waples, contre Royal Rodney,

Pro Mac, Bobo et Music Man,

dans un mille qui devrait être

découpe en 2:05 ou moins. Al

Thomas, qui a piloté Circo et

Caduceus en fin de semaine,

nous apprend que son patron

Billy Houghton sera à Montréal

samedi soir pour piloter Cadu-

ceus dans l'Amble Canada con-

tre Bye Bye Byrd, Speedy Pick,

Southern Charm, Mighty Dudley

et Dares Direct. Quant à Tho-

mas lui-même, il conduira Circo

dans un import-t "trot", di-

manche prochain, contre Elaine

Rodney, Darn Safe et Carpet

Bagger.

L'on sait que l'inauguration

officielle de cette magnifique

piste située à Fabreville, à

trois heures de temps de la sortie

No 10 de l'autoroute, aura lieu,

samedi soir prochain, le 24 juin.

Ce sera une soirée inoubliable,

marquée d'une grande parade

qui groupera nombre de per-

sonnalités du monde social et

sportif.

Mais avant ce grand gala qui

devrait attirer une foule

très considérable, MM. Anatole

Lavoie et Roger Pomerleau,

respectivement président et vi-

ce-président de la piste "Fury

Speedway" présenteront ce soir,

mardi, 20 juin, un autre pro-

gramme qui fera les délices de

tous les nombreux amateurs de

courses "stock cars".

Ce programme comprendra

huit courses, dont une de 25

heures pour les voitures "sports-

man". Le premier départ aura

lieu à 8 heures précises. Parmi

les conducteurs qui ambition-

nent plus que jamais de concou-

rir sur cette piste ultra-rapide

et dont les courbes atteignent

23 degrés, mentionnons les

Américains, Bob Bruno, Ernie

Reed, Dick Godell, Dick Ne-

pew, ainsi que les Canadiens

Mike Kealy, Jean-Paul Cabana,

André Manny et nombre d'au-

tres dont la renommée n'est

pas à faire.

Dans l'épreuve principale

disputée samedi dernier, — une

affaire de 25 tours — Jean-

Paul Cabana, un conducteur de

Laprairie qui était au volant de

"Mohawk Chief", a triomphé en

sept minutes, 12 secondes et

4/5.

C'est un temps excessivement

rapide. Toute la soirée durant,

il y eut beaucoup d'action. Le

programme fut très goûté de la

foule. Les conducteurs s'accor-

dèrent à dire que la piste "Fury

Speedway" est la plus sensa-

tionnelle que l'on puisse trouver

actuellement et en raison des

bourses qui se chiffrent à

\$1,500 pour chaque programme.

Les demandes d'inscriptions

sont de plus en plus nombreuses.

C'est un spectacle exception-

nel que MM. Lavoie et Pome-

rleau présenteront de nouveau

ce soir, mardi, à la piste "Fury

Speedway".

Avec Cleveland

TERRE HAUTE, Indiana —

Tommy John, lanceur-étoile du

High School de Germesher en

Indiana, a révélé hier qu'il

avait signé un contrat avec les

Indians de Cleveland pour un

"boni substantiel".

L'on sait que l'inauguration

officielle de cette magnifique

piste située à Fabreville, à

trois heures de temps de la sortie

No 10 de l'autoroute, aura lieu,

samedi soir prochain, le 24 juin.

Ce sera une soirée inoubliable,

marquée d'une grande parade

qui groupera nombre de per-

sonnalités du monde social et

sportif.

Mais avant ce grand gala qui

devrait attirer une foule

très considérable, MM. Anatole

Lavoie et Roger Pomerleau,

respectivement président et vi-

ce-président de la piste "Fury

Speedway" présenteront ce soir,

mardi, 20 juin, un autre pro-

gramme qui fera les délices de

tous les nombreux amateurs de

courses "stock cars".

Ce programme comprendra

huit courses, dont une de 25

heures pour les voitures "sports-

man". Le premier départ aura

lieu à 8 heures précises. Parmi

les conducteurs qui ambition-

nent plus que jamais de concou-

rir sur cette piste ultra-rapide

et dont les courbes atteignent

23 degrés, mentionnons les

Américains, Bob Bruno, Ernie

Reed, Dick Godell, Dick Ne-

pew, ainsi que les Canadiens

Mike Kealy, Jean-Paul Cabana,

André Manny et nombre d'au-

tres dont la renommée n'est

pas à faire.

Dans l'épreuve principale

disputée samedi dernier, — une

affaire de 25 tours — Jean-

Paul Cabana, un conducteur de

Laprairie qui était au volant de

"Mohawk Chief", a triomphé en

sept minutes, 12 secondes et

4/5.

C'est un temps excessivement

rapide. Toute la soirée durant,

il y eut beaucoup d'action. Le

programme fut très goûté de la

foule. Les conducteurs s'accor-

dèrent à dire que la piste "Fury

Speedway" est la plus sensa-

tionnelle que l'on puisse trouver

actuellement et en raison des

bourses qui se chiffrent à

\$1,500 pour chaque programme.

Les demandes d'inscriptions

sont de plus en plus nombreuses.

C'est un spectacle exception-

nel que MM. Lavoie et Pome-

rleau présenteront de nouveau

ce soir, mardi, à la piste "Fury

Speedway".

Avec Cleveland

TERRE HAUTE, Indiana —

Tommy John, lanceur-étoile du

High School de Germesher en

Indiana, a révélé hier qu'il

avait signé un contrat avec les

Indians de Cleveland pour un

"boni substantiel".

L'on sait que l'inauguration

officielle de cette magnifique

piste située à Fabreville, à

trois heures de temps de la sortie

No 10 de l'autoroute, aura lieu,



Robert Cléroux l'emportera probablement jeudi soir, mais il n'aura pas la tâche facile. Alex Miteff n'a que 26 ans. Brillant pugiliste à ses débuts dans la boxe professionnelle, l'Argentin a périéclité par la suite, perdant même la place qu'il détenait parmi les dix meilleurs aspirants au titre de champion des boxeurs poids lourds. Mais il est loin d'être un boxeur fini. Considéré comme l'un des grands espoirs de la boxe, à 20 ans, Miteff a pêché par nonchalance et a perdu une bonne partie de sa carrière à encaisser des raclées aux mains de ses excès de confiance. Aujourd'hui, il apparaît peu probable qu'il ait jamais l'opportunité de figurer au sommet de sa catégorie. A cause de cela, le combat de jeudi ne signifiera pas ce qu'il y aurait lieu d'appeler un tournant dans la carrière de Cléroux. Une victoire sur Miteff ajouterait très peu à sa couronne déjà passablement fleurie. L'Argentin n'a pas beaucoup plus de classe que Roy Harris, contre qui Cléroux a enregistré deux victoires, ou Willie Besmanoff, au moment où le Montréalais l'a défait par décision, à New-York.

Mais Miteff est un boxeur plus expérimenté et plus rusé que Harris et Besmanoff. Sa technique défensive est plus efficace et il est peu probable que Cléroux doit l'emporter par mise hors de combat, ce soit dans les premiers rounds. Cléroux aura cependant un avantage contre Miteff qu'il n'avait pas contre George Chuvale, par exemple. L'Argentin n'est pas un puissant cognéur. Cléroux, qui connaît certaines difficultés à concilier une excellente défensive à une offensive fructueuse contre le Torontois, pourra forcer la rencontre à son gré, jeudi. Excellent encaisseur, Cléroux — on peut le prévoir — pratiquera une technique de jeu ouvert et selon son habitude, lorsqu'il se sent un peu supérieur, pourchassera son adversaire à tous les coins de l'arène. Pour cette raison, le combat ne manquera pas d'intérêt. Miteff a perdu un grand nombre de combats par décision, précisément parce que le recul fait un peu partie de sa technique défensive. Surtout contre un puissant cognéur. Aussi, s'il fallait faire une prédiction à la veille de la rencontre de jeudi, nous choisirions Cléroux pour l'emporter par décision unanime.

La fête à Doug Harvey, hier soir, au Centre des Loisirs de l'Immaculée-Conception, a remporté un franc succès... Harvey présidait à la soirée des merites des athlètes du Centre et le remous qu'il provoquait sur son passage laissait voir avec évidence que capitaine des Canadiens ou pilote des Rangers, Doug sera toujours aussi populaire. Nombre d'experts ont cru, dimanche au Richelieu, que le cheval néo-zélandais Caduceus, était une bête finie; c'est généralement ce qu'on pense d'un coureur qui prend les devants au début de la course puis se laisse dépasser... Tel n'est cependant pas le cas: Caduceus n'était pas pilote par son jockey habituel: en fait, Al Thomas, qui était sur le sulky, conduisait le cheval pour la première fois... Il est à prévoir qu'à son prochain départ du Richelieu, Billy Houghton saura tenir Caduceus dans le peloton et lui conserver de l'énergie pour le dernier tournant... Harmonizing, un pur-sang de 7 ans qui l'an dernier remporta le stake Man O'War, vient d'être vendu au prix de \$60,000. L'acquéreur est un amateur de Latrobe, Pennsylvanie, du nom de Bruno Ferrari...

La ligue Professionnelle de hockey de l'Est est à la veille de devenir tout simplement la ligue Senior de l'Ontario... Les villes de Windsor et North Bay cherchent présentement à mettre la main sur la franchise du Royal, abandonnée au terme de la dernière saison... Si l'une ou l'autre de ces villes obtient la franchise, cinq des six villes du circuit seront d'Ontario: soit Sault Ste-Marie, Kitchener-Waterloo, Sudbury, Kingston, Windsor ou North Bay. La sixième équipe fait présentement l'objet d'une dispute de principes entre amateurs d'Ottawa et de Hull... Il semble de plus en plus logique — et fort heureusement — que les Canadiens devraient porter simplement les couleurs de Hull plutôt que celles de Hull-Ottawa, comme les agences d'information s'entendent à le faire, malgré l'avis clairement émis par la direction de l'équipe... Il n'en demeure pas moins absurde d'appeler ce circuit "Ligue de l'Est", si le Québec ou les Maritimes n'y sont pas représentés... La saison prochaine, le Québecois qui n'a l'occasion de voir, ni les Canadiens à Montréal, ni les As à Québec, accordera — espérons-le — son enthousiasme aux équipes juniors... C'est là la seule garantie de survie que puissent avoir les clubs professionnels.

Au début de la saison de baseball, le pilote des Braves de Milwaukee et ancien coach des Dodgers, a prévu ses joueurs que Los Angeles était le club à vaincre cette année: Charlie Dressen a été obéi... Ses joueurs ont défait les Dodgers huit fois en 12 parties depuis le début de la campagne... Les Giants sont revenus à San Francisco avec un record de 8 victoires au cours de leurs 10 dernières parties... Les raisons de ces succès: un jeune gaucher de 22 ans, Dick Lemay, qui abat un travail de géant en relève, et Willie McCovey, qui s'est remis à frapper... Gene Littler se souviendra de l'omnium américain 1961... Ses profits de \$14,000, dans le tournoi lui ont permis de passer de la 34ème place à la 4ème, dans le classement des meilleurs gagnants sur le circuit de golf, cette année... Littler est en outre l'un des favoris de l'omnium Western qui débutera jeudi, à Grand Rapids, au Michigan... Demain soir comme à tous les mercredis soir, désormais, un choix au hasard (mixé-mixé) aura lieu au club de golf de Mascouche... Les autorités de ce club ont également fait savoir que les éliminatoires pour le championnat local débuteront le 1er juillet.

Stan Kolar gagne le pro-amateur de Hull

HULL — Enregistrant 4 "birdies" dans le dernier 9 trous, Stan Kolar, le pro du club de golf Chaudière, hôte du tournoi, l'a remporté sur Jack Bissegger de Val Morin, par la faible marge d'un coup pour s'assurer les honneurs de la première rencontre pro-amateur provinciale en 1961, disputée à Hull, en fin de semaine.

Kolar a compté 38-33-71, la normale pour le parcours. Le groupe de tan, le dernier à prendre le départ, était composé de Jack Bissegger, Gerry Proulx du GOLFland et Rudy Huot du Royal Québec. Stan pouvait encore jouer moins que la normale, au 18ème vert, à condition de réussir un coup roulé de 25 pieds. "Continue, continue", s'écriait-il en voyant sa balle s'arrêter à quelques deux pouces de la coupe. Le Pro du Chaudière tentait aussi d'éviter l'égalité avec Bissegger. Ce dernier avait demandé qu'on rende une décision après le tournoi en marge d'une pénalité de deux coups subie au quatrième trou, où, au lieu de la normale de 4, il avait connu un 9 désastreux. Toutefois, John C. Costigan, le président du tournoi, confirma le règlement local et le jeune Pro du Val Morin, qui a joué aux Etats-Unis l'hiver dernier, se vit adjoindre la seconde place avec son 35-37-72.

Glen Seely, de l'Ottawa Rivermead a joué 39-35-74 pour sortir vainqueur du groupe de quelques 95 amateurs Classe A qui ont également joué dimanche. Seely entretient une saison prometteuse, car il a déjà terminé sur un pied d'égalité, en troisième place, lors du "Quebec Spring Open", plus tôt cette saison.

Près de 300 golfers ont participé au tournoi de deux jours qui a connu une température quasi-parfaite.

G. Armstrong de l'Ottawa Hunt et B. Chabot du Chaudière ont enregistré des 71 pour le plus bas compte net dans la Division A.

Dans la Section B, le meilleur compte fut celui de P. Jones, un 78. Le compte net le plus bas appartient à R. Mikowetz du Chaudière, avec un 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Le prochain Omnium provincial aura lieu les 1er et 2 juillet au Club de Golf de Sorel, à Sorel.

M. Gratton du Chaudière a remporté les honneurs de la Classe C avec un score de 86, alors que A.C. Tolliday s'assurait le prix pour le plus bas net avec 67.

Championnats canadiens de piste et pelouse samedi à Saint-Lambert

Samedi le 24 juin prochain auront lieu au parc athlétique L'Espérance de Saint-Lambert, les épreuves pour le championnat canadien de piste et pelouse. Cet événement sportif réunira de jeunes aspirants canadiens aux prochains jeux olympiques qui auront lieu à Tokyo en 1964. C'est parmi ceux-là que sera choisie l'équipe qui représentera notre pays à l'extérieur.

Les caméras de l'émission L'Univers des sports seront transportées à ce tournoi de piste et pelouse et les téléspectateurs pourront assister aux courses et aux diverses épreuves qui se dérouleront, à compter de 2 heures de l'après-midi, sur les ondes des réseaux français et anglais de Radio-Canada.

Côté piste

Parmi les compétitions de piste, mentionnons, la course de vitesse, appelée "sprint", section senior, qui aura lieu sur un parcours de 100 à 440 verges. Il y aura ensuite des courses de distance moyenne de demi-mille et d'un mille et la course de trois milles à la course participera le champion nord-américain, Bruce Kidd, de Toronto.

Côté pelouse

Les épreuves de pelouse comprendront le lancement du disque et du javelot, des sauts en hauteur, sauts à la perche et sauts en longueur. Les commentateurs à ce tournoi seront: Raymond Lebrun et

Louis Chassé. On a aussi fait appel à un avis technique en la personne de Gilles Houde, professeur d'éducation physique.

Ce championnat canadien de piste et pelouse présenté à l'Université de Montréal, par Gaston Dagenais. C'est une production de Radio-Canada.

Tournoi de sauts en ski, dimanche, sur les tremplins de l'U. de Mt

Dimanche, le 25 juin, Montréal sera le site d'un événement assez inusité en cette saison: un "Tournoi-invitation de sauts en ski", organisé par le club de ski de l'Université de Montréal, en coopération avec l'Association des fournisseurs d'hôtels et restaurants et la Société Radio-Canada, qui télévisera l'événement sur tout le réseau français de 4 h. à 5 h. p.m.

Une trentaine de skieurs, venant des régions de Trois-Rivières, Ottawa, Montréal, Québec, Lac-Saint-Jean, ainsi que des Etats-Unis, dont les deux skieurs olympiques canadiens, Jacques Charland, de Trois-Rivières, et Gerry Gravel, d'Ottawa, participeront à ce tournoi qui aura lieu au tremplin de l'Université de Montréal, au coin de l'avenue Bellingham et du boulevard Mont-Royal, à 4 h. p.m.

Les concurrents seront divisés en trois catégories: Junior, Senior "A" et Senior "B". Neuf prix seront remis aux vain-

Kansas City: Lane congédie Joe Gordon

KANSAS CITY — Joe Gordon a été congédié hier comme gérant des Athletics de Kansas City et fut immédiatement remplacé par le voltigeur Hank Bauer. Il s'agit là de la dernière épisode d'une pièce de congédiements et de reengagements qu'ont jouée depuis quelques années Gordon et le gérant général des Athletics, Frank Lane.

La décision de Lane a causé une certaine surprise dans les milieux du baseball qui commencent à croire que les deux hommes pouvaient s'entendre.

Bauer, un joueur que Lane a engagé moyennant un boni de \$150, en 1936, a pris immédiate-

ment la direction de l'équipe pour la partie d'hier soir contre les Yankees de New York.

Lane a expliqué que le changement avait été fait pour le plus grand bien du club. Gordon, de son côté, a appris la nouvelle avec surprise. Il n'était même pas présent à la conférence de presse et a avoué ne rien comprendre de ce congédiement. Lane n'a lui-même voulu fournir aucune explication précise de sa décision.

Au temps où Lane était gérant général des Indiens de Cleveland, Gordon fut engagé, non-volontairement, puis échangé aux Tigers de Detroit en retour de Jimmy Dykes, l'an dernier.

Mais Gordon se retrouva de nouveau sous les ordres de Lane au début de cette année, lorsque Charles Finley, nouveau propriétaire des Athletics, reuint le services de Lane comme gérant général.

L'équipe de Kansas City est présentement au même rang de la ligue Américaine, à 12 parties de la première place.

Depuis que Lane en a été nommé gérant général, les Athletics ont effectué 17 transactions impliquant 39 joueurs et seulement trois réguliers de l'an dernier sont encore avec l'équipe. L'un d'eux est Bauer.



CIGARETTES
EXPORT
BOUT UNI
ou FILTRE

Résultats au Richelieu

Première course	14.80	5.00	4.10
Nedon		3.80	2.10
Jockovolo			4.70
Races			4.60
Sandy			
Temp 2:12			
Deuxième course	4.30	2.90	2.60
Lone Em Reedy		3.40	3.90
Johnny Dollar			3.60
Hi Mite			
Temp 2:11.4			
Pace double: \$35.90			
Troisième course	7.60	3.90	3.50
Coppermith		6.30	5.70
Sudmit			9.30
Santalet			
Temp 2:08.1			
Quatrième course	10.20	5.20	5.30
Tyson Dal		3.30	3.00
Braden Volo			

Les étoiles de l'Internationale

Treize joueurs ont été nommés hier pour compléter l'équipe d'étoiles de la ligue Internationale qui rencontrera les Indiens de Cleveland dans une partie hors-concours à Buffalo, le 26 juin. C'est la sixième année de suite qu'une telle joute est présentée.

Dix des membres de l'équipe d'étoiles avaient été choisis par les gérants de la ligue Internationale. C'est le pilote des Leafs de Toronto, Johnny Lipon, qui a complété le club hier. Les joueurs choisis sont: Surknot, Coker et Savage, du Buffalo, Mejian, du Columbus, Pena, du Jersey City, Duliba, du Charleston, Shantz et Tresh, du Richmond, Samford du Rochester, Altobelli et Jacobs du Syracuse et Thompson et Demeter, du Toronto.

L'équipe comprendait originalement Fred Whitfield du Charleston, au premier-but, Bob Johnson du Rochester, au deuxième, Felix Torres, du Buffalo au troisième, Willy Moran, d'Ottawa, à l'arrêt-court, Tony Curry, du Buffalo, Barry Shetrone, du Rochester et Jim Penetlon, du Jersey City, voltigeurs. Les lanceurs étaient Ray Washburn, du Charleston, droitier, et Bob Veale, du Columbus, gaucher. Le receveur-étoile Don Leppert du Columbus a été vendu aux Pirates de Pittsburgh de la ligue Nationale.

Josedeale Firaway	4.90
Temp 2:09.1	
Quinella \$32.00	
Cinquième course	8.60
King's Time	4.30
Major Prim	3.20
Hi Joe	5.60
Temp 2:10.1	3.90
Sixième course	11.00
Abe Scott	3.40
Single C	3.20
Temp 2:11.2	12.30
Mr. Cherish	6.00
Temp 2:10.4	4.40
Septième course	3.50
Virgine's Tomboy	2.70
Shadvalde Mystery	2.80
Meadow Bucky	5.40
Quinella \$18.00	5.00
Huitième course	35.20
Janice Johnston	12.00
Chuck's Delivery	6.80
Ensign Volo	8.90
Temp 2:10	4.00
Neuvième course	8.20
Chet Volo	3.50
Mighty Special	7.40
Temp 2:11.2	4.20
Temp 2:08	
Nipper Johnston	4.00
Lusty Hal C	2.80
Temp 2:12.1	8.50
Exaica \$43.30	4.20

- BREF -

La ligue Américaine de hockey ouvrira son assemblée annuelle aujourd'hui à Buffalo. Le secrétaire-trésorier du circuit, Jim Ellery, a fait savoir que l'élection de nouveaux directeurs fait partie de l'ordre du jour. La réunion durera trois jours.

Mort du nain qui joua dans les majeures

CHICAGO — Le seul nain qui ait jamais évolué pour un club majeur de baseball vient de mourir à Chicago, à l'âge de 36 ans. Une enquête a été ordonnée sur les circonstances entourant sa mort, après que des détectives eurent constaté qu'il avait les genoux mutilés de même que le côté de la figure.

Edouard Gadel, qui mesure trois pieds et sept pouces, n'a fait qu'une apparition au marbre pour les Browns de St-Louis, le 19 août 1951. Les Browns jouaient alors contre les Tigers de Detroit et Bob Cain était au monticule.

A l'arrivée du nain au bâton, Cain refusa de lancer et les Tigers ont protesté. Bill Veeck, dont c'était la dernière de ses trucs publicitaires, exhiba un contrat en bonne et due forme, attestant que Gadel faisait bien partie de l'équipe des Browns. Cain fut forcé de lancer et le nain se rendit au premier but sur quatre balles d'affilée. Il fut ensuite remplacé sur les buts par Jim Delsing.

A plusieurs reprises par la suite, alors que les buts étaient remplis, Veeck a menacé d'envoyer Gadel au bâton mais l'expérience ne s'est jamais matérialisée. Le président de la Ligue américaine Will Harbridge a désavoué le contrat de Gadel, mettant ainsi fin à sa carrière.

Baseball

HIER
Ligue Nationale
Aucune partie
Ligue Américaine
Cleveland à Chicago (plus)
New York à Kansas City (soir)
Ligue Internationale
Buffalo à Jersey City 1
Richmond à Syracuse 3
Rochester à Columbus 3

AUJOURD'HUI
Ligue Nationale
Los Angeles à Chicago
Pittsburgh à Philadelphie (soir)
St-Louis à Cincinnati 2 (soir)
San Francisco à Milwaukee (s)
Ligue Américaine
Detroit à Washington (soir)
Cleveland à Chicago (soir)
Baltimore à Minnesota (soir)
New York à Kansas City (soir)
Boston à Los Angeles (soir)
Ligue Internationale
Rochester à Columbus (soir)
Syracuse à Richmond (soir)
Buffalo à Jersey City (soir)
Toronto à Charleston (soir)

CLASSEMENT
LIGUE NATIONALE

	G.	P.	Mor.	Diff.
Cincinnati	38	23	623	—
San Francisco	36	24	620	3
Los Angeles	37	26	587	2
Pittsburgh	33	27	596	8
St-Louis	27	30	474	9
Milwaukee	26	30	464	9
Chicago	22	36	379	14
Philadelphia	18	38	321	17

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	Mor.	Diff.
Detroit	40	23	623	—
Cleveland	40	24	625	2
New York	38	23	623	1
Boston	32	30	516	7
Baltimore	32	32	500	8
Washington	30	34	469	10
Chicago	28	34	460	11
Kansas City	26	33	441	12
Minnesota	24	39	381	16
Los Angeles	23	42	354	18

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	Mor.	Diff.
Columbus	35	32	614	—
Charleston	34	33	596	1
Jersey City	31	35	554	3
Buffalo	28	36	544	4
Rochester	27	37	534	5
Toronto	26	37	534	5
Richmond	24	35	497	12
Syracuse	18	41	305	18



La vie a ses bons moments...

MOLSON
La bière de chez nous

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-75

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 29 juin 1961, relativement à la fourniture et à l'installation de

structure de manœuvre en acier galvanisé pour les sous-stations Fleury et Laprairie

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUÉBEC, 107 ouest, rue Craig, Montréal, P.Q.

et en obtenir copie contre un dépôt de \$10, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$1000, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-75".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-81

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 13 juillet 1961, relativement à la fourniture

d'asphalte et au pavage du parc de stationnement du nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$5, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$1000, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-81".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-78

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 13 juillet 1961, relativement à la fourniture et à l'installation de

diverses pièces de métal dans le foyer, y compris les escaliers, les balustrades et les grilles du nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$250, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant sera remboursé au retour desdits documents en bon état dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Si ces documents ne sont pas remis dans le délai fixé, le dépôt est confisqué.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$4000, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-78".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO A-84

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 29 juin 1961, relativement à la fourniture de

un séparateur à air, complet avec ventilateur à lames rotatives capable d'enlever les fins (passant au tamis no 100) contenus dans le sable fabriqué à Manicouagan S.

POUR USINE D'AGGREGATS DE MANICOUAGAN S.

On devra obtenir les devis et autres formules de soumission au bureau de

Le directeur des achats, suite 404, HYDRO-QUÉBEC, 107 ouest, rue Craig, Montréal

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. A-84".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO C-12

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 13 juillet 1961, relativement à

le rehaussement du pont Perley, approximativement 1700 pieds de longueur, sur la rivière Outaouais, entre Grenville, P.Q. et Hawkesbury, Ont.

Les travaux consistent à :

(a) remplacer la ferme existante entre les piliers 17 et 18 par une nouvelle ferme de façon à obtenir une hauteur libre de 42 pieds au-dessus du niveau de l'eau dans le chenal de navigation.

(b) rehausser et régulariser la pente du reste du pont de façon à obtenir une distance d'au moins 8.5 pieds entre le niveau de l'eau et la structure d'acier.

Le soumissionnaire peut examiner le document complet d'appel de soumissions du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 A.M. et 5:00 P.M. au bureau de

L'ingénieur en chef, Division des aménagements, HYDRO-QUÉBEC, 107 ouest, rue Craig, Montréal, P.Q.

et en obtenir copie contre un paiement de \$50. L'exemplaire sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. CE MONTANT N'EST PAS REMBOURSABLE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont invitées à soumissionner. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. C-12".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-76

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 24 juillet 1961, relativement à la fourniture et à la pose de

peinture et autres finitions pour le nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$250, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant sera remboursé au retour desdits documents en bon état dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Si ces documents ne sont pas remis dans le délai fixé, le dépôt est confisqué.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$7500, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-76".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

Incorporation prochaine de l'Ass. prov. des assureurs-vie du Québec

L'Association provinciale des assureurs-vie du Québec tenait récemment son assemblée générale annuelle à Granby, au cours de laquelle les délégués des dix-neuf associations locales de la province ont discuté leur constitution révisée qui amènera nécessairement l'incorporation de cette association dans un avenir rapproché. Cette révision de la constitution se fait en collaboration avec l'association nationale et les délégués se sont efforcés de créer un document dont l'esprit devrait rencontrer les exigences des autorités de la province de Québec et de l'association nationale elle-même.

Un point qui ne manquera pas d'intéresser tous les assureurs, est celui de la préparation d'un mémoire qui sera soumis aux autorités de la province. Ce mémoire a pour objet de faire le point quant au statut de l'assureur-vie se préoccupant avec raison de l'aspect professionnel de son travail. Il s'agit de démontrer que le programme de formation qui s'améliore sans cesse grâce aux cours LUATC et CLU, créera dans un avenir très rapproché une nouvelle génération d'assureurs-vie mieux équipés et plus consciencieux de leurs responsabilités. Enfin, il s'agira de démontrer aux autorités compétentes que les assureurs-vie sont prêts à endosser leurs propres responsabilités et demanderont que le Service des assurances de la province leur donne les pouvoirs et les moyens d'arriver à ce but, la loi des assurances devra nécessairement

être révisée pour répondre aux besoins de l'heure.

Il ressort des discussions de cette journée que l'association provinciale demandera une incorporation puisque c'est une solution conforme au statut que les assureurs-vie veulent se donner dans la province; surtout en regard des exigences et des besoins propres aux assureurs-vie du Québec.

Il ne faut pas en conclure que si ce groupement désire s'incorporer, il se produira un mouvement d'indépendance à l'endroit de l'association nationale. Au cours de cette journée, il a été démontré que l'assureur-vie a besoin de l'expérience et des services de l'association nationale et qu'il faudra travailler de concert avec les autorités de cette association supérieure pour arriver à des fins communes qui sont de mieux servir le public.

Enfin, les délégués ont procédé au choix des officiers qui dirigeront cette association pour le prochain terme.

M. Victor Dumais, CLU de Québec a été élu à la présidence et MM. Fernand Racine, de Granby, Lucien Saucier, de Chicoutimi et John O'Malley de Noranda furent nommés à la vice-présidence. M. André Perragne, de Hull, sera le président du conseil et MM. Michel

marbre à l'intérieur de l'édifice pour le rez-de-chaussée, etc. du nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$250, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant sera remboursé au retour desdits documents en bon état dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Si ces documents ne sont pas remis dans le délai fixé, le dépôt est confisqué.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$4000, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-79".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin, 1961

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin, 1961

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin, 1961

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-77

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le jeudi 13 juillet 1961, relativement à la fourniture et à l'installation de

garde-fou en métal et de clôtures à l'entrée principale et le parc de stationnement du nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$250, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant sera remboursé au retour desdits documents en bon état dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Si ces documents ne sont pas remis dans le délai fixé, le dépôt est confisqué.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$3000, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-77".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961



M. Victor Dumais, de Québec, réélu président de l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec.

Desmarais de Montréal et Raymond Bourbonnière, de Sherbrooke, agiront respectivement à titre de secrétaire et de trésorier. Les délégués présents à cette réunion ont confirmé que M. Guy Poliquin, CLU, de Montréal demeurera président honoraire de ce mouvement.

Enfin quelques autres questions ont été débattues et c'est ainsi que les délégués ont abordé celles demandant l'émission de permis pour les représentants de la Société fraternelle et la reconnaissance officielle de cet organisme auprès du surintendant du service des assurances. Citons de plus la nomination d'un vice-président et de directeurs régionaux pour l'association nationale du Canada et l'acceptation du budget pour le prochain terme.

Les hôtesses d'Air-Canada ont voté en faveur de la grève

VANCOUVER — Plus de 800 préposés aux envoies de la Société Air-Canada ont voté en faveur de la grève pour régler leur différend.

Un porte parole de l'Association représentant les commissaires de bord et les hôtesses de l'air de la société a déclaré que le dépouillement du scrutin pris la semaine dernière démontre que 91 pour cent des travailleurs impliqués favorisent la grève.

Robert Smeal, agent d'affaires de l'Association, a déclaré qu'il n'était pas question de grève immédiate et qu'il espérait que

les négociations entreprises sur les bases de la recommandation arbitrale donneraient des résultats.

On sait que le noeud du litige se trouve dans la demande des commissaires de bord et des hôtesses d'obtenir un crédit de 10 minutes pour chaque heure de travail. Ils prétendent que les envoies à bord des réactés sont moins longues à cause de la plus grande vitesse et qu'ainsi les employés sont obligés d'effectuer des envoies plus nombreuses pour compléter leurs heures normales de travail dans le mois.

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES
VERRES OPHTALMIQUES
ALBANY PHILIE, O.D.

Analyste de

B. KEMP, O.D.

Optométristes et opticiens diplômés

BUREAUX

dupuis

3e étage — V.L. 2-5151 — local 338

HYDRO-QUÉBEC
SOUSSION NO B-80

Des soumissions cachetées devront être adressées en quatre exemplaires aux soussignes, suite 815, 107 ouest, rue Craig, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10:30 a.m. heure avancée de l'Est, le lundi 10 juillet 1961, relativement à la fourniture et à l'installation de

deux (2) mâts pour le nouveau siège social de l'Hydro-Québec, boulevard Dorchester.

On devra soumissionner un prix ferme global pour la fourniture et l'installation, prix qui doit inclure les frais d'administration, les frais généraux, le profit ainsi que les taxes provinciales et fédérales.

On devra examiner les devis, plans et autres formules de soumission au bureau de

L'entrepreneur et agent Collet Frères Limitée, 1978, rue Parthenais, Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de \$10, sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est pas remboursable.

L'adjudicataire doit déposer une garantie en argent de \$2500, au moment de la signature du contrat. Ce dépôt sera remboursé une fois le contrat exécuté à la satisfaction de la Commission.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et clairement indiquée "Soumission No. B-80".

La plus basse soumission ni aucune des autres ne seront nécessairement acceptées.

Les co-sécrétaires, B. Lacasse - W. E. Johnson, Montréal, le 15 juin 1961

Chez dupuis

LES MEILLEURS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Heures d'affaires : 9 h. 30 à 5 h. 30 du lundi au samedi
OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.



PERCOLATEURS DE LUXE

Complètement automatique — Sélecteur de degré de force du café. Fabrication cuir rouge nickelé et chromé de beauté durable et de nettoyage facile. Élément étanche.

Modèle 8 tasses 31.50
Modèle 10 tasses 34.95



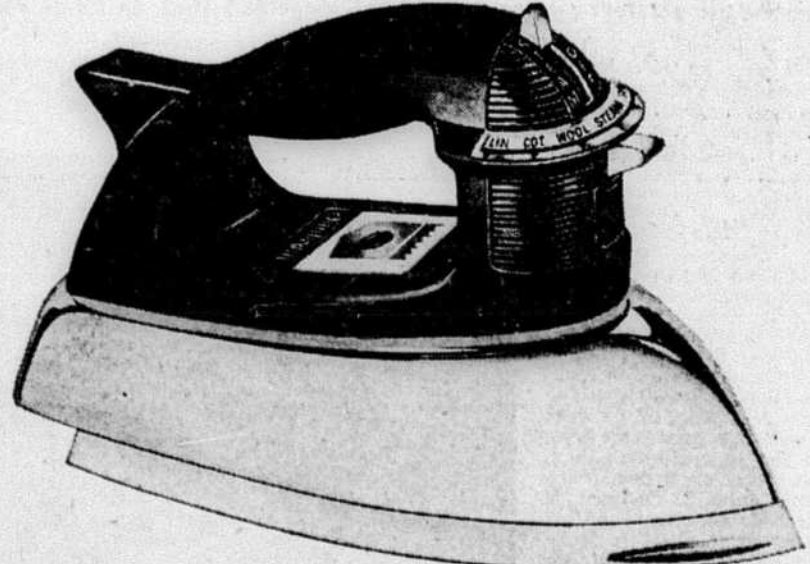
Appareils et accessoires
GARANTIS pour UN AN



MALAXEURS "MIXMASTER"

12 vitesses différentes — Guide de malaxage à la portée du doigt, mélange uniforme. Batteurs extra-gros, éjection sur bouton-pression. Base solide, 2 bols à mélanger en verre résistant. Blanc.

34.95



FERS VAPEUR - SEC

Prêt en 20 secondes — Réglable au ponce, orifices exclusifs de vaporisation, vaporise en 1/2 minute. Changement instantané pour le repassage à sec. Poids 3 livres environ. LEGER, EFFICACE, INDISPENSABLE.

18.95

POELONS À FRIRE AUTOMATIQUES

Régulateur de chaleur, éléments étanches, lavable jusqu'au bouton de réglage. Température uniforme sur toute la surface de cuisson. Guide de friture bien visible sur le manche.

Un modèle à 14.88

Couvercle vitre ou métal 2.45 en plus

Un modèle à 15.59

Couvercle vitre ou métal 3.35 en plus